

Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture

RAPPORT DE LA

**4<sup>ème</sup> SESSION DE LA CONFÉRENCE**

tenue à Washington (E.-U.) du 15 au 29 novembre 1948



Washington-Rome  
Juin 1949

# ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

## DIRECTEUR GÉNÉRALE

NORRIS E. DODD

### CONSEIL DE LA FAO (Conseil mondial de l'Alimentation)

Président : VICOMTE BRUCE DE MELBOURNE (mandat  
expirant en 1949)

Membres : AUSTRALIE (mandat expirant en 1951)

BRÉSIL (mandat expirant en 1950)

CANADA (mandat expirant en 1950)

CHILI (mandat expirant en 1950)

CHINE (mandat expirant en 1949)

CUBA (mandat expirant en 1949)

DANEMARK (mandat expirant en 1951)

ÉGYPTE (mandat expirant en 1951)

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE (mandat  
expirant en 1950)

FRANCE (mandat expirant en 1951)

INDÉ (mandat expirant en 1951)

ITALIE (mandat expirant en 1950)

MEXIQUE (mandat expirant en 1951)

PAYS-BAS (mandat expirant en 1949)

RÉPUBLIQUE DES PHILIPPINES (mandat  
expirant en 1949)

ROYAUME-UNI (mandat expirant en 1949)

TCHÉCOSLOVAQUIE (mandat expirant en  
1949)

UNION SUD-AFRICAINE (mandat expirant  
en 1950)

### COMITÉ DE COORDINATION

Président du Conseil : VICOMTE BRUCE DE MELBOURNE

Président du Comité de contrôle financier : E. PEREZ-  
CISNEROS (Cuba)

Président de la Commission consultative permanente de  
l'Agriculture : P. V. CARDON (E.-U.)

Président de la Commission consultative permanente  
de l'Economie et du marketing : JOHN D. BLACK  
(E.-U.)

Président de la Commission consultative permanente des  
Forêts et des produits forestiers : LYLE F. WATTS  
(E.-U.)

Président de la Commission consultative permanente de  
la Nutrition : LORD HORDER (Royaume-Uni)

Président de la Commission consultative permanente des  
Pêches : D. J. VAN DIJK (Pays-Bas)

Président de la Commission consultative permanente  
de la Statistique : C. P. G. J. SMIT (Pays-Bas)

Président de la Commission consultative permanente de  
la Vie rurale : ANDRÉ MAYER (France)

### COMITÉ DE CONTRÔLE FINANCIER

Président : E. PEREZ-CISNEROS, Attaché commercial,  
Ambassade de Cuba \*

Membres : ALAN CHRISTELOW, Délégation financière  
du Royaume-Uni

W. A. JUMP, Directeur du Service finan-  
cier, Ministère de l'Agriculture des États-  
Unis †

NIVARTI SUNDARESAN, Conseiller financier,  
Ambassade de l'Inde

CHRISTIAN VALENSI, Attaché financier,  
Ambassade de France

\* Nommé à la cinquième session du Conseil. Ce poste était  
précédemment détenu par G. S. H. Barton, Ministre adjoint  
de l'Agriculture du Canada.

† M. Jump est décédé. Il est remplacé à titre tempo-  
raire par son suppléant, M. Ralph S. Roberts, Directeur par  
interim du Service financier, Ministère de l'Agriculture des  
États-Unis.

Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture

RAPPORT DE LA

**4**ème SESSION DE LA CONFÉRENCE

tenue à Washington (E.-U.) du 15 au 29 novembre 1948

Washington-Rome  
Juin 1949

## MEMBRES DU BUREAU DE LA QUATRIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE

*Président de la Conférence :*  
CHARLES F. BRANNAN (E.-U.)

*Vice-Présidents de la Conférence :*  
V. K. WELLINGTON KOO (Chine)  
JOSÉ MANUEL CASANOVA (Cuba)  
JAMES M. DILLON (Irlande)

*Secrétaire général de la Conférence :*  
MARC VEILLET-LAVALLÉE

### LE BUREAU

*Président :* CHARLES F. BRANNAN (E.-U.)  
*Vice-Présidents :* V. K. WELLINGTON KOO (Chine)  
JOSÉ MANUEL CASANOVA (Cuba)  
JAMES M. DILLON (Irlande)

*Membres :* Les délégués des pays suivants

BRÉSIL  
ÉGYPTE  
FRANCE  
INDE  
NOUVELLE-ZÉLANDE  
POLOGNE  
ROYAUME-UNI

### COMMISSION DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS

*Président :* G. C. S. COREA (Ceylan)

*Membres :* Les délégués des pays suivants

CANADA  
COSTA-RICA  
ISLANDE  
LUXEMBOURG  
MEXIQUE  
SYRIE

### COMMISSION DES CANDIDATURES

*Membres :* Les délégués des pays suivants

AUSTRALIE  
AUTRICHE  
BELGIQUE  
CUBA  
GUATEMALA  
INDE  
MEXIQUE  
PORTUGAL  
ROYAUME-UNI  
SUISSE  
TCHÉCOSLOVAQUIE

### PREMIÈRE COMMISSION (Situation mondiale de l'Alimentation et de l'Agriculture)

*Président :* VICOMTE BRUCE DE MELBOURNE

*Vice-Présidents :* FOSTER F. ELLIOTT (E.-U.)  
MAHMOUD BEY ZAKI (Egypte) \*

*Rapporteur :* E. DE VRIES (Pays-Bas)

*Présidents des Sous-Commissions :*

*Extrême-Orient* – FÉLIX MARAMBA (Philippines)  
*Proche-Orient* – MAHMOUD BEY ZAKI (Egypte)  
*Europe* – H. KELLER (Suisse)  
*Afrique* – M. H. J. VAN DEN ABELE (Belgique)  
*Amérique latine* – JUAN FELIPE YRIART (Uruguay)

*Documentation :* J. G. CRAWFORD (Australie)

*Commerce :* JOHN FRANKLIN BOOTH (Canada)

### DEUXIÈME COMMISSION (Activités techniques de la FAO)

*Président :* B. R. SEN (Inde)

*Vice-Présidents :* JOSUÉ DE CASTRO (Brésil)  
K. T. JUTILA (Finlande)

*Rapporteur :* M. H. J. VAN DEN ABELE (Belgique)

*Présidents des Sous-Commissions :*

*Nutrition* – M. J. L. DOLS (Pays-Bas)  
*Agriculture* – P. V. CARDON (E.-U.)  
*Distribution* – PAOLO ROGERS (Italie)  
*Economie et Statistique* – J. F. BOOTH (Canada)  
*Pêches* – A. T. A. DOBSON (Royaume-Uni)  
*Forêts et Produits forestiers* – COMTE A. CESCHI (Autriche)  
*Vie rurale* – M. CÉPÈDE (France)  
*Information* – E. S. KEEHN (Australie)

### TROISIÈME COMMISSION (Questions constitutionnelles, administratives et financières)

*Président :* A. WAUTERS (Belgique)

*Vice-Présidents :* G. S. H. BARTON (Canada)  
DOMINGO PAGUIRIGAN (Philippines)

*Présidents des Sous-Commissions :*

*Finances* – RUDOLF KURAZ (Tchécoslovaquie)  
*Tribunal administratif* – P. S. DESHMUKH (Inde)

\* Jusqu'au 20 novembre, date à laquelle Mahoud Bey Zaki est arrivé à la Conférence, le membre suppléant de la délégation égyptienne, Mohamed Bey Ali El-Kilany a fait fonction de Vice-Président de la Commission.

# CONFÉRENCE DE LA FAO

## RÉSUMÉ INTERPRÉTATIF DE LA SESSION DE 1948

La quatrième session de la Conférence de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture s'est tenue à Washington (E.-U.), du 15 au 29 novembre 1948. L'honorable Charles F. Brannan (Etats-Unis d'Amérique) a été élu Président. Les Vice-Présidents étaient : V. K. Wellington Koo (Chine), José Manuel Casanova (Cuba) et James M. Dillon (Irlande). La Conférence a admis l'Arabie saoudite comme Membre de l'Organisation, ce qui porte à cinquante-huit le total des Etats-Membres. De ceux-ci, cinquante-quatre s'étaient fait représenter à cette quatrième session.

### ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE

Cette fois encore la Conférence a réparti ses travaux entre trois commissions.

La Première Commission a étudié la situation mondiale actuelle et prévisible ainsi que les programmes des Etats-Membres — la première étude de ce genre que la Conférence ait entreprise sur une aussi grande échelle. Les discussions ont porté principalement sur deux rapports du Directeur général : *La situation mondiale de l'alimentation et l'agriculture — 1948* et *La situation des programmes nationaux en matière d'alimentation et d'agriculture — 1948*. Pour la première fois également, la Conférence a étudié les problèmes de production et de commerce sur le plan régional ; à cette fin la Première Commission s'était subdivisée en cinq sous-commissions régionales qui s'occupaient respectivement de l'Extrême-Orient, de l'Europe, du Proche-Orient, de l'Afrique et de l'Amérique latine. La Première Commission était présidée par le Vicomte Bruce de Melbourne, assisté de F. F. Elliott (Etats-Unis d'Amérique) et Mahmoud Bey Zaki (Egypte), Vice-Présidents, et de E. de Vries (Pays-Bas), Rapporteur.

La Deuxième Commission a étudié les travaux réalisés par la FAO au cours de l'année passée et le programme d'activités proposé par le Directeur général pour l'année nouvelle. Elle avait comme documents de base, outre les déclarations faites personnellement par les directeurs des divisions de la FAO, le rapport du Directeur général intitulé *Le travail de la FAO 1947/48* et le *Programme des activités de la FAO pour 1949*. Son Président, B. R. Sen (Inde), était entouré de K. T. Jutila (Finlande) et Josué de Castro (Brésil),

Vice-Présidents, tandis que H. J. van den Abeele (Belgique) faisait fonction de Rapporteur.

La Troisième Commission, qui s'est occupée de questions d'ordre constitutionnel, financier et administratif, avait choisi comme Président Arthur Wauters (Belgique), assisté de G. S. H. Barton (Canada) et Domingo Panguirigan (République des Philippines) comme Vice-Présidents.

### **FACTEURS A LA BASE DE LA SITUATION ALIMENTAIRE**

Dans ce compte rendu sommaire des principaux problèmes auxquels la Conférence s'est intéressée, il suffira de rappeler brièvement les facteurs fondamentaux résumés dans le rapport de la Conférence même et que traite plus longuement *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture — 1948*.

Les moissons de 1948, ayant été supérieures à la moyenne, ont atténué la crise alimentaire dans l'immédiat, mais non point les deux besoins mondiaux pressants qui ont été la note dominante de cette quatrième session : l'accroissement de la production des denrées alimentaires et autres produits de première nécessité d'une part et, de l'autre, l'expansion du commerce international de ces produits. Le grave déséquilibre économique dont souffre le monde aujourd'hui ne souligne que trop fortement ces besoins.

Depuis dix ans, la production agricole n'a montré d'accroissement notable qu'en Amérique du Nord. Dans la plus grande partie du reste du monde, les ressources alimentaires par personne n'ont pas encore retrouvé leur niveau d'avant-guerre. Dans les régions caractérisées par une population de forte densité en particulier, le nombre de bouches à nourrir augmente en général plus vite que la production alimentaire.

L'Amérique du Nord est devenue le principal fournisseur non seulement de denrées alimentaires, mais aussi de matériel de production pour les pays déficitaires. À part quelques exceptions, cette vaste région est la seule à jouir d'une abondance de biens matériels : la plus grande partie du reste du monde vit dans la gêne et le plus souvent dans la misère.

Dans l'intérêt de la santé physique et économique de leurs populations, les régions à faible développement économique sont dans l'obligation d'accroître considérablement leur production alimentaire. Mais elles ne pourront atteindre ce but tant qu'elles ne disposeront pas en quantité suffisante de l'outillage et des matières premières nécessaires qu'elles ne peuvent se procurer faute de devises fortes et de produits d'échange. Dans de nombreux cas en outre c'est la terre qui leur fait défaut.

En même temps, la demande effective de denrées provenant des régions grandes productrices qui se manifeste sur le marché international (c'est-à-dire les clients qui peuvent payer le prix demandé) ne tardera pas à atteindre le point de saturation. Les producteurs de ces régions craignent de provoquer un effondrement du marché s'ils continuent à accroître leur production, peut-être même s'ils la maintenaient à son niveau élevé actuel. Cependant, il leur faut maintenir et même augmenter leur production si l'on veut que les besoins humains, par opposition à la demande effective, soient satisfaits.

Cette situation précaire présente trois dangers. Les régions déficitaires verront grandir les privations et l'agitation si l'écart entre les besoins de la population et les ressources alimentaires continue à s'accentuer. Dans les

régions productrices d'excédents exportables, il faudra recourir à des ajustements économiques difficiles et douloureux si l'on ne prend pas de mesures propres à accroître la demande commerciale. Enfin, étant donné l'épuisement des stocks alimentaires que l'on constate aujourd'hui, une récolte gravement déficitaire dans la région qui est devenue le principal fournisseur alimentaire du monde entraînerait des souffrances universelles.

## ***PROBLÈMES INTERNATIONAUX DE LA PRODUCTION ET DU COMMERCE***

C'est pour s'attaquer au mal dans ses racines que la Conférence a adopté plusieurs recommandations.

1) Parmi les nombreuses et complexes difficultés qui s'opposent à l'accroissement nécessaire de la production dans les pays à faible développement économique, c'est probablement le manque de ressources financières qui est le plus redoutable.

Le développement agricole des pays à faible développement économique, ainsi que le développement industriel qui doit l'accompagner et même, en certains cas, le précéder, devront de toute évidence être financés en grande partie par les pays eux-mêmes. Une proportion importante des fonds pourrait également être fournie par des investissements de capitaux étrangers privés, mais il faudra aussi que les institutions internationales publiques apportent leur aide financière.

Au cours de cette session de la Conférence de la FAO, un représentant de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement a exposé à grands traits ce que cette institution peut ou ne peut pas faire dans l'état actuel des choses. De l'avis de nombreux délégués de la Conférence, toutes les ressources actuelles qui peuvent être consacrées à des prêts internationaux sont nettement inférieures aux besoins.

Les délibérations de la Conférence ont rapidement mis en lumière que l'on manque de renseignements précis sur la question, qui est fondamentale, de savoir comment il serait possible de financer de manière satisfaisante le développement de la production mondiale. En conséquence, avant de formuler des recommandations concernant des mesures concrètes d'action, la Conférence a demandé au Directeur général d'inviter les institutions appropriées, notamment les Nations Unies et la Banque internationale, à exposer dans une déclaration commune tous les moyens actuels de financement qui pourraient servir à atteindre cet objectif, en indiquant leur nature et leur importance, la demande dont ils font l'objet et l'utilisation qui en est faite. A son tour, le Conseil est chargé d'en faire rapport à la Conférence de la FAO au cours de sa session de 1949.

2) De même, dans le cadre du commerce international, la Conférence a conclu qu'il est nécessaire de mettre en lumière les faits essentiels et d'en évaluer l'importance pour qu'il devienne possible de prendre des décisions rationnelles.

Tout le monde reconnaît que de grands changements sont survenus au cours de ces dernières années dans la structure du commerce international. Ce bouleversement est à la fois le symptôme et la cause d'un grand nombre des maux économiques dont souffre le monde à l'heure actuelle, mais on est assez mal renseigné sur la nature et l'ampleur des changements survenus et sur les tendances susceptibles d'exercer une influence sur l'avenir.

Pour découvrir les données qui permettront de formuler dans ce domaine des recommandations de nature à réaliser leurs objectifs, la Conférence a chargé le Conseil mondial de l'Alimentation d'étudier, de concert avec toutes les organisations internationales appropriées, notamment avec le Conseil économique et social, ses commissions économiques régionales et le Fonds monétaire international, les tendances qui se font jour dans le commerce international des produits alimentaires et agricoles. Les résultats de cette enquête, accompagnés de propositions quant aux mesures à prendre par les Etats-Membres, seront soumis par le Conseil à la Conférence au cours de sa session de 1949.

3) Le Conseil a été également chargé d'entreprendre un examen préliminaire plus restreint de la situation des produits et des groupes de produits qui sont du domaine de la FAO.

Dans beaucoup de cas de ce genre, un accroissement de la production dans les régions « excédentaires » et, par conséquent, une expansion de la consommation dans d'autres régions, ne pourront être réalisés que si l'on donne aux producteurs des garanties suffisantes sur les débouchés et les prix futurs pour leur permettre de faire à l'avance leurs plans de campagne. L'examen du Conseil mondial de l'Alimentation devra porter en tout premier lieu sur les accords intergouvernementaux relatifs aux produits de base qui ont déjà été conclus ou sont encore à l'étude, y compris leurs rapports avec les objectifs de la FAO, et les rapports de la FAO avec les organismes déjà créés pour poursuivre les délibérations ou les négociations relatives aux produits ; en second lieu, cet examen devra porter sur les produits n'ayant pas fait l'objet d'accords, déjà conclus ou en perspective.

La Conférence a estimé qu'il était urgent d'entreprendre cette étude ; ses résultats, ainsi que toutes les propositions ou suggestions que le Conseil pourrait tenir à présenter en vue de mesures gouvernementales ou intergouvernementales, devront être, si possible, soumis aux Etats-Membres dès la clôture de la première réunion du Conseil en 1949.

Pour le blé, un accord international a été rédigé en 1948, mais n'a pas obtenu la ratification de plusieurs gouvernements. A cette session de la Conférence, la délégation des Etats-Unis a annoncé que les négociations relatives à la conclusion d'un accord seraient reprises au début de 1949, et dans le discours qu'il a prononcé devant la Conférence, le Président des Etats-Unis lui-même a déclaré qu'il userait de son influence pour que son Gouvernement ratifie cet accord.

4) Une autre étude d'une importance primordiale est celle du niveau des stocks de produits de base dont disposent les gouvernements. Les réserves mondiales de denrées alimentaires et de produits pour l'alimentation des animaux sont relativement infimes.

La plupart des pays devront constituer des stocks plus considérables, notamment de céréales, dans un très prochain avenir. Les difficultés actuelles que présente la balance générale des comptes dans de nombreux pays importateurs feront nécessairement et plus que jamais porter le poids du financement de ces stocks sur les producteurs et les gouvernements des pays exportateurs. En attendant, la Conférence a estimé qu'étant donné la cadence actuelle de l'accroissement des effectifs, le cheptel, notamment les porcins et la volaille, menace de prendre une importance numérique que ne justifient pas les ressources en céréales secondaires prévisibles pour 1949-50.

La Conférence a donc attiré l'attention des gouvernements sur la nécessité de n'utiliser qu'avec beaucoup de circonspection les récoltes de 1948,

et elle a demandé au Conseil de la FAO de procéder en 1949 à une étude approfondie de la question des stocks dans son ensemble, notamment du financement, dans le cadre de l'examen des problèmes des produits qu'il est chargé d'entreprendre.

5) Le Conseil de la FAO a également été prié d'étudier, au cours de sa première session de 1949, la question de savoir s'il convient de maintenir les allocations internationales de produits dont il y a pénurie et de prendre toute mesure que pourront demander les circonstances. La Conférence a reconnu que l'heure n'est pas encore venue pour le Comité international de la crise alimentaire, de cesser ses travaux mais qu'il faut dissoudre promptement tous les sous-comités de produits qui ne répondent plus à un besoin réel.

### ***AUTRES ASPECTS DU PROGRAMME D'ACTIVITÉS DE LA FAO***

Les principales recommandations indiquées ci-dessus sont destinées en grande partie à déterminer, de façon plus exacte qu'il n'est possible de le faire aujourd'hui, dans quel sens il est nécessaire et possible d'agir pour financer une expansion de la production agricole dans les pays à faible développement économique et pour développer les échanges internationaux. Les études auxquelles il sera procédé au cours des quelques mois qui vont suivre auront pour but de provoquer des mesures d'action destinées à résoudre quelques-uns des problèmes économiques les plus importants qui se posent au monde. En attendant, par l'approbation qu'elle a donnée, en ne lui apportant que peu de changements ou de restrictions, au programme des activités pour 1949 soumis par le Directeur général, la Conférence a assuré la continuation des travaux déjà entrepris ou projetés par l'Organisation dans le domaine de l'agriculture, de la distribution, de l'économie et de la statistique, des pêches, des forêts, de la nutrition, de la vie rurale et de l'information. Ces activités englobent aussi la création de bureaux régionaux et l'expansion des rapports coopératifs avec d'autres organisations internationales, en particulier avec les commissions régionales du Conseil économique et social.

En procédant à l'étude du programme des activités, la Conférence a posé un certain nombre de principes généraux. Par exemple : il conviendrait de donner la priorité aux projets qui accroîtront la production et entraîneront une utilisation plus efficace des ressources disponibles ; les programmes qui dépassent le cadre des frontières naturelles et appellent une coopération d'ordre régional ou mondial devraient faire l'objet d'une attention toute spéciale ; il en va de même pour ceux qui donnent suite à une demande de conseils et d'aide technique présentée par la Banque internationale pour la reconstruction et le développement ou de toute autre institution prête à aider matériellement les Etats-Membres à accroître leur production.

La Conférence a fortement insisté sur la nécessité de procéder à des travaux de vulgarisation et d'enseignement si l'on veut que les programmes de développement et d'amélioration de l'agriculture soient mis en œuvre dans les exploitations agricoles du monde. Constatant combien il est souvent difficile de s'assurer les services de techniciens spécialisés, la Conférence a prié instantanément les Etats-Membres d'accorder à leurs fonctionnaires des détachements qui, par exception, s'étendraient sur des périodes allant jusqu'à cinq

ans, pour leur permettre d'accepter des postes temporaires à la FAO. La Conférence a également constaté avec regret que plusieurs projets qui méritent la plus haute priorité ne peuvent pas être mis à exécution faute de moyens financiers. Elle a recommandé, pour libérer le budget de certaines charges, que les gouvernements prennent à leur charge une partie appréciable des frais qu'engagent les demandes d'assistance spéciale qu'ils adressent à la FAO. Cette mesure s'appliquerait aux missions techniques ainsi qu'aux membres du personnel de la FAO détachés sur la demande d'un Etat-Membre. Toutefois il ne sera donné suite à cette recommandation que dans un an, lorsque le Directeur général présentera au Conseil un rapport sur la question.

La Conférence a souligné la nécessité d'obtenir les conseils du Comité technique de coordination qui a été créé lors de la session de 1947 mais ne s'est pas réuni au cours de l'année suivante. Il a été suggéré que ce Comité devrait se réunir chaque année avant la session du Conseil chargée d'examiner le programme d'activités pour l'année suivante et qu'il devrait aider le Directeur général à choisir un nombre limité de projets qui formeraient la base d'un programme échelonné sur quatre ou cinq années. La Conférence a également recommandé qu'avant la prochaine session annuelle, le Directeur général réunisse des conférences régionales de représentants et d'analystes des gouvernements en vue de procéder à des évaluations régionales et de coordonner les projets et les programmes nationaux.

Quelques points du programme de 1949 ont été mis en relief. Dans le cas des pêches, par exemple, on s'est penché tout particulièrement sur la nécessité d'exploiter plus à fond les ressources intérieures en poisson et sur la fourniture d'engins de pêche et autres éléments nécessaires à l'accroissement de la production. En ce qui concerne la vie rurale, on a souligné la nécessité de donner de l'expansion aux travaux de la FAO dans le domaine des coopératives en fournissant des services consultatifs aux Etats-Membres.

Convaincue que les problèmes du riz réclament de toute urgence des efforts concertés sur le plan international, la Conférence a approuvé le projet d'acte constitutif d'un conseil international du riz rédigé à Baguio lors de la Conférence du riz, mais en proposant que cet organisme prenne le nom de « Commission internationale du riz », afin d'éviter toute confusion avec les conseils des produits. Le Directeur général a été prié de procéder dans le plus bref délai possible à l'organisation de cette commission.

En sylviculture, on a souligné la nécessité d'établir des écoles forestières dans tous les pays possédant d'importantes ressources sylvicoles. La Conférence a demandé avec instance à tous les pays qu'intéresse la question, de prendre une part active à la prochaine conférence organisée par la FAO sur les problèmes mondiaux de la pâtre de bois. Les plans établis pour organiser en 1949 une conférence sur les forêts et les problèmes du bois d'œuvre de l'Extrême-Orient et un congrès mondial de sylviculture en Finlande ont été notés avec approbation. Une recommandation a été formulée visant la convocation par le Directeur général d'une réunion de techniciens en matière d'agriculture, sylviculture et aménagement pastoral pour attaquer de concert les problèmes de l'utilisation des sols dans les régions tropicales et subtropicales.

Une des recommandations relatives au programme d'information et de publications demandait aux Etats-Membres d'envisager la création de groupes nationaux consultatifs ou de coordination pour travailler de concert avec les commissions nationales de liaison avec la FAO ou autres organismes nationaux similaires. Une autre recommandation soulignait la nécessité d'éten-

dre la diffusion des publications de la FAO dans les milieux administratifs, techniques, scolaires et autres.

Un certain nombre de travaux dont le projet de programme du Directeur général ne faisait pas état ont été ajoutés par la Conférence : travaux pour la lutte contre la fièvre aphteuse ; enquête sur les moyens actuels permettant de signaler sur le plan international les incidences des épiphyties et des épizooties ; création du service consultatif sur les coopératives déjà mentionné plus haut ; maintien de la bibliothèque agricole de Rome au cours de l'année prochaine (y compris l'acceptation d'une offre de collaboration temporaire présentée par l'UNESCO), et continuation des travaux de compilation des données sur les législations agricoles nationales. Puisque aucune recommandation n'a prévu l'abandon d'autres projets pour permettre de faire face aux dépenses additionnelles qu'entraîneront ces activités, la Conférence a laissé au Directeur général le soin d'étudier avec le Conseil le problème de la mise en œuvre et de l'importance des travaux supplémentaires ajoutés au programme.

### ***RECOMMANDATIONS SUR LE PLAN RÉGIONAL***

Il a été remarqué que les discussions régionales ont constitué un élément nouveau à cette session de la Conférence. Elles étaient destinées non seulement à définir certains des problèmes que doit résoudre un pays ou un groupe de pays, mais surtout à recommander des mesures que les gouvernements pourraient prendre eux-mêmes sur le plan national. Il est évident que, si elles sont prises par les 58 Etats-Membres, des mesures de cet ordre concernant l'alimentation et l'agriculture ne peuvent que jouer dans le monde un rôle beaucoup plus important que les mesures limitées d'ordre international susceptibles d'être prises directement par la FAO ou par son intermédiaire.

Les discussions qui ont eu lieu et les recommandations qui ont été formulées sur le plan régional ont porté sur des problèmes aussi nombreux que variés dans le domaine de l'agriculture, des forêts et des pêches. Elles ont porté tout particulièrement sur la corrélation des différentes sortes de travaux dont aucun ne peut être efficace en soi, mais aussi sur des mesures qui, prises en temps opportun, permettraient de surmonter les obstacles s'opposant à l'accroissement de la production et à l'expansion du commerce.

Il a été reconnu qu'en Extrême-Orient c'est surtout en augmentant la production que l'on supprimera les déficits alimentaires de cette région qui, en outre, doit redevenir la grande exportatrice de produits agricoles qu'elle était autrefois. La Conférence a notamment recommandé que les pays industriels, de concert avec ceux d'Extrême-Orient, étudient attentivement les besoins de la région tels que les décrit le rapport du Groupe de travail mixte FAO-ECAFE sur les produits et le matériel nécessaire à l'agriculture, et qu'ils étudient les moyens de mettre en œuvre les recommandations de ce rapport relatives aux nombreuses catégories de biens de production qu'exigera l'expansion de la production agricole, à leur acquisition et à leur financement, ainsi qu'aux méthodes agricoles et au personnel technique et administratif. Dans la même recommandation, la Conférence a demandé instamment que les Etats-Membres de la FAO et les organisations financières internationales étudient les moyens de vaincre les difficultés auxquelles se heurte l'achat de fournitures par l'Extrême-Orient en raison du manque de

capitaux et de la situation chaotique des changes, notamment la pénurie de dollars.

D'autres recommandations relatives aux problèmes de l'Extrême-Orient concernaient les travaux de recherche, les consultations techniques, l'amélioration des méthodes de production, les ennemis des cultures et les maladies, la conservation des aliments, la commercialisation, les niveaux de la nutrition et de la consommation, la vie rurale, les services agricoles gouvernementaux et l'utilisation et la conservation des forêts.

En ce qui concerne le Proche-Orient, un grand nombre de recommandations, la plupart à l'adresse des gouvernements, portaient sur des sujets tels que le problème de la lutte contre les acridiens ; l'utilisation de variétés culturales améliorées ; la répartition et la fabrication des engrains ; les échanges d'informations ; l'aide technique fournie par des spécialistes ; la lutte contre la peste bovine et, enfin, l'élevage ; autant de sujets qui sont appelés à jouer un rôle dans n'importe quel programme général d'accroissement de la production. On a souligné qu'il était nécessaire d'avoir des chiffres plus exacts sur les accroissements possibles de la superficie cultivable de cette région. La Conférence a recommandé que les projets d'expansion des travaux d'irrigation mentionnés dans le rapport de la conférence qui s'est tenue au Caire, du 4 au 14 février 1948, soient exécutés par les gouvernements dans les plus brefs délais possibles.

Deux importantes recommandations relatives à l'Europe portaient sur les céréales et les oléagineux d'une part et, de l'autre, sur le cheptel et les produits de l'élevage. La première prévoyait qu'à la prochaine session de la Conférence le Directeur général présenterait un rapport complet sur les facteurs qui limitent le commerce européen des céréales et des oléagineux, et notamment sur les possibilités de rétablissement des échanges de ces produits entre l'Europe orientale et l'Europe occidentale. On sentait percer dans cette recommandation un certain doute quant à la mesure dans laquelle l'Europe pourra à l'avenir subvenir économiquement à ses besoins en céréales, sans avoir recours aux importations. La résolution relative au cheptel et aux produits de l'élevage recommandait que chacun des pays européens s'efforce d'utiliser au maximum les ressources disponibles pour la production animale, mais fixe les effectifs et la nature de son cheptel en fonction des produits pour l'alimentation du bétail et autres ressources dont les approvisionnements nationaux et les importations permettent de disposer. La coopération entre la FAO et la Commission économique pour l'Europe a été approuvée par la Conférence comme constituant l'exemple d'une méthode propre à donner des résultats pratiques tout en évitant le double emploi du personnel international et en diminuant les dépenses.

Pour l'Amérique latine, la Conférence a jugé que le problème qui présente actuellement une importance primordiale est l'expansion de la production agricole en vue de satisfaire les besoins de la population de cette région, et de s'efforcer de réaliser un niveau de vie plus élevé et une capacité de production plus considérable. Les délibérations et les recommandations ont été surtout limitées à certaines mesures pratiques que les gouvernements peuvent commencer à prendre immédiatement. Elles intéressent, par exemple, l'insémination artificielle du bétail, l'utilisation rationnelle des pâturages, l'utilisation des déchets dans l'alimentation du cheptel, l'encouragement de la fructiculture et de la production d'huile végétale, le développement des pêches, la conservation des sols et beaucoup d'autres questions.

Cette région est également une importante source potentielle de denrées alimentaires et d'autres produits agricoles exportables, mais la production destinée à l'exportation est fonction d'accords commerciaux satisfaisants et de certaines garanties de prix susceptibles de donner aux producteurs une niveau de vie convenable. L'expansion de cette production est également fonction de l'aide technique, des machines et de l'outillage, des semences et des engrais qui pourront être obtenus.

Pour l'Afrique, qui doit non seulement accroître considérablement sa production pour relever le niveau alimentaire de ses populations, mais qui pourrait également exporter certains produits importants vers l'Europe, il a été proposé que la FAO s'efforce d'intéresser les fabricants de machines agricoles à mettre au point un outillage spécialement adapté aux conditions qui règnent sur ce continent. La Conférence a reconnu que l'amélioration des transports et la recherche consacrée aux problèmes du sol et du climat réclament une attention spéciale. Elle a convenu également de considérer avec soin les travaux de vulgarisation ou d'ordre consultatif destinés à instruire les agriculteurs, si l'on veut que soient améliorées les méthodes de production. La pénurie de protéines animales dans les régimes indigènes met fortement en relief le besoin d'améliorer la production animale. On a souligné par ailleurs la nécessité de prendre des mesures énergiques et coordonnées pour lutter contre les insectes et les maladies qui sévissent dans des régions étendues de l'Afrique, en chargeant la FAO d'encourager et de coordonner un grand nombre des activités déployées dans ce domaine. L'Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture, a fait remarquer la Conférence, devrait prendre une part plus active aux programmes agricoles des gouvernements africains, afin de permettre une meilleure coordination à l'échelle continentale des travaux effectués à propos de problèmes importants.

#### ***AUTRES MESURES PRISES PAR LA CONFÉRENCE***

Six pays, ont été réélus membres du Conseil de la FAO; ce sont l'Egypte, l'Australie, le Mexique, l'Inde, la France et le Danemark.

Au cours de la délibération sur les élections au Conseil, il est apparu clairement que la Conférence jugeait que les circonstances étaient exceptionnelles et elle a consigné son opinion que le principe du roulement devrait être considéré préférable par la suite.

Lord Bruce a été élu à l'unanimité Président du Conseil pour une autre année.

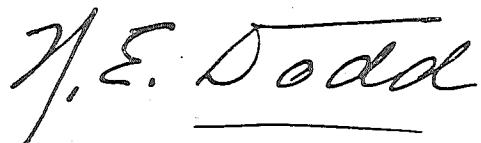
La Conférence a accepté d'accorder au Saint-Siège le statut d'"Observateur permanent" qu'il réclamait. La décision relative à la demande d'admission d'Israël a été différée. Le statut de la première catégorie a été accordé, parmi les organisations non gouvernementales, à la Fédération mondiale des Associations pour les Nations Unies. Des projets d'accords entre la FAO et l'Organisation mondiale de la santé d'une part et, de l'autre, entre la FAO et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ont été approuvés.

La Conférence a accepté les clauses standard de la Convention des Nations Unies sur les priviléges et les immunités des institutions spécialisées telles qu'elles sont modifiées par une annexe relative à la FAO, et ratifié

l'accord additionnel concernant l'utilisation provisoire par les membres du personnel de la FAO du laissez-passer des Nations Unies.

Le budget pour 1949 (5 millions de dollars) a été voté et les comptes vérifiés du second exercice financier (1<sup>er</sup> juillet 1946 au 31 décembre 1947), qui se soldent par un excédent de 145.400,50 dollars dans les recettes par rapport aux dépenses, ont été approuvés. La situation financière de l'Organisation a été étudiée dans son ensemble, ainsi que les problèmes relatifs au personnel et à l'entretien. Un Comité a été nommé pour étudier le barème des contributions. La décision relative au siège permanent de la FAO a été remise à un an.

*Le Directeur général*



A handwritten signature in black ink, appearing to read "H.E. Dodd", with a horizontal line underneath the name.

## T A B L E   D E S   M A T I È R E S

Membres du Bureau de la quatrième session de la Conférence . . . . .	iii
Conférence de la FAO – Résumé interprétatif de la session de 1948 . . . . .	V
I. DÉCISIONS GÉNÉRALES DE LA CONFÉRENCE . . . . .	1
II. LA SITUATION MONDIALE DE L'ALIMENTATION ET DE L'AGRICULTURE . . . . .	7
1. Examen général . . . . .	7
2. Production et consommation . . . . .	10
Extrême-Orient . . . . .	13
Proche-Orient . . . . .	18
Europe . . . . .	23
Afrique . . . . .	26
Amérique latine . . . . .	30
3. Maintien du régime des allocations internationales . . . . .	37
4. Problèmes du commerce international . . . . .	38
5. Documentation destinée aux examens annuels . . . . .	43
III. ACTIVITÉS TECHNIQUES DE LA FAO . . . . .	47
1. Généralités . . . . .	47
2. Division de la Nutrition . . . . .	50
3. Division de l'Agriculture . . . . .	53
4. Division de la Distribution . . . . .	56
5. Division de l'Economie et de la Statistique . . . . .	58
6. Division des Pêches . . . . .	61
7. Division des Forêts et des produits forestiers . . . . .	63
8. Division de la Vie rurale . . . . .	68
9. Division de l'Information . . . . .	72
10. Activités régionales . . . . .	74
11. Création de la Commission internationale du riz . . . . .	76
12. Action sur la résolution du Conseil économique et social . . . . .	76
13. Echange de renseignements statistiques . . . . .	77
14. Approbation du programme . . . . .	78
IV. QUESTIONS D'ORDRE CONSTITUTIONNEL, ADMINISTRATIF ET FINANCIER . . . . .	79
Amendements au Règlement financier . . . . .	85
Rapport de la Troisième Commission sur le siège permanent de la FAO . . . . .	86
ANNEXES	
A. Délégués et observateurs assistant à la quatrième session de la Conférence . . . . .	91
B. Budget du quatrième exercice financier (1949) . . . . .	100
C. Comptes vérifiés du deuxième exercice financier (1947) . . . . .	101



# I. DÉCISIONS GÉNÉRALES DE LA CONFÉRENCE

La quatrième session de la Conférence de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture a été tenue à Washington (Etats-Unis) du 15 au 29 novembre 1948.

## *Adoption de l'ordre du jour*

Sur recommandation du Bureau, la Conférence a adopté le projet d'ordre du jour révisé ci-après :

### *I. Procédure et questions connexes*

1. Ouverture officielle de la session par le Directeur général
2. Election des membres du Bureau et nomination des commissions
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Admission d'observateurs à la session
5. Admission de nouveaux membres
  - a. Demande d'admission de l'Arabie saoudite
  - b. Demande d'admission de l'Etat d'Israël
6. Prestation de serment par le Directeur général et le Directeur général adjoint

### *II. Examen annuel de la situation alimentaire et agricole mondiale*

- a. La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture — 1948
- b. La situation des programmes nationaux en matière d'alimentation et d'agriculture — 1948

### *III. Activité de l'Organisation*

1. Rapport du Directeur général sur les travaux de l'Organisation, depuis la dernière session de la Conférence, septembre 1947 (Le travail de la FAO, 1947/48)

2. Programme des activités de la FAO pour 1949 et ses incidences budgétaires

### *IV. Questions d'ordre constitutionnel, administratif et financier*

1. Election du Président et de certains membres du Conseil
2. Siège de la FAO
3. Question financières et questions concernant le personnel de l'Organisation
  - a. Comptes vérifiés du deuxième exercice financier
  - b. Projet de budget pour l'exercice 1949
  - c. Rapports du Comité de contrôle financier
  - d. Caisse des pensions
  - e. Barème des contributions et problèmes des devises
4. Relations avec les Nations Unies, leurs institutions spécialisées et les autres organisations internationales
5. Priviléges et immunités diplomatiques
6. Politique en matière d'information et de publications et modes de communication avec les Etats-Membres et leurs commissions nationales de liaison avec la FAO

### *V. Autres questions*

1. Demande d'admission du Saint-Siège à la qualité d'observateur permanent
2. Proposition du Directeur général visant la création du Tribunal administratif prévu à l'Article XV, paragraphe 3 de l'Acte constitutif
3. Lieu où devra se tenir la cinquième session de la Conférence de la FAO

## *Dispositions concernant la Conférence*

La Commission de vérification des Pouvoirs a fait rapport à la Conférence et a reconnu la validité des documents accréditant les délégués et les observateurs aux troisième, quatrième et huitième séances plénières. On trouvera à l'Annexe A, page 90, la liste des délégués et des observateurs qui ont assisté à la quatrième session de la Conférence.

Les propositions du Conseil, tendant à l'établissement de trois commissions pendant la durée de la Conférence, ont été approuvées par le Bureau et adoptées par la Conférence. Les trois commissions ont été constituées de la manière suivante :

*Première Commission.* — Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture; chargée d'examiner l'Article II de l'ordre du jour;

*Deuxième Commission.* — Activités techniques de la FAO; chargée de l'examen de l'Article III de l'ordre du jour;

*Troisième Commission.* — Questions d'ordre constitutionnel, administratif et financier; chargée de l'examen de l'Article IV (à l'exception du premier point de l'Article IV) et de l'Article V (à l'exception du premier point de l'Article V).

Il a été décidé que le Bureau serait chargé de traiter les points de l'ordre du jour qui n'ont pas été assignés à une commission.

Les propositions du Bureau relatives à la nomination des présidents et vice-présidents pour les trois commissions ont été adoptées. Les noms de ces derniers figurent à la page iii.

## *Admission d'observateurs*

Sur recommandation du Bureau et avec l'approbation de la Commission de vérification des Pouvoirs, la Conférence a confirmé l'invitation adressée par le Directeur général à certains Etats non membres, à des organisations internationales gouvernementales et à certaines organisations non gouvernementales, en vue d'assister à la quatrième session de la Conférence à titre d'observateurs. La liste des observateurs admis à la Conférence se trouve à l'Annexe A, page 98.

## *Admission du Saint-Siège à la qualité d'observateur à titre permanent*

La Conférence a été saisie d'un rapport du Bureau, qui est ainsi conçu :

« Le Bureau a attentivement étudié la demande que le Saint-Siège a présentée en vue d'être admis à « prendre part d'une manière continue, en qualité d'observateur, aux conférences, réunions et toutes autres activités de l'Organisation ayant lieu soit au siège de celle-ci, soit dans ses bureaux régionaux, et notamment là où l'action du Saint-Siège est susceptible d'être le plus efficace. »

« Le Bureau s'accorde à penser avec le Conseil que cette demande présente un caractère exceptionnel, étant donné qu'elle porte sur la participation du Saint-Siège, non seulement aux conférences, mais aux autres activités de l'Organisation, et qu'elle émane d'un Etat possédant un statut particulier. En conséquence, le Bureau propose, en l'absence de toute disposition de l'Acte constitutif ou du Règlement intérieur pouvant s'appliquer à ce cas exceptionnel, que la Conférence soit priée de soumettre cette demande au vote et recommande à l'unanimité qu'elle soit acceptée. »

En conséquence, conformément à l'Article XII, paragraphes 3 et 7 du Règlement intérieur, la cinquième séance plénière (23 novembre) a mis au vote la demande d'admission du Saint-Siège à la qualité d'observateur permanent. Cette demande a été admise par 41 voix contre une voix négative et une abstention.

## *Demandes d'admission à la qualité de membre*

### *Arabie saoudite*

Le rapport ci-après a été soumis à la Conférence par le Bureau, au cours de la cinquième séance plénière (23 novembre) :

« Après avoir examiné la demande d'admission à la qualité de membre de la FAO présentée par l'Arabie saoudite, le Bureau a constaté que la demande satisfaisait aux dispositions du Règlement intérieur, et recommande à l'unanimité à la Conférence de l'accepter. Conformément à l'Article II de

l'Acte constitutif, des membres nouveaux peuvent être admis dans l'Organisation par un vote à la majorité des deux tiers de tous les Membres de la Conférence, et sur leur acceptation des dispositions de l'Acte constitutif en vigueur à l'époque de leur admission.

« Conformément à l'Article XX du Règlement, la part contributive du nouveau Membre aux dépenses de l'Organisation doit être fixée. Le Bureau a pris connaissance d'une lettre du Président du Comité de contrôle financier dans laquelle le Comité recommande que cette contribution soit fixée à 0,1 pour cent du budget, soit 5.000 dollars, sur la base du budget actuel de 5.000.000 de dollars. Le Bureau recommande que cette proposition soit acceptée. »

La Conférence a approuvé l'admission de l'Arabie saoudite à la qualité de Membre de la Conférence de la FAO par un vote réunissant 42 voix pour, une contre, et une abstention, de sorte que la Conférence se compose maintenant de 58 Etats-Membres. La Conférence a également approuvé la recommandation du Bureau en ce qui concerne la part contributive de l'Arabie saoudite.

#### *Israël*

Lors de sa cinquième séance plénière (23 novembre), la Conférence a approuvé la recommandation présentée par le Bureau aux termes de laquelle « la demande d'admission à la qualité de Membre de la FAO, formulée sous le nom d'« Israël » par les autorités juives de Palestine, sera transmise par la présente Conférence au Conseil pour supplément d'étude, et... le Conseil (recevra) mission de faire rapport de ses conclusions et de ses recommandations à la prochaine session de la Conférence ».

Les délégations des neuf pays suivants : Pologne, Tchécoslovaquie, Uruguay, Guatemala, Equateur, Honduras, Panama, Etats-Unis d'Amérique et Finlande ont demandé que mention soit faite au procès-verbal de leur abstention au vote, étant donné qu'ils étaient en faveur de l'admission d'Israël. La délégation du Canada a exprimé l'espérance qu'en attendant qu'il soit admis au sein des Nations Unies, Israël puisse participer aux travaux de la FAO et à ceux de la Conférence.

#### *Lieu du siège permanent*

Au cours de sa cinquième séance plénière (23 novembre), la Conférence a été saisie du rapport de la Troisième Commission sur le lieu où s'établira le siège permanent de la FAO, rapport qui se trouve reproduit *in extenso* à la page 86. La Conférence a accepté ce rapport et a adopté la résolution suivante :

#### *La Conférence —*

— *Recommande que la décision concernant le siège permanent de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture soit ajournée et que le Conseil continue sans retard les recherches sur les emplacements possibles, poursuive les négociations avec les autorités compétentes concernant les termes et les conditions auxquels pourraient être obtenus les emplacements jugés convenables, et en fasse rapport à la Conférence, de préférence au cours d'une session spéciale que convoquera le Directeur général dès que sera prêt le rapport du Conseil.*

#### *Election de six Membres du Conseil*

En vue d'aider la Conférence à élire six Membres du Conseil en remplacement des six Membres dont le mandat expire au cours de cette session, le Bureau a soumis le rapport suivant à la Conférence au cours de sa septième séance plénière (27 novembre) :

« Conformément à l'Article XXIV du Règlement intérieur, le mandat des six Membres du Conseil suivants expire à la fin de la session actuelle de la Conférence : Australie, Danemark, Egypte, France, Inde et Mexique.

Il y aura lieu de combler les vacances. L'Article XXIV du Règlement intérieur contient les dispositions suivantes, relatives à l'élection de nouveaux Membres du Conseil par la Conférence :

« En choisissant les Membres du Conseil,  
» on s'efforcera de prendre en considération  
» l'utilité d'avoir une représentation géo-  
» graphiquement équilibrée des Etats ayant  
» des intérêts divers dans la production,  
» la distribution et la consommation des  
» produits alimentaires et agricoles.

» La Conférence, à chaque session ordinaire, pourvoit à toutes les vacances du

» Conseil, après avoir examiné toutes les suggestions formulées par le Bureau de la Conférence.

» Les Etats-Membres du Conseil sont rééligibles.

« En vue d'exécuter la tâche que lui assignent les dispositions susmentionnées, c'est-à-dire de soumettre des propositions à la Conférence, le Bureau a demandé que les listes de candidats soient communiquées au Secrétaire général. Vingt-cinq délégations ont répondu à cette demande, la plupart d'entre elles ayant présenté une candidature pour un seul siège, tandis qu'un certain nombre de délégations ont présenté des listes complètes.

« Le Bureau a soigneusement dépouillé les résultats de cette consultation et a l'honneur de soumettre à la Conférence les données et les suggestions suivantes afin que la Conférence prenne les mesures qui lui sembleront les plus appropriées. En adoptant cette présentation, le Bureau n'a pas perdu de vue qu'il était essentiel que la composition du Conseil reflète une représentation géographique équilibrée.

#### *« Siège de l'Australie*

« La réélection de l'Australie a été appuyée par six délégations et aucun autre pays de cette région n'a été proposé.

#### *« Siège de l'Egypte*

« Il en est de même pour l'Egypte. La réélection de l'Egypte a été proposée par onze délégations et aucun autre pays de cette région n'a été proposé.

#### *« Sièges européens*

« Deux sièges européens deviennent vacants : ceux du Danemark et de la France. La réélection de ces deux pays a été proposée respectivement par cinq et sept délégations. Cependant, deux autres pays européens ont été également proposés, la Grèce et la Pologne, le premier par sept délégations et le second par une délégation.

#### *« Siège de l'Inde*

« Dix délégations ont proposé la réélection de l'Inde, mais le Pakistan et le Siam ont également été proposés par deux délégations et une délégation respectivement.

#### *« Siège du Mexique*

« L'Equateur a été proposé par six délégations. Le Bureau a également été informé que les pays d'Amérique latine, considérant que la représentation géographique serait plus satisfaisante si ce siège était donné à un pays d'Amérique centrale ou au Mexique, sont en faveur de la réélection du Mexique.

« Le Bureau recommande la réélection des six membres sortants : Australie, Danemark, Egypte, France, Inde et Mexique.

« Cette recommandation du Bureau est motivée par l'appui énergique que reçoit la réélection des pays mentionnés ci-dessus et qui se manifeste par les candidatures soumises. Les autres pays dont la candidature a été proposée pour représenter l'Europe et l'Extrême-Orient n'ont pas bénéficié d'un appui comparable.

« Le Bureau tient à déclarer qu'il attache une grande importance au principe du roulement en ce qui concerne la composition du Conseil. S'il recommande en cette circonstance la réélection des membres sortants, c'est à cause de la situation exceptionnelle qui se présente du fait que les six pays en question n'ont rempli leurs fonctions que pendant un an.

« Si la Conférence désire procéder à une élection, le Bureau recommande qu'elle ait recours au vote secret conformément au paragraphe 7 de l'Article XII du Règlement intérieur et que ce vote tienne compte de la nécessité de la représentation géographique ».

Avant la présentation du rapport à la Conférence, le Siam a retiré sa candidature au Conseil et, au cours de la discussion qui a suivi la lecture du rapport, l'Equateur et le Pakistan ont imité cet exemple. Tout en reconnaissant que les circonstances mentionnées dans le rapport du Comité revêtent un caractère insolite, la Conférence a fortement appuyé le principe du roulement en ce qui concerne la composition du Conseil. Elle a procédé à l'élection d'après une liste de six Etats, sans perdre de vue les dispositions de l'Article XXIV relatives à l'opportunité d'assurer une représentation géographique équilibrée. Sur 45 suffrages déposés, les pays dont les noms suivent ont obtenu la majorité ou un nombre de voix supérieur à 23 :

Egypte, 39 ; Australie, 37 ; Mexique, 36 ; Inde, 34 ; France, 33 et Danemark, 31.

Conformément aux règlements du ballottage, ces six pays ont été élus au Conseil pour une durée de trois ans.

#### ***Nomination du Président du Conseil***

Au cours de la septième séance plénière (27 novembre), le Bureau a soumis à la Conférence le rapport suivant :

« Le Président indépendant du Conseil est nommé pour une année seulement et, conformément à l'Article XXIV, alinéa a) du Règlement intérieur, le Bureau est tenu de soumettre le nom d'un ou de plusieurs candidats à ce poste. Le Bureau est également tenu de faire des recommandations quant aux termes du mandat, y compris les indemnités qui s'y rattachent.

« Le Bureau a prêté toute son attention à la question et est unanime à recommander à la Conférence que le Vicomte Bruce de Melbourne soit réélu à la présidence du Conseil pour une autre année, avec le même mandat et les mêmes indemnités qui lui étaient attribués la première année.

« En formulant cette recommandation, le Bureau tient à dire combien il apprécie la compétence remarquable avec laquelle Lord Bruce a dirigé les travaux du Conseil au cours de l'année dernière. C'est avec la profonde conviction que Lord Bruce rendra une fois encore les mêmes services à l'Organisation que le Bureau recommande sa réélection.

« Le Bureau estime qu'il conviendrait de consulter le Comité de contrôle financier au sujet des conditions qui se rattachent à la nomination du président indépendant du Conseil. Il suggère en conséquence que le Conseil invite ce Comité à faire connaître ses vues à cet égard pour transmission à la Conférence lors de sa prochaine session. »

La Conférence a donné sa chaleureuse approbation à la désignation effectuée par le Bureau, réalisant ainsi pour un an le Vicomte Bruce de Melbourne comme Président du Conseil.

La Conférence a également adopté la recommandation du Bureau à l'effet que le Conseil consulte le Comité de contrôle financier au sujet des conditions qui se rattachent à la désignation du président indépendant, pour transmission à la Conférence lors de sa prochaine session.

#### ***Approbation des rapports des commissions***

Au cours de sa huitième séance plénière (29 novembre), la Conférence a adopté les trois rapports de ses trois commissions, à savoir :

*Première Commission.* — Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture (à l'unanimité) ;

*Deuxième Commission.* — Activités techniques de l'Organisation (avec un amendement, à l'unanimité) ;

*Troisième Commission.* — Questions d'ordre constitutionnel, administratif et financier (à l'unanimité).

#### ***Message adressé à Sir John Boyd Orr***

En reconnaissance des services rendus par le premier Directeur général de la FAO, la Conférence a décidé à l'unanimité au cours de sa séance plénière de clôture (29 novembre) de lui exprimer ses remerciements par la résolution suivante :

« Nous, les délégués et observateurs à la quatrième session de la Conférence de l'Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture, constatons avec regret l'absence à cette session d'un homme grand dans sa simplicité — cultivateur et à la fois savant, le sage d'Aberdeen (Ecosse) — un des fondateurs de la FAO et son premier Directeur général, Sir John Boyd Orr.

« Nous ne saurions permettre à cette session de la Conférence de clore ses débats sans reconnaître la dette que nous avons contractée envers Sir John Orr, dont l'exemple ne cesse d'inspirer toutes les activités de la FAO.

« Nous tenons à l'assurer aujourd'hui de notre certitude que le travail que nous avons accompli au cours de cette session marquera une nouvelle étape de la coopération mondiale en vue d'atteindre les objectifs qu'il nous a depuis si longtemps fixés. Ces objectifs sont l'abondance et une paix durable — l'abondance pour l'humanité tout entière des produits des fermes, des forêts et des pêches, qui sont essentiels pour la vie et le bien-être — et la sécurité et la prospérité pour ceux qui les produisent.

« La Conférence adresse à Sir John Orr un amical salut et ses vœux les meilleurs. »

### *Institutions bénévoles*

Au cours de sa séance plénière de clôture (29 novembre), la Conférence a adopté à l'unanimité la résolution suivante :

- *Considérant* que les institutions bénévoles privées s'occupant d'assistance sociale sur le plan international ont efficacement aidé à distribuer les produits alimentaires et autres aux populations dans la détresse, sans considérations politiques ou idéologiques, dans cette période de dislocation aiguë de l'après-guerre ;
- *Considérant* en outre que ces institutions, telles que CARE, le Comité des Quakers, le Service de Secours de Guerre et la Conférence catholique du Secours social, et leurs filiales et tenants et aboutissants dans le monde entier, travaillant en collaboration avec CARE et par son intermédiaire, se sont efforcées sur le plan constructif, et d'accord en cela avec le

principal objectif de l'Acte constitutif de la FAO, à résoudre les problèmes de la production et de la distribution des aliments afin d'atténuer les souffrances provoquées par le manque de denrées alimentaires ; en conséquence :

#### *La Conférence —*

- *Charge* la FAO d'applaudir aux réalisations de ces organismes et leur exprime son intention de continuer à collaborer avec eux conformément aux termes de son mandat, dans le ferme espoir que leurs utiles activités seront soutenues et développées.

#### *Fixation de l'époque où se tiendront les sessions de la Conférence*

La Conférence a approuvé à l'unanimité une motion priant le Conseil d'examiner tous les facteurs pertinents concernant l'époque de l'année à laquelle il conviendrait de réunir la session annuelle de la Conférence de la FAO, et de se tenir prêt à faire rapport du résultat de cet examen à la prochaine session de la Conférence.

## II. LA SITUATION MONDIALE DE L'ALIMENTATION ET DE L'AGRICULTURE

### 1. EXAMEN GÉNÉRAL

#### *Situation actuelle des approvisionnements*

L'année 1948 a été particulièrement favorable à l'agriculture. Au début de l'année, les pays de l'hémisphère méridional ont pu rentrer des moissons remarquables, surtout de céréales. Au cours de l'été et de l'automne, les moissons de l'hémisphère septentrional ont été très abondantes aussi, surtout en Amérique du Nord et en Europe, où les conditions atmosphériques étaient exceptionnellement favorables. Pour la première fois depuis la guerre, la situation alimentaire, du moins dans le monde occidental, s'est améliorée considérablement.

Comme le montrent les chiffres ci-dessous, un équilibre virtuel semble s'être établi entre les excédents exportables et la demande effective en céréales.

PROGRAMME PROVISOIRE D'IMPORTATION ET ÉVALUATION DES EXCÉDENTS EXPORTABLES DE CÉRÉALES,  
JUILLET 1948-JUIN 1949.

	(en millions de tonnes)		
	Céréales panifiables	Céréales secondaires	Toutes céréales
Programmes provisoires d'importation . . .	27,4	12,7	40,1
Excédents exportables	27,3	12,4	39,7

La situation est analogue pour le sucre ; dans ce cas, les pénuries et les allocations sont remplacées par la crainte d'excédents futurs.

Pour le riz, la situation n'est pas aussi favorable. Une amélioration graduelle a été arrêtée par le retard des pluies de la mousson dans le sud de l'Inde et par des troubles politiques et économiques qui ont géné la commercialisation du riz dans d'autres pays d'Extrême-Orient.

Dans l'ensemble du monde, la production de matières grasses a atteint le niveau d'avant-

guerre mais la consommation des régions déficitaires, notamment en Europe, reste bien au-dessous des niveaux d'avant-guerre.

Par suite de la grande amélioration de l'offre en céréales fourragères, l'industrie du bétail dans l'hémisphère nord prévoit un accroissement considérable de la production. Déjà, la production laitière européenne a augmenté par suite de l'état satisfaisant des pâturages et pendant le deuxième semestre de 1949 la production de viande sera probablement meilleure en Europe et en Amérique du Nord.

L'approvisionnement en fibres textiles satisfait généralement la demande effective, mais pour les produits forestiers la production demeure fort insuffisante étant donné l'expansion considérable de la demande.

L'amélioration de la situation alimentaire a permis à de nombreux gouvernements de relâcher ou d'abolir leurs divers systèmes de contrôle. Au cours des derniers mois, les produits alimentaires et vestimentaires ont été presque partout mis en vente libre, tandis que les règlements régissant l'utilisation des produits agricoles devenaient plus souples ou disparaissaient.

L'amélioration récente de la situation alimentaire mondiale, notamment en ce qui concerne les céréales, peut faire naître trop facilement un sentiment trompeur de sécurité. Tout d'abord, la moisson de cette année dépassait de beaucoup ce qu'on peut espérer en une campagne moyenne. En second lieu, le danger s'augmente du fait que le monde dépend de plus en plus, pour son approvisionnement, de l'Amérique du Nord alors qu'il peut survenir des fluctuations extrêmes de la production aux Etats-Unis et au Canada.

En troisième lieu, les réserves mondiales de produits alimentaires sont tombées au strict minimum et seront encore peu volumineuses à la fin de l'année agricole 1948/49, si bien que le monde devra encore dépendre du hasard des moissons de l'année prochaine. Pour toutes ces raisons, il faut tempérer de prudence son optimisme lorsque l'on évalue les perspectives alimentaires.

### *Tendances fondamentales*

On ne saurait, de par la nature des choses, déceler les tendances agricoles qu'au bout d'une longue période de temps et le caractère particulier des trois dernières années, marquées par les efforts de restauration à la suite des dégâts causés par les hostilités, s'ajoutant à la succession de périodes de conditions atmosphériques favorables ou défavorables, a rendu encore plus difficile que d'habitude la tâche d'apprécier les perspectives à long terme de la situation actuelle.

Bien que la guerre ait dévasté les deux régions les plus populaires du monde, c'est-à-dire l'Europe et l'Extrême-Orient, la population a continué à s'y accroître. L'inégalité de la répartition géographique de la population mondiale par rapport aux possibilités latentes de production est devenue pour l'instant, et peut être pour toujours, beaucoup plus marquée.

Les conclusions suivantes pour les différentes régions du monde<sup>1</sup> semblent ressortir de la documentation dont dispose actuellement la Conférence. (Cf. page 46.)

*Extrême-Orient* : Il se peut que cette région, dont le problème de production est gigantesque,

<sup>1</sup> Pour les fins que se proposait la Commission, on a considéré les régions Extrême-Orient, Proche-Orient, Amérique latine et Afrique comme se composant des pays spécifiés dans le document C 48/8, *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture, 1948, à suivre* :

*Extrême-Orient* : Birmanie, Ceylan, Chine, Corée, Inde, Indochine, Indonésie, Japon, Malaisie, Pakistan, Philippines, Siam ; *Proche-Orient* : Turquie, Iran, Afghanistan, Irak, Syrie, Liban, Chypre, Transjordanie, Palestine y compris l'Israël, Arabie saoudite, Yémen, autres territoires de l'Arabie, les Somalies, Ethiopie, Erythrée, Soudan anglo-égyptien, Egypte et Libye ; *Amérique latine* : la totalité des régions géographiques de l'hémisphère occidental situées au sud et au sud-est des Etats-Unis d'Amérique et comprenant le Mexique, l'Amérique centrale, l'Amérique du Sud et la région des Caraïbes ; comprend non seulement les vingt républiques latino-américaines, mais également les possessions du Royaume-Uni, de la France, des Pays-Bas et des Etats-Unis dans la région : *Afrique* ; exclue la Libye, l'Egypte, le Soudan anglo-égyptien, l'Ethiopie, l'Erythrée et les Somalies, qui sont considérés comme faisant partie du Proche-Orient, mais inclure le reste du continent africain et les îles adjacentes de Madagascar, Maurice et la Réunion,

soit en mesure de mettre en culture une superficie limitée de terres nouvelles, notamment dans les régions productrices d'excédents alimentaires ; mais l'effort principal, dans tout l'Extrême-Orient, devra porter sur l'accroissement du rendement à l'hectare. Tout progrès agricole se heurte cependant à de graves obstacles d'ordre social et économique qui ne peuvent être ni facilement ni rapidement surmontés. Bien qu'il soit difficile de formuler un jugement, en raison des désordres qui sévissent actuellement en différentes parties de cette région, il semble peu probable que l'Extrême-Orient pourra plus tard reprendre ses exportations de produits agricoles à l'échelle d'avant-guerre.

*L'Europe*, en particulier l'Europe occidentale et centrale, s'efforce actuellement d'augmenter le rendement en produits de l'élevage, notamment lait et viande. La production d'autres denrées de bon rapport, telles que les fruits et légumes, en particulier dans les régions où le climat leur est favorable, accuse également une tendance à l'augmentation. Les changements récents de la structure agricole dans l'est et le sud-est de l'Europe auront un effet analogue, et il est très possible qu'ils ralentissent le mouvement vers l'ouest des produits agricoles de première nécessité. En conséquence, il se peut que l'ensemble de l'Europe ait tendance à se tourner de plus en plus vers d'autres continents pour s'assurer son approvisionnement en céréales et autres produits agricoles de base.

*L'Union des Républiques socialistes soviétiques* prévoit surtout l'expansion des cultures industrielles. A moins que le développement agricole envisagé pour les régions orientales de l'U. R. S. S. ne soit particulièrement rapide et réussi, il est douteux que ce pays devienne grand exportateur de denrées alimentaires dans un avenir prochain, si ce n'est en des années extrêmement favorables.

*Proche-Orient* : il n'est pas possible de distinguer des tendances particulières et la situation économique et politique actuelle entrave les progrès. Des investissements considérables seront nécessaires si l'on veut accroître la production alimentaire dans l'intérêt de la population locale aussi bien que du commerce d'exportation.

*Afrique* : Les besoins intérieurs se sont accrus considérablement. Ce continent doit améliorer l'alimentation de sa population mais trouve en même temps l'occasion de jouer un rôle plus important dans l'approvisionnement de l'Europe, notamment en graines oléagineuses.

*Océanie* : La Nouvelle-Zélande se spécialise toujours davantage dans les produits de l'élevage et dépend de plus en plus de l'Australie pour son approvisionnement en céréales. Dans ce dernier pays, l'utilisation des terres se caractérise par une intensification des opérations agricoles et une application plus large de la polyculture dans les régions où le permettent les précipitations.

En *Amérique latine* se manifeste une tendance vers une autarcie économique plus complète et vers la production sur place des matières premières et des denrées agricoles de base. Il existe d'excellentes possibilités d'expansion agricole pour satisfaire la demande d'une population en voie d'accroissement rapide. On note déjà de belles réussites dans certains domaines et la production du sucre, notamment, a augmenté en Amérique centrale. Mais l'expansion des exportations alimentaires de toute cette région à devises fortes ne continuera que si des accords commerciaux sont conclus avec les pays susceptibles de devenir importateurs.

*L'Amérique du Nord*, notamment le Canada et les Etats-Unis d'Amérique, a enregistré l'expansion la plus remarquable de la production alimentaire, soit plus de 30 pour cent au cours des dix dernières années. Malgré le niveau élevé des prix agricoles, cette expansion a eu pour causes l'accroissement, non point des emblavures, mais du rendement à l'hectare, et une succession de saisons favorables.

L'importance croissante de la mécanisation, l'introduction de nouvelles variétés de semences et d'hybrides, l'utilisation plus poussée des engrains et des insecticides ainsi que l'amélioration générale des méthodes de culture, ont contribué à assurer le résultat remarquable qui a permis d'améliorer appréciablement le régime alimentaire et de réaliser des exportations massives à destination des régions déficitaires.

Il ressort clairement de l'analyse ci-dessus qu'une seule région a fait des progrès considérables au cours des dix dernières années et est même devenue le principal fournisseur de

toutes les régions déficitaires, non seulement pour les produits agricoles mais aussi pour l'outillage industriel. Ce fait, rapproché des besoins anormalement élevés qu'entraîne la reconstruction dans ces régions, illustre le sérieux déséquilibre entre les économies des différentes régions et pose le principal problème économique de notre époque. Fait significatif, 80 pour cent des exportations mondiales de céréales provenaient, au cours de ces dernières années, de régions à devises fortes.

Ce déséquilibre se présente sous deux formes, l'une temporaire, l'autre d'un caractère plus permanent ; temporaire dans la mesure où les deux secteurs déficitaires principaux, en l'occurrence l'Europe et l'Extrême-Orient, ont vu leur déficit s'accroître plus que de coutume du fait de la guerre mais sont en voie de redressement. Il existe des éléments de caractère permanent pour deux raisons : a) moins d'aliments s'exportent et s'exporteront probablement d'autres régions du monde, dans certaines par suite de changements politiques, dans d'autres par suite de l'accroissement de la consommation intérieure ; b) en Asie à coup sûr, et peut-être aussi en Europe, l'accroissement de la production est moins rapide que celui de la population dans les régions déficitaires elles-mêmes.

A défaut de mesures pratiques, il pourrait bien résulter une aggravation de ce déséquilibre dans divers domaines : encombrement du marché dans certains secteurs, pénurie dans d'autres : pléthore d'un produit et disette d'un autre ; excédents inexportables dans un secteur du fait qu'ailleurs font défaut les devises.

Cet état de choses soulève par conséquent les deux questions fondamentales que la Conférence doit étudier à la lumière de l'examen de la situation mondiale. La première question intéresse la production. La situation mondiale dans son ensemble appelle une amélioration de la production qui se révèle manifestement plus urgente dans les secteurs déficitaires et les secteurs à revenus faibles. Le maintien ou le relèvement des niveaux déjà élevés de production en Amérique du Nord, où le progrès technique trouve un terrain particulièrement favorable, serait bien accueilli de tous, à condition que soient trouvées des solutions aux problèmes de commerce international et de paiement qui se posent actuellement aux pays déficitaires.

Nous en arrivons ainsi à la seconde question principale, à savoir : comment améliorer les accords commerciaux entre les nations pour faciliter une circulation plus importante et plus régulière des produits à des prix équita-

bles pour les producteurs et raisonnables pour les consommateurs.

Ces deux questions de production et de commerce sont traitées dans les sections qui suivent.

## 2. PRODUCTION ET CONSOMMATION

Les principaux problèmes de production et de consommation ont été étudiés à fond sur la base des documents présentés à la Conférence (voir page 46).

### *Accroissement de la production et amélioration de la nutrition*

La cadence de l'expansion agricole dans la plupart des régions du monde, au cours des vingt dernières années, n'est pas de nature à assurer de véritables progrès vers la réalisation des objectifs de nutrition adoptés par les Etats-Membres conformément aux principes établis par l'Acte constitutif de la FAO. Ces objectifs nationaux de nutrition doivent constituer la base des plans et programmes agricoles des gouvernements. L'accroissement nécessaire de la production agricole ne saurait se réaliser qu'au moyen d'une action énergique de la part de tous les gouvernements. Il convient de multiplier les efforts : intensifier la recherche et l'éducation, multiplier les moyens de production, porter les investissements à un chiffre plus élevé qu'à n'importe quel moment depuis le début du siècle, et cela pour l'ensemble de l'agriculture mondiale. Dans certaines régions du monde, il reste encore de nouvelles terres à mettre en culture. En général, cependant, il s'agit plutôt d'accroître le rendement des régions déjà cultivées, ce qui ne peut être effectué qu'au moyen de techniques modernes, d'un outillage perfectionné, d'investissements plus considérables et de longs et coûteux travaux de développement général.

Si l'on veut que la production agricole rattrape l'accroissement démographique, il faudra que dans de nombreuses régions elle prenne une expansion considérable. Mais pour créer des disponibilités suffisantes d'aliments de protection, ce qui est une entreprise coûteuse, il sera

nécessaire d'accroître davantage encore le rendement des récoltes (y compris les herbacées).

Pour aboutir à des recommandations préconisant des mesures d'action aussi précises que possible, la Première Commission, constituée dans le but d'étudier les tendances et les politiques principales qu'on se propose d'observer dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture, a créé cinq comités régionaux : Extrême-Orient, Proche-Orient, Europe, Afrique et Amérique latine. Cette manière de procéder a permis à la Conférence d'envisager les problèmes particuliers qui présentent un intérêt primordial pour les gouvernements de ces différentes régions.

Il a été généralement convenu que l'amélioration à la fois de la nutrition et de la production demeure une nécessité des plus urgentes dans toutes les régions dont le niveau de consommation est bas ou qui dépendent d'importations massives de produits. Il a été admis qu'en général la source principale des approvisionnements alimentaires devra être la production locale, sans pour cela perdre de vue que sous le rapport du commerce ces problèmes présentent un aspect international tout comme un aspect régional et national. Par ailleurs, il a été reconnu que la réalisation d'une meilleure alimentation et d'une production plus élevée représente une tâche gigantesque, très souvent à longue échéance.

Cette considération a amené les comités régionaux à concentrer leur attention sur les mesures qui peuvent être prises à bref délai par les gouvernements pour faire disparaître les obstacles qui s'opposent à la réalisation des objectifs de la FAO. Au cours de ces délibérations, il n'a jamais été perdu de vue que c'est aux gouvernements et aux exploitants eux-mêmes qu'il incombe d'agir en premier lieu, alors que la tâche de la FAO est d'aider les gouvernements à atteindre ces fins.

Au stade des délibérations en commission, il n'a pas été possible d'harmoniser parfaitement les politiques générales recommandées aux Etats-Membres avec le programmes des activités de la FAO pour 1949 ; il semble toutefois que les recommandations exposées ci-dessous ne soient pas incompatibles avec les travaux que son budget limité permettra à la FAO d'entreprendre cette année-là. L'Organisation devra rester en liaison avec les Etats-Membres pour adapter le mieux possible son programme d'activités et son budget de 1950 aux travaux qu'il a été recommandé aux gouvernements d'effectuer soit individuellement, soit par des mesures communes à l'échelon régional.

#### *Moyens nécessaires à la production agricole*

La discussion a fait ressortir que l'accroissement de la production agricole et l'amélioration de la consommation ne pourront se réaliser que dans le cadre général d'une économie mondiale en expansion et que, par voie de conséquence, le développement de l'industrie et l'augmentation du rendement des individus sont dans bien des pays la condition *sine qua non* de la réalisation des objectifs de la FAO.

L'accroissement de la production agricole dépend de certains biens de production que fournit l'industrie. Le besoin d'engrais et de machines agricoles adaptées à des buts déterminés se fait sentir avec acuité. La FAO peut se rendre utile dans ce domaine par ses travaux de recherche et en coopérant avec les commissions régionales du Conseil économique et social des Nations Unies et avec la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, de manière à évaluer les besoins et à aider à trouver des solutions aux problèmes de production et de distribution des biens d'équipement et des engrains nécessaires. Ici, comme dans d'autres domaines d'action, c'est en agissant de concert qu'exportateurs et importateurs arriveront aux meilleurs résultats. La Conférence a retenu tout particulièrement les exemples encourageants d'étroite coopération avec les deux organisations internationales qu'on vient de mentionner.

#### *Investissements internationaux*

En ce qui concerne la question des investissements internationaux en général, la Conférence a souligné que le développement industriel

et agricole à grande échelle des ressources mondiales est impossible sans des prêts internationaux considérables. Ceci est surtout vrai des pays les moins développés du point de vue économique. La Conférence a eu l'avantage d'entendre sur ce sujet un exposé du Vice-Président de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement.

Bien que le financement des développements dans le domaine agricole et alimentaire doive provenir en majeure partie de sources nationales, il n'en reste pas moins vrai que dans bien des cas l'aide financière internationale est un élément nécessaire pour remédier aux difficultés de change. Plusieurs délégués ont déclaré que les progrès de l'expansion agricole peuvent se trouver sérieusement entravés par l'absence d'un financement international suffisant et qu'à leur avis, l'ensemble des ressources de la Banque internationale et autres disponibilités ne répond aucunement aux besoins actuels du monde. A ce sujet, la Conférence rappelle la recommandation ci-après de la Commission préparatoire chargée de l'étude des Propositions pour l'Alimentation mondiale :

« Qu'on ne cesse de se tenir pleinement au courant des progrès du développement, de sorte que si, à un certain moment, un projet ou un programme de développement, justifié par ailleurs, n'a pu faire de progrès faute du financement international dont il a besoin, le Directeur général de la FAO et le Conseil d'Administration de la Banque internationale puissent immédiatement en informer les Etats-Membres respectifs et le Conseil économique et social, en recommandant toutes mesures qu'il serait opportun de prendre ».

Pour découvrir à quel point cette carence financière pourra se faire sentir et pour permettre à la prochaine session de la Conférence d'envisager quelles mesures il sera possible de prendre,

#### *La Conférence —*

— Prie le Directeur général de demander l'aide des Nations Unies, de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et des autres institutions appropriées des Nations Unies, pour préparer à l'usage du Conseil un exposé des faits en cause concernant toutes les possi-

bilités de financement, l'emploi qu'il en est fait, et la nature de la demande dont elles font l'objet ;

— *Demande au Conseil de préparer un rapport à ce sujet pour la prochaine session de la Conférence.*

#### ***Conditions générales nécessaires à l'accroissement de la production***

Parmi ces conditions, le facteur humain dans le domaine de l'agriculture a retenu longuement l'attention. Avec certaines modifications quant aux besoins les plus urgents des régions, la Conférence reconnaît l'importance de l'hygiène et de la vie rurale, des services gouvernementaux de vulgarisation, des problèmes de la main-d'œuvre et du meilleur emploi de la main-d'œuvre disponible, y compris les possibilités offertes par les industries locales.

Un autre facteur auquel la Conférence attache la plus grande importance est la nécessité de disposer de moyens de transport satisfaisants, afin de rapprocher le producteur du consommateur et de permettre une meilleure distribution, tant à l'échelle régionale qu'à l'échelle mondiale.

#### ***Amélioration de l'utilisation des ressources existantes***

Etant donné la nécessité de passer rapidement à l'action la Conférence attire l'attention des Etats-Membres sur le besoin d'utiliser au maximum les ressources existantes en terre et en biens d'équipement. Il y a encore beaucoup à faire pour éviter les pertes causées par les épizooties, les éphiphyties, les insectes ennemis des récoltes et l'infestation des denrées emmagasinées.

La conservation des forêts et des sols par une bonne technique fermière et des mesures gouvernementales constitue en de nombreuses régions un problème de tout premier plan. Quand des programmes seront mis en œuvre pour accroître la production agricole, ils ne devront pas être de nature à provoquer un appauvrissement du sol. Pour les régions où l'on peut avoir recours à l'irrigation, la Conférence recommande l'utilisation maximum des ressources hydrographiques ; pour les autres, elle préconise une meilleure utilisation des pâtrages et des usines à fourrage.

Mais si l'on veut qu'un programme d'expansion quel qu'il puisse être soit couronné d'un plein succès, il est indispensable de ne pas se contenter d'assurer des approvisionnements satisfaisants en machines, engrangés et autres biens de production agricole et d'assurer un habitat et des conditions de vie raisonnables aux populations rurales. On ne peut s'attendre à ce que les agriculteurs et leurs ouvriers travaillent davantage ou modifient leurs méthodes de production s'ils n'ont pas, pour ce faire, des encouragements efficaces sous la forme de prix raisonnables, d'une monnaie stable et d'un approvisionnement satisfaisant en produits de consommation courante ; s'ils n'ont pas confiance dans la stabilité future des prix et des revenus agricoles ; s'il n'existe pas dans chaque pays un bon service consultatif ou de vulgarisation pour fournir au producteur des connaissances techniques et pour lui montrer l'importance de son rôle dans le programme de production.

Il ne suffit pas de fournir aux exploitants les outils et les connaissances nécessaires à l'accroissement de la production ; il importe au plus haut point de leur inculquer la volonté de produire. La clé du succès de tout programme de production est celle-là même qui donne accès à l'esprit de l'agriculteur.

En conséquence, dans les sections suivantes de ce chapitre, la Conférence traite de la stabilisation des prix, des travaux de recherche et des connaissances techniques, de la vie rurale, des méthodes consultatives et de vulgarisation, c'est-à-dire des ressorts psychologiques sans lesquels l'accroissement de la production alimentaire est impossible.

#### ***Propositions précises***

La Conférence reconnaît que les conseils des comités régionaux de la Première Commission lui ont été d'un grand secours et approuve les mesures précises qui lui sont proposées. Elle estime que la réduction des recommandations générales en ces propositions concrètes permettra aux Etats-Membres de discerner plus clairement la tâche qui leur incombe et rendra possible à l'avenir une coopération plus étroite entre eux et avec la FAO. La Conférence demande au Directeur général et au Conseil, lorsqu'ils donneront effet au programme

des activités de la FAO pour 1949 et lorsqu'ils élaboreront le programme et le budget pour 1950, de préparer les mesures futures en fonction de ces recommandations.

En conséquence, après mûr examen,

*La Conférence —*

- *Accueille favorablement les rapports sur les problèmes des diverses régions ;*
- *Approuve les recommandations desdits rapports préconisant des mesures gouvernementales et une coopération intergouvernementale.*

mentale à l'intérieur de ces régions, notamment dans le domaine technique ;

— *Recommande ces rapports à l'attention du Conseil et du Directeur général et leur demande de ne jamais les perdre de vue quand il s'agira de mettre progressivement en œuvre les suggestions et recommandations relatives aux activités futures de la FAO, en renforçant ainsi la coopération pratique de la FAO avec les Etats-Membres.*

On trouvera ci-après les rapports pour chacune des cinq régions.

## **Extrême-Orient**

L'examen de la situation auquel a déjà procédé la Conférence a montré qu'il est indispensable d'accroître la production agricole en Extrême-Orient, non seulement pour relever la production diminuée par les ravages de la guerre et subvenir aux besoins d'une population croissante, mais encore parce que c'est là le moyen le plus évident d'améliorer les conditions de vie des populations de la région. Cette constatation s'applique surtout à la production des denrées alimentaires et des fibres textiles, mais aussi et non moins clairement, à la production des autres récoltes, aux produits forestiers et aux pêches.

Il sera possible d'accroître la production, premièrement, par le défrichage de terres nouvelles et, deuxièmement, par une meilleure utilisation de celles qui sont déjà en culture. La Conférence ne dispose pas de données suffisantes pour exprimer une opinion ferme quant à la première méthode ; mais comme il est certain que de nombreux pays n'utilisent pas la totalité de leur superficie de terres arables, la Conférence estime que les Etats-Membres auraient intérêt à procéder à une étude approfondie de leurs ressources inutilisées. La question sur laquelle porte en tout premier lieu le présent rapport est l'utilisation plus rationnelle des terres déjà en culture.

L'on s'accorde à penser que le meilleur moyen de supprimer la pénurie de vivres en Extrême-Orient serait d'accroître la production dans la région même. En outre, il faut que celle-ci reprenne la place qu'elle occupait naguère parmi les principaux exportateurs de produits

agricoles. Pour cela, il est nécessaire d'accroître la production. Il est évident cependant que de sérieux obstacles, provenant de l'ensemble de la situation mondiale, s'opposent aux efforts que l'on pourrait faire dans ce sens. Ces obstacles sont : a) la pénurie mondiale de biens d'équipement et d'autres biens essentiels; b) l'inégalité de la répartition de ces biens; c) le manque de devises pour se procurer même ceux qui sont disponibles.

Un exposé des besoins de la région en produits industriels a déjà été préparé par le Groupe de travail mixte FAO/ECAFE. Il s'agit maintenant d'assurer l'achat de ces produits. A cette fin,

*La Conférence —*

— *Recommande*

- 1) que les pays industriels, en consultation avec les pays d'Extrême-Orient, accordent la plus grande attention aux besoins de la région, tels qu'ils ressortent du rapport FAO/ECAFE sus-mentionné, et étudient les méthodes susceptibles de donner suite à ces recommandations ;
- 2) que dans la répartition de l'équipement et des outils dont il y a pénurie, on tienne compte tout particulièrement de la nécessité primordiale d'accroître la production alimentaire dans les pays d'Extrême-Orient et des grandes possibilités qui existent de réaliser un tel accroissement à condition que soient fournis l'équipement et le matériel nécessaires ;

3) que les Etats-Membres de la FAO et les organisations monétaires internationales étudient attentivement et d'urgence les moyens de surmonter les obstacles qui s'opposent à l'achat de ces biens, par suite du manque de capitaux en Extrême-Orient et de la situation chaotique actuelle des changes (notamment la pénurie de dollars).

### ***Crédits agricoles***

En ce qui concerne les finances internes,

*La Conférence* —

- Soulignant qu'il est essentiel, pour améliorer la situation de l'agriculture, d'assurer un système de crédit qui soit sain et qui convienne aux besoins des exploitants,
- *Recommande* que tous les Etats-Membres étudient ce problème de très près.

### ***Recherche***

La Conférence se rend compte de l'importance du rôle des travaux de recherche de tout ordre dans l'accroissement de la production. Les fonds à affecter à ces travaux sont très inégalement répartis, non seulement entre les pays appartenant à la région, mais encore entre cette région et le reste du monde. Dans ces conditions, et pour éviter tout chevauchement,

*La Conférence* —

— *Recommande*

- 1) d'accorder aux pays d'Extrême-Orient toute l'assistance possible pour leur permettre d'améliorer et de développer leurs institutions de recherche, et notamment,
- 2) que les Etats-Membres, dans le monde entier, fassent tout leur possible pour faciliter aux spécialistes d'Extrême-Orient l'accès à leurs stations de recherche, pour étudier les méthodes employées et les résultats obtenus.

A cette fin,

*La Conférence* —

— *Recommande en outre*

- 1) que la FAO se mette en rapport avec les Etats-Membres pour s'assurer jusqu'à quel point ils accepteraient de prêter à l'Ex-

trême-Orient les services de leurs spécialistes ;

2) que la FAO serve d'organe centralisateur pour ces experts ;

3) que la FAO prépare une liste de ces experts ainsi qu'une liste des stations de recherche susceptibles d'accueillir des spécialistes d'Extrême-Orient, aux fins d'étude et de formation ;

4) que le Directeur général tienne compte tout spécialement du besoin qu'ont les pays d'Extrême-Orient des conseils de spécialistes sur les problèmes particuliers à cette région et du fait que ces conseils ne pourront leur être utilement donnés que si ces spécialistes font des séjours assez prolongés dans la région.

### ***Fléaux et maladies***

*La Conférence* —

— Frappée de l'étendue que prendrait l'accroissement de la production si l'on parvenait à réduire ou à supprimer les ravages causés aux récoltes et au cheptel par les fléaux et les maladies,

— *Recommande* que cette question soit attentivement étudiée dans la région ; et,

— Estimant qu'une attaque concertée contre les fléaux tels que les sauterelles ou la peste bovine produirait le maximum d'amélioration,

— *Recommande* que les Etats-Membres unissent tous leurs efforts pour mener à bien cette action.

A ce propos, elle prend acte de l'important travail qu'ont effectué les conférences récemment tenues en Afrique à l'égard des deux fléaux sus-mentionnés, et espère que les comptes rendus de ces conférences recevront en tous lieux l'attention qu'ils méritent. La Conférence signale également les méthodes de lutte contre la peste bovine qui sont déjà employées avec succès à Ceylan, en Indonésie et dans la République des Philippines.

### ***Améliorations techniques et pratiques***

On ne se propose point de traiter ici en détail des multiples aspects de la technique et de l'organisation de l'exploitation agricole.

Leur application doit, dans une large mesure, faire l'objet d'études locales, mais là encore la Conférence croit qu'un libre échange de renseignements est susceptible de donner lieu à des améliorations considérables et qu'il importe de n'épargner aucun effort à cet égard. L'adaptation aux conditions locales des outils aratoires et des méthodes culturales et les travaux de génétique animale et végétale sont autant de sujets qui bénéficieraient tout particulièrement d'un tel échange de renseignements.

La Conférence tient également à signaler aux Etats-Membres les grands avantages que l'on peut retirer de la production et de la distribution de semences pures ou améliorées, de la double récolte, de la mise à l'essai de produits nouveaux, de la production et de l'utilisation des engrains localement disponibles et des démonstrations pratiques dans les exploitations mêmes.

### ***Conservation des aliments***

La Conférence est frappée de l'importance des pertes évitables de produits aux diverses étapes de leur trajet entre l'exploitation et le consommateur, par suite des conditions climatiques et de l'infestation. La Conférence reconnaît toute l'utilité des travaux déjà accomplis par la FAO dans ce domaine et espère qu'elle les poursuivra en les intensifiant ; elle donne toute son approbation à la campagne de conservation du riz que l'on se propose d'entreprendre et estime qu'il conviendrait de l'étendre à tous les produits alimentaires. Elle est particulièrement frappée du manque d'installations satisfaisantes d'emmagasinage dont souffre la région et insiste auprès des Etats-Membres pour qu'ils intensifient leurs efforts en vue de supprimer cette cause de pertes et collaborent entre eux à cette fin. Elle reconnaît que, pour des raisons climatiques et autres, il est souhaitable que, dans cette région, les denrées soient exportées dans le plus bref délai possible pour être emmagasinées de préférence dans les pays destinataires, mais elle fait observer que cela n'exempte pas les pays exportateurs de leurs devoirs pendant la période précédant l'exportation.

### ***La Conférence —***

— Constatant en outre les pertes considérables que subissent les exploitations agri-

coles par suite des dégâts commis par les rats et autres animaux,

— *Recommande* que tous les Etats-Membres de la région accordent à ce problème la plus grande attention.

### ***Marketing***

En ce qui concerne le marketing, les délibérations de la Conférence ont fait ressortir qu'il subsiste encore de sérieuses difficultés dans le domaine des mouvements régionaux et internationaux de produits alimentaires. Dans un grand nombre de pays de la région, les systèmes de transport se ressentent encore des dégâts causés par les hostilités ; dans d'autres, ces systèmes n'ont jamais été satisfaisants. Il semble que les moyens matériels manquent encore. En conséquence,

### ***La Conférence —***

— *Recommande*

- 1) que toute l'aide possible soit accordée aux pays de cette région pour leur permettre d'obtenir les matériaux nécessaires à la reconstruction et à l'expansion de leurs réseaux de transport ;
- 2) qu'un plus grand volume de transports soit affecté au mouvement du riz et autres denrées, notamment pendant la période de flèche qui suit la récolte ;
- 3) qu'un nombre suffisant de chambres froides soit réservé aux *petits* envois de fruits, de viande, de produits laitiers et d'autres denrées périssables, tant sur le plan national que sur le plan international.

La Conférence se rend également compte de la nécessité d'assurer l'amélioration de la qualité des produits alimentaires et de l'importance de la normalisation des poids, mesures et qualités, tant dans le commerce local que dans le commerce international. En conséquence,

### ***Le Conférence —***

— *Recommande*

- 1) que soit encouragée, dans toute la mesure possible, l'amélioration de la qualité des produits par des méthodes telles que l'immatriculation des producteurs de denrées de qualité supérieure ;

- 2) qu'aucun effort ne soit négligé pour normaliser les catégories et les qualités des produits mis sur marché ;
- 3) que tous les pays de la région prêtent une attention particulière à la normalisation des poids et mesures.

#### ***Niveaux de nutrition et de consommation***

Comme nous l'avons vu plus haut, la principale caractéristique de la situation dans la région est l'insuffisance des disponibilités alimentaires pour subvenir aux besoins actuels. Par suite, cette région est actuellement sous-alimentée et ne peut en conséquence se développer. La Conférence se rend compte de la difficulté d'effectuer des changements rapides dans les habitudes alimentaires de populations nombreuses, sauf en cas de disette extrême. En conséquence, tout en reconnaissant que l'objectif à atteindre à la longue est l'amélioration des régimes dans le sens de la diversité et d'un meilleur équilibre plutôt qu'un accroissement indéfini de la consommation des céréales alimentaires, la Conférence a le sentiment que cette considération ne justifierait pas un relâchement des efforts effectués en vue de satisfaire la demande actuelle en céréales alimentaires, notamment en riz, et de rechercher des produits de remplacement des céréales. Il va sans dire que l'on n'entend pas par là qu'on doive renoncer aux efforts d'amélioration des régimes par l'emploi généralisé des aliments protecteurs, mais simplement qu'il est nécessaire de reconnaître la réalité des faits.

A propos des plans destinés à provoquer l'expansion de la production alimentaire,

#### ***La Conférence —***

- Estimant qu'il pourrait être dangereux de s'inspirer, en élaborant ces plans, de la situation déficitaire actuelle,
- Recommande à tous les pays déficitaires de procéder à une révision des barèmes de rationnement actuels, pauvres en calories, pour que le progrès que doit réaliser la production ne soit pas entravé par une sous-estimation des besoins alimentaires de la population.

La Conférence désire attirer l'attention des Etats-Membres sur les travaux projetés par

le Conseil indo-pacifique des pêches et sur l'importance des produits des pêches, tant maritimes qu'intérieures, dans l'économie et l'alimentation de la région.

En conclusion, la Conférence appelle l'attention des Etats-Membres sur les recommandations formulées à Baguio par le Comité de la nutrition, notamment en ce qui concerne les méthodes d'ordre pratique susceptibles d'améliorer la valeur nutritive du riz et des régimes oryzés. Les programmes à long terme pour la production et la répartition des aliments devraient être basés sur l'évaluation scientifique des besoins nutritifs.

#### ***Vie rurale***

La Conférence souligne l'influence capitale qu'exerce sur la production le bien-être de la population rurale. L'agriculteur et l'ouvrier agricole sont les véritables producteurs et les accroissements de la production, tout au moins dans une société libre, dépendront au premier chef des encouragements à la production qui leur seront offerts et des ressources dont ils disposeront. L'importance de la vie rurale sous tous ses aspects doit par conséquent être clairement reconnue. Il semble que la FAO puisse donner le maximum d'assistance dans ce domaine en se chargeant de la diffusion des renseignements sur le travail déjà accompli ou envisagé dans le monde entier, afin d'assurer la coopération entre les organisations internationales et celles de bienfaisance qui s'intéressent à cette question.

A ce propos, la Conférence est frappée de la nécessité primordiale d'améliorer les normes de l'éducation rurale dans la région tout entière. Cette amélioration doit être orientée non seulement vers les éléments de l'éducation courante, mais aussi vers le développement de la curiosité intellectuelle chez les adultes comme chez les enfants et vers l'accroissement du pouvoir d'assimilation des connaissances nouvelles dans le domaine des méthodes agricoles améliorées.

#### ***La Conférence —***

- Reconnaissant à quel point l'accroissement de la production se trouve entravé par le niveau trop bas des revenus réels dans la région,

— *Recommande*

- 1) d'étudier de très près l'introduction et l'amélioration d'industries grandes et petites ;
- 2) de développer les mouvements coopératifs ruraux par la création de groupements de base qui non seulement se donneraient pour tâche de réduire les difficultés économiques du paysan, mais encore de lui inculquer le sens social et la confiance en soi et de lui faire prendre conscience de ses propres capacités.

La Conférence tient en outre à souligner combien il importe, pour assurer la meilleure utilisation possible des terres, le rendement maximum des récoltes et le bien-être du travailleur rural, qu'il existe un régime foncier satisfaisant ; elle recommande aux gouvernements d'étudier leurs régimes fonciers à la lumière de ce principe.

***Services agricoles***

La Conférence se rend compte du besoin de créer des services gouvernementaux et autres pour aider le cultivateur et faciliter les progrès agricoles. Au premier rang dans ce domaine, il faut placer les services de consultation agricole comme étant le meilleur et, souvent, le seul moyen d'améliorer l'agriculture. Cependant, pour être efficaces, les services consultatifs devraient aller de pair avec des mesures destinées à relever le niveau de l'enseignement agricole et avec les services régulateurs essentiels pour protéger le producteur et le consommateur. Les mesures prises dans ce sens dans la région sont encore loin d'être satisfaisantes ; en conséquence,

*La Conférence* —

— *Recommande* que les Etats-Membres s'appliquent à améliorer, individuellement ou en collaboration, les services agricoles sus-mentionnés.

***Utilisation et conservation des forêts***

La conservation des forêts est essentielle à l'accroissement de la production du riz, puisqu'elle assure l'eau nécessaire à l'irrigation. L'utilisation des produits forestiers n'est pas

moins importante. Elle est à la base de l'approvisionnement en engrais de nombreux pays d'Asie où la bouse de vache est employée comme combustible de cuisine, faute de bois de chauffage. L'industrialisation dépend des matières premières se trouvant à proximité, dont le bois est souvent le plus facile à convertir avec un capital relativement peu élevé. En outre la population rurale peut trouver une occasion d'augmenter ses revenus en travaillant temporairement dans les exploitations forestières. Pour ces motifs,

*La Conférence* —

— *Recommande* que soit organisée une conférence sur l'exploitation forestière et l'utilisation du bois en Asie et dans le Pacifique, et estime que nombre des problèmes sus-mentionnés seraient avantageusement examinés par cette conférence.

La Conférence a reçu avec beaucoup de satisfaction les invitations des gouvernements de la Birmanie et de l'Inde et exprime l'espérance que la conférence aura lieu vers la fin de l'année 1949, au moment le plus opportun pour le gouvernement invitant.

***Plans et programmes***

La plupart des gouvernements de la région ont élaboré des plans ou des programmes destinés à améliorer l'agriculture dans leurs territoires respectifs. Ces plans ont généralement été décrits dans les rapports annuels et ont également fait l'objet au début de l'année de délibérations aux conférences de Baguio. On ne se propose donc pas de les examiner ici. Toutefois,

*La Conférence* —

— Désireuse de signaler l'importance de l'aide et des conseils mutuels pour la mise en œuvre de ces plans,

— *Recommande* que les Etats-Membres dans la région se renseignent les uns les autres par l'entremise de la FAO sur les changements et les développements de leurs plans, sur les progrès réalisés et sur les difficultés éprouvées.

## Proche-Orient

La superficie totale de la région du Proche-Orient est évaluée à quinze millions et demi de kilomètres carrés et sa population à une centaine de millions d'habitants. La proportion de la population rurale est très forte et varie de 60 à 85 pour cent du chiffre total. Bien qu'en moyenne la densité démographique soit basse par suite de la présence de vastes étendues arides ou désertiques, elle est en réalité assez forte si on la calcule en fonction de la superficie cultivée, et même très forte dans certaines parties de la région. L'Egypte, par exemple, et, dans une certaine mesure le Liban, sont surpeuplés et manquent d'espace alors que l'Iran, l'Irak, la Syrie et la Turquie seraient en réalité sous peuplés si toutes les ressources du sol y étaient développées. Le climat va d'un extrême à l'autre : extraordinairement sec dans le désert, il est très humide dans les régions des collines boisées où les pluies sont considérables.

Dans les secteurs où les pluies sont rares ou inexistantes et où le sol est extrêmement fertile, il existe des réserves d'eau suffisantes pour l'irrigation qui permettrait une expansion et un développement considérables de l'agriculture ; par conséquent, il serait d'une importance capitale d'utiliser rationnellement ces ressources hydrographiques. Mais l'eau n'est pas seulement la source de la vie pour les populations rurales, elle est aussi un facteur limitatif de l'exploitation agricole dans l'avenir. Encore que certains pays de la région possèdent d'abondantes réserves d'eau, il n'en reste pas moins que les besoins présents et futurs d'une population en voie d'accroissement rapide et la nécessité d'une expansion parallèle de la production agricole rendent essentiel d'utiliser, de la façon la plus efficace et la plus économique, les réserves d'eau existantes.

L'agriculture est pour les populations de la région la principale occupation et la source principale de revenu ; elle constitue sans exception la base de l'économie nationale de chacun des pays qui la composent. Tous les stades d'évolution y sont représentés, depuis la culture pastorale et nomade jusqu'à celle qui utilise scientifiquement l'irrigation. On trouve même dans certaines grandes exploitations la mécanisation la plus moderne.

Il ressort des examens géologiques auxquels il a été procédé que la région n'offre pas de ressources minérales utilisables par l'industrie. Il conviendrait néanmoins de pousser plus à fond l'étude géologique de ces terrains. Les grandes réserves de pétrole qui s'y trouvent permettent de produire à bon compte l'énergie motrice nécessaire au développement de certaines industries — usines de transformation de divers produits agricoles, fabriques d'engrais, d'outillage agricole, d'instruments aratoires, etc.

### *Amélioration des façons culturales*

Considérant que l'adoption de méthodes rationnelles de culture sur les terres déjà cultivées assure les meilleurs résultats dans les délais les plus rapides pour subvenir aux besoins d'une population en voie d'accroissement,

#### *La Conférence —*

— *Recommande* que par une large propagande et des services consultatifs agricoles les gouvernements du Proche-Orient fassent connaître aux agriculteurs les procédés modernes d'exploitation agricole, les résultats des découvertes scientifiques les plus récentes et les moyens de lutter contre les fléaux et les maladies qui attaquent les animaux et les végétaux, de manière à augmenter le rendement par hectare ; et s'attend à ce que ces gouvernements fassent tout leur possible pour mettre à la disposition des cultivateurs les engrains, l'outillage agricole, les pesticides, les semences sélectionnées et l'équipement d'emmagasinage et de transformation.

Pour y procéder de manière satisfaisante, les gouvernements auront besoin de tous les renseignements disponibles sur les façons culturales modernes et les travaux de recherche. Ils devront aussi savoir où et dans quelles conditions il leur sera possible de se procurer les biens de production. Il se peut qu'ils aient aussi à faire appel aux services de spécialistes pour l'élaboration des modalités d'application de certaines de ces mesures. Grâce à ses divisions techniques et à la documentation

dont elle dispose, la FAO est en mesure d'apporter toute l'aide possible à l'exécution de ce programme. La Conférence se rend compte de l'ampleur de la tâche que représente une amélioration générale des méthodes agricoles actuelles. Elle n'est pas sans savoir que, dans de nombreux pays de la région, des campagnes de vulgarisation portant sur les façons culturales modernes et leur application ont déjà déterminé une amélioration considérable de la situation. Ceci étant, la Conférence estime que la recommandation suivante, susceptible de donner des résultats immédiats dans le domaine de la modernisation des pratiques agricoles et de l'augmentation de la production, devrait recevoir d'urgence l'attention des gouvernements du Proche-Orient.

*La Conférence —*

*— Recommande*

- 1) que les gouvernements des pays du Proche-Orient organisent de concert la lutte contre les fléaux que représentent dans cette région les acridiens, notamment les espèces *Dociostaurus maroccanus* et *Schistocerca gregaria*; la prochaine conférence sur le criquet marocain, organisée par la FAO, pourra indiquer comment il sera possible d'aborder cet important problème;
- 2) que les gouvernements mettent à la disposition des agriculteurs, à des prix raisonnables, les semences sélectionnées qui, selon les essais locaux, se sont avérées les meilleures au point de vue rendement dans les conditions existantes, et que les gouvernements des pays du Proche-Orient facilitent les échanges de semences entre eux;
- 3) que les gouvernements élaborent un système équitable de répartition des engrains disponibles et aident de leurs conseils les cultivateurs quant à la meilleure utilisation de ces produits qui sont actuellement difficiles à obtenir;
- 4) que les gouvernements prennent les dispositions nécessaires de coopération, financière et autre, en vue de l'établissement d'usines d'engrais, en se fixant pour but l'autarcie de la région sous ce rapport;

5) que les gouvernements, par l'entremise du Bureau régional de la FAO pour le Proche-Orient, procèdent à l'échange de tous renseignements présentant un intérêt particulier pour la région dans les domaines de l'agriculture, de la sylviculture et des pêches et prêtent leur concours à l'échange d'étudiants intéressés à des travaux de ce genre, ainsi qu'à l'échange de spécialistes de questions présentant une importance particulière pour les territoires pris individuellement;

6) que les gouvernements assurent la coordination des travaux entrepris contre la peste bovine;

7) que, conscients de l'utilité extrême des engrains, des machines agricoles et autres biens de production dans l'élaboration de tout plan de développement bien conçu, les gouvernements ayant besoin pour obtenir ces articles d'une assistance financière, notamment en devises fortes, soumettent à la Banque internationale ou au Fonds monétaire international un exposé détaillé de leurs programmes de développement et de leurs besoins; ils pourraient ensuite faire appel à la FAO pour appuyer, par l'entremise de spécialistes techniques, une demande d'emprunt;

8) que les gouvernements améliorent la production de lait des bufflonnes, des vaches et des chèvres par l'emploi de reproducteurs sélectionnés détachés des centres de ces gouvernements;

9) que la FAO, si la chose est possible, affecte à l'Office régional pour le Proche-Orient, à titre permanent, les experts techniques que les gouvernements du Proche-Orient, après étude de la question, jugeront utile d'avoir à leur disposition pour les travaux à effectuer dans la région.

*Accroissement des superficies cultivables*

Le Proche-Orient est surtout formé de déserts et de terrains arides, avec seulement quatre pour cent environ de terres cultivées. Étant donné l'accroissement rapide de la population dans de nombreux pays de la région, il est essentiel de procéder dans un ave-

nir rapproché à une enquête approfondie pour découvrir jusqu'à quel point il est possible d'augmenter le total des emblavures par des mesures de régénération du sol désertique ou des travaux d'irrigation et de conservation du sol. Dans certains pays du Proche-Orient, l'Egypte par exemple, il est douteux que l'étendue de la régénération ou du développement intensif corresponde à l'accroissement de la population ; il est donc évident qu'un changement général de la structure économique et sociale de ces pays, visant à assurer aux populations un niveau de vie satisfaisant, doit aller de pair avec le développement de l'agriculture. Les possibilités d'accroissement des emblavures se trouvent limitées par la quantité d'eau disponible au moment et à l'endroit où elle est le plus nécessaire. Presque tous les projets de développement impliquent des mesures d'irrigation ou de conservation et l'utilisation des faibles ressources hydrographiques dont on dispose.

Grâce aux mesures de conservation du sol, de grandes étendues de terres fertiles du Liban, de la Syrie, de l'Irak et de l'Ethiopie peuvent être régénérées et incorporées aux régions productrices, sous forme de grandes cultures, de cultures maraîchères, de pâturages ou de forêts. D'autre part, dans certains secteurs où la culture des céréales est possible, la grande culture mécanisée pourrait encore se développer.

Toutefois, étant donné que l'on ne sait pas exactement à quel point il serait possible d'accroître la superficie des emblavures au Proche-Orient, par l'irrigation, la conservation du sol ou autres méthodes de développement,

#### *La Conférence —*

- *Estime* qu'il serait utile de procéder, éventuellement sous les auspices de la FAO, à une enquête générale dans chaque pays afin d'obtenir des données exactes sur la superficie des régions qui pourraient être mises en valeur sur une base économique solide, les dépenses à encourir, les besoins en matériel, la main-d'œuvre indispensable et le temps que demanderaient ces travaux, et
- *Demande* aux gouvernements de prendre une part active à cette enquête en lui

prêtant tout leur appui, et d'examiner de concert les moyens de participer aux frais qu'elle entraînera.

La Conférence reconnaît que c'est là un problème à échéance relativement longue, mais tient à le signaler à l'attention des gouvernements du Proche-Orient au cours de la présente session.

Quant aux mesures plus immédiates qui pourraient être prises pour mettre en culture des terres nouvelles, la Conférence a examiné le rapport et les résolutions de la Conférence du Caire, tenue en février 1948, et a étudié attentivement ses conclusions et les résolutions concernant l'irrigation et le drainage. En outre, d'autres projets de remise en valeur du sol ont été discutés. A la suite de ces débats,

#### *La Conférence —*

##### *— Recommande*

1) que les gouvernements de l'Egypte, de l'Irak, de la Syrie et du Liban donnent suite, dans le plus bref délai possible, aux recommandations de la Conférence du Caire sur les points suivants :

*a) Egypte* : conversion de 100.000 hectares du bassin du Nil dans la haute Egypte, en renforçant l'irrigation naturelle par le pompage dans des puits profonds ; les travaux feraient l'objet d'un plan décennal, 10.000 hectares étant convertis chaque année ; drainage de 200.000 hectares dans la basse et la haute Egypte ;

*b) Irak* : mise en train du programme quinquennal établi dans le but d'irriguer et de drainer une superficie d'environ 243.000 hectares ;

*c) Syrie* : mise en train du projet actuel d'irrigation de 100.000 hectares dans la vallée de l'Euphrate au moyen d'installations de pompage ;

*d) Liban* : continuation des travaux pour l'irrigation de régions situées dans les plaines de Baalbek, Tyr, Saida, Kaa, Bekaa méridional et Akkar, ce qui augmenterait d'environ 38.800 hectares la région irriguée.

2) que les gouvernements du Proche-Orient coopèrent au développement et à l'utilisation en commun des ressources hydrographiques et reconnaissent la va-

leur pour l'ensemble de la région de certains cours d'eau et rivières et s'efforcent de conclure des accords permanents relatifs à ces ressources ;

3) que dans les cas d'érosion avancée, les gouvernements prennent des mesures de conservation du sol par reboisement ;

4) que les gouvernements prennent des mesures contre le pâturage abusif qui a pour conséquence l'érosion sérieuse et la détérioration des sols, et établissent le contrôle des pâturages par la loi et par tous autres moyens ; il y aurait avantage à procéder sur le plan intergouvernemental à des échanges de renseignements sur les conditions dans les divers pays et l'expérience qu'ils auront acquise ;

5) que les gouvernements coopèrent avec la FAO en vue d'organiser des conférences régionales facultatives pour l'étude des questions relatives à l'irrigation.

### ***Conservation et marketing***

Il existe un grand besoin non seulement de machines perfectionnées pour réduire les pertes pendant les semaines et le battage, mais encore pour assurer de meilleures conditions d'emmagasinage, de conservation et de transport des produits transformés.

On connaît mal, en dehors des grands centres, les entrepôts frigorifiques modernes et les techniques de transformation des produits et, par suite, la distribution des produits de l'agriculture et des pêches se fait dans des conditions difficiles et peu satisfaisantes.

### ***La Conférence —***

— *Recommande* aux gouvernements d'entreprendre une enquête sur les problèmes de conservation, d'emmagasinage, de transformation et de transport des produits dans la région, et leur demande instamment, en ayant recours pour cela d'une part à une campagne convenablement menée et, d'autre part, à une distribution de l'outillage et des pesticides nécessaires, de réduire le gaspillage de produits alimentaires dû à l'infestation et à une manutention défectueuse. Il y aura lieu également

d'élaborer un programme de construction d'usines de transformation, d'entrepôts, de chambres froides, en indiquant les frais prévus, ainsi que le matériel qu'il sera nécessaire d'importer. Elle souligne spécialement l'importance de l'action à entreprendre afin de réduire les pertes de céréales au cours de leur trajet entre le producteur et le consommateur.

### ***Consommation et nutrition***

L'amélioration de la nutrition au Proche-Orient est un problème qui dans un petit nombre de cas a été abordé à l'échelle nationale. Mais on est assez mal renseigné sur les niveaux de nutrition et de consommation des diverses classes sociales ou groupes de population selon leur revenu ; ce manque de renseignement doit être attribué en partie à l'absence de spécialistes de la nutrition dans cette région. Il y a lieu de tenir compte de nombreux facteurs dont les principaux sont la pauvreté, la mauvaise hygiène alimentaire, l'absence de confort moderne et d'enseignement. Il n'y a pas de doute qu'une grande partie des classes pauvres de la population urbaine et de la population rurale est sous-alimentée, et la sous-alimentation et la mauvaise hygiène alimentaire se manifestent par l'incidence des maladies de carence accompagnées de maladies intestinales parasitaires et autres.

### ***La Conférence —***

#### ***— Recommande***

1) que les gouvernements participent à des cours d'instruction sur les questions de nutrition, organisés par la FAO, et où seront enseignés les faits fondamentaux de l'alimentation et de la nutrition ainsi que les méthodes élémentaires d'enquêtes sur les régimes alimentaires ; il serait utile qu'un nombre suffisant d'étudiants soient formés à ces travaux de nutrition élémentaire pour permettre la création ultérieure de commissions de la nutrition dans les Etats du Proche-Orient ;

2) que les gouvernements établissent si possible des programmes d'alimentation pour les groupes physiologiquement prioritaires ;

3) que les gouvernements fassent adopter les repas scolaires partout où cela sera possible.

Consciente du fait que la meilleure manière d'améliorer les régimes et d'accroître la consommation dépend essentiellement du relèvement du rendement et du revenu réels des pays, la Conférence suggère que les gouvernements étudient à fond tous les moyens d'arriver à ce but fondamental.

### *Vie rurale*

L'agriculture constitue la base de l'économie nationale des pays du Proche-Orient. Elle en est l'activité principale et occupe de 65 à 85 pour cent de la population. Les conditions existantes de vie et de travail sont loin d'être satisfaisantes, ce qui influe à la fois sur le bien-être de la population en général et sur la productivité de l'industrie agricole. Etant donné que l'effort humain sera toujours le facteur le plus important de la production, le relèvement du niveau de vie dans cette région est considéré comme l'un des plus importants moyens d'améliorer non seulement les conditions d'existence de la majorité de la population, mais aussi le rendement de l'agriculture.

Pour relever les niveaux de vie des populations du Proche-Orient, il faudra tenir compte de nombreux facteurs et il se présentera de nombreux problèmes dont la solution exigera un programme à assez long terme. La Conférence doit donc se contenter de formuler quelques suggestions permettant de parer au plus pressé.

#### *La Conférence —*

##### *— Recommande*

- 1) que les gouvernements établissent des services de santé (ou agricoles) auxquels seraient attaché des médecins et des professeurs spécialisés chargés d'enseigner l'assistance et l'hygiène sociales, en insistant principalement sur les maladies les plus répandues telles que la bilharzia, l'ankylostomiase et le paludisme;
- 2) que les gouvernements, par l'intermédiaire de services agricoles et de sociétés

bénévoles, enseignent aux populations rurales les occupations artisanales et les industries à domicile pour leur permettre d'augmenter le revenu familial; le marketing, ou commercialisation, des produits finis devrait être organisé de manière à assurer au producteur le profit le plus élevé possible.

Il est nécessaire de souligner que le fait d'initier le paysan aux méthodes modernes d'exploitation afin d'augmenter la production agricole, alors qu'il continue à souffrir et à mourir de diverses maladies infectieuses, constitue un progrès douteux. Il est essentiel de ne pas ménager les efforts tendant à améliorer les conditions d'existence dans la région. Cependant, pour marquer un réel progrès, il faudra que les dirigeants et les personnes chargées du travail de relèvement arrivent à comprendre les classes rurales et à compatir à leur sort, et à se rendre compte du rapport étroit qui existe entre l'élément rural et l'économie générale du pays.

### *Services gouvernementaux et autres*

Afin de réaliser un programme économique bien conçu dans les domaines primordiaux de la production et de la consommation (augmentation de la surface cultivée et amélioration des procédés d'exploitation agricole actuels), il est souvent essentiel pour des pays à faible développement économique de rechercher l'assistance de techniciens étrangers spécialisés dans l'agriculture, la sylviculture, les pêches, la nutrition, etc. En conséquence, la Conférence souligne l'importance du service destiné à mettre à la disposition des Etats un certain nombre de techniciens, soit par l'entremise de la FAO, soit par celle d'Etats-Membres disposant des moyens nécessaires pour assurer la formation de ces techniciens. La Conférence se rend compte de la difficulté de disposer à l'heure actuelle d'un nombre suffisant de techniciens dans ces divers domaines, mais elle estime qu'il faut accorder toute la considération possible aux pays insuffisamment développés afin d'amorcer dans le plus bref délai leurs plans de développement économique.

### Céréales, graines oléagineuses et autres cultures

La Conférence disposait de chiffres indiquant que la production prévue de céréales panifiables en Europe en 1950/51 serait inférieure de 5 pour cent à celle d'avant-guerre. Bien que les pays exportateurs de l'Europe orientale espèrent reprendre la place importante qu'ils occupaient avant les hostilités, ils prévoient néanmoins que le niveau des exportations de céréales en 1950/51 sera nettement inférieur à celui d'avant-guerre. Toutefois, ils estiment que les exportations de viande, d'œufs et de sucre seront bien supérieures à celles d'avant-guerre. Ces prévisions indiquent une expansion de l'agriculture dans les pays de l'Europe orientale.

Parmi les questions fondamentales soulevées au cours du débat, on peut citer :

a) les doutes exprimés quant à la capacité de l'Europe de se suffire en céréales au moyen de sa propre production, sans abaisser outre mesure le rendement ni remplacer certaines cultures permettant une exploitation plus économique ;

b) dans quelle mesure l'échange de céréales entre les pays de l'Europe orientale et occidentale peut être rétabli ;

c) la nécessité pour un certain nombre de pays de considérer le blé comme produit mondial plutôt qu'à l'échelon exclusivement régional.

La Conférence prend acte du fait qu'alors que les besoins de l'Europe en céréales panifiables augmentent de pair avec l'accroissement démographique, la production européenne ne dépassera pas, d'après les programmes actuels, les niveaux d'avant-guerre. Elle note également que les disponibilités par habitant en produits de l'élevage et en matières grasses en Europe sont encore inférieures d'un tiers à celles d'avant-guerre. En conséquence, reconnaissant la nécessité absolue d'augmenter la production et l'importation de céréales panifiables, de céréales secondaires et de graines oléagineuses utilisables pour la consommation humaine en Europe,

### La Conférence —

— Recommande que le Directeur général fasse rapport à la cinquième session de la Conférence de la FAO sur les disponibilités actuelles et futures en céréales et en graines oléagineuses en Europe, sur les facteurs économiques, agricoles et autres facteurs techniques qui limitent la production et l'importation des céréales et des graines oléagineuses, et en particulier sur les possibilités de rétablir les échanges commerciaux de ces deux produits entre l'Europe orientale et l'Europe occidentale.

Ayant pris connaissance du rapport du représentant régional du Directeur général en Europe sur les conférences européennes prévues pour organiser la lutte contre les insectes et les épidémies, notamment la lutte contre les mauvaises herbes ; les semences ; les meilleures lignées végétales et la réglementation de l'isolation des plantes,

### La Conférence —

— Approuve le programme de la FAO prévoyant des conférences *ad hoc*, en vue d'échanger des renseignements techniques et d'augmenter la production des récoltes grâce à une action intergouvernementale en Europe.

### L'élevage et ses produits

La Conférence a pris connaissance avec intérêt du rapport du représentant régional sur les activités techniques prévues pour l'année prochaine. Elles comprennent une conférence de spécialistes de l'alimentation du bétail et de la technologie laitière ; la continuation de l'étude sur le contrôle laitier et beurrier ; une enquête sur l'opportunité d'une conférence sur l'insémination artificielle ; l'assistance technique à fournir à la conférence des herbages ; une enquête sur les besoins en fournitures vétérinaires. L'intégration des plans et programmes nationaux de l'Europe relatifs à l'élevage et à ses produits sera une partie importante de l'intégration des plans et programmes mentionnés dans la recommandation intitulée « Conférence européenne sur les programmes » (voir p. 25).

Il est évident que les questions d'élevage impliquent les besoins en articles industriels tels que les engrains, l'acier et le ciment pour les appareils de séchage du foin et les silos, ainsi que d'autres biens de production indispensables.

La Conférence s'est particulièrement intéressée aux questions suivantes :

*a)* l'importance de l'utilisation maximum des herbages et des récoltes fourrageres ;

*b)* l'utilisation plus poussée de la pomme de terre comme aliment du bétail ;

*c)* l'amélioration des races nationales et la généralisation de l'insémination artificielle ;

*d)* les besoins en vaccins pour lutter contre diverses maladies.

La Conférence note qu'en Europe, les disponibilités en produits de l'élevage par habitant sont encore inférieures d'un tiers aux niveaux d'avant-guerre, et souligne l'importance d'une augmentation de leur production. En conséquence,

*La Conférence —*

— *Approuve* le programme FAO des activités européennes tendant à augmenter le rendement des produits de l'élevage en Europe et

— *Recommande* que chaque pays européen s'efforce d'utiliser au maximum les ressources disponibles pour la production des produits de l'élevage et d'adapter le nombre et la nature de son cheptel à la situation des aliments du bétail et des autres ressources provenant de l'intérieur et des importations, en tenant compte à la fois du facteur nutrition et du facteur économique.

### ***Fruits, légumes, poisson et autres denrées périssables***

Diverses régions qui, avant la guerre, exportaient des fruits et des légumes, particulièrement vers l'Allemagne, ont maintenant un excédent durant l'époque de la commercialisation. En conséquence,

*La Conférence —*

— *Reconnaissant* la grande valeur nutritive de nombre de ces produits,

— *Recommande* que l'Organisation continue de rassembler des données sur les disponibilités européennes en fruits et légumes et d'étudier les méthodes permettant de résoudre le problème des excédents de tel ou tel produit ; et

— *Approuve* les mesures prises par la FAO et la Commission économique pour l'Europe en vue d'améliorer le transport et l'entreposage des denrées périssables sur le continent européen.

### ***Produits forestiers***

Les problèmes relatifs à la pâte de bois, notamment ceux de l'offre et de la distribution, présentent une importance particulière, étant donné l'incertitude qui règne quant à la capacité de production et à l'état de l'offre future dans diverses parties du monde. Il est proposé qu'une conférence préparatoire soit chargée d'établir un relevé de la situation et des perspectives d'avenir et de formuler un programme rationnel de statistiques internationales. On espère que le programme mis au point pour l'équipement de l'Europe en matériel forestier démontrera de façon frappante les avantages pratiques qui peuvent être retirés de la coopération internationale.

*La Conférence —*

— Prend note du programme forestier entrepris en Europe, en collaboration avec la Commission économique pour l'Europe et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, et estime que l'expérience ainsi acquise devrait retenir l'attention en Europe et qu'il y aurait lieu de s'en inspirer dans l'application à d'autres régions de tout programme du même genre. Elle

— *Approuve* l'organisation, dans un avenir rapproché, d'une conférence préparatoire sur les problèmes mondiaux de la pâte de bois.

### ***Engrais***

*La Conférence —*

— *Recommande* que l'Organisation continue à encourager les discussions et les mesures intergouvernementales ayant pour objet

d'assurer la suffisance de l'offre et la répartition équitable des engrains en Europe à des prix raisonnables, sans perdre de vue les possibilités d'accroître la production économique de cette région.

### ***Machines agricoles***

La discussion a fait ressortir l'avantage de coordonner la production de machines agricoles dans les différents pays, de manière à établir le degré nécessaire de spécialisation dans les divers pays européens. Il y a lieu également d'étudier les moyens de tirer le meilleur parti possible des machines agricoles, par exemple, par l'entremise de coopératives.

#### *La Conférence —*

- *Recommande* à l'Organisation a) de stimuler le développement de centres nationaux ou autres systèmes efficaces de recherche et de démonstration en matière de machines agricoles, et b) de coordonner les initiatives des divers centres nationaux.

### ***Main-d'œuvre***

Dans de nombreux pays, la situation de la main-d'œuvre est un élément important de la production agricole. Dans certains cas, le manque de main-d'œuvre constitue un obstacle direct à la production; dans d'autres, l'excédent de main-d'œuvre est un des grands facteurs qui limitent la mécanisation de l'agriculture. Il va sans dire que l'Organisation internationale du Travail s'intéresse aux questions de main-d'œuvre en général et a pris des mesures tendant à l'étude de ces problèmes sur le plan intergouvernemental. Il semble cependant que la FAO devrait prendre une part active à la solution des problèmes de main-d'œuvre affectant la production agricole.

#### *La Conférence —*

- *Recommande* à la FAO de collaborer avec l'Organisation internationale du Travail à la solution des problèmes de la main-d'œuvre, tant saisonnière que régulière, en Europe.

### ***Coopération dans la préparation de bilans alimentaires***

La Conférence appelle l'attention des gouvernements sur la valeur des bilans alimentaires dans l'élaboration de politiques nationales en matière d'alimentation et d'agriculture, ainsi que sur l'importance d'établir ces bilans selon un modèle uniforme pour le plus grand nombre de pays possible, préparés aux fins de consultations entre les Etats européens, sur les plans et programmes en la matière.

### ***Conférence européenne sur les programmes***

Le programme des activités pour 1949, présenté par le Directeur général, prévoit quatre conférences régionales de représentants gouvernementaux et d'analystes, chargées d'étudier et de coordonner, sur le plan régional, tous les plans et programmes nationaux. Pour donner des résultats satisfaisants, ces conférences devront réunir un grand nombre de représentants. Il a été signalé, au cours du débat, que les réunions de représentants de gouvernements pour faciliter et favoriser le commerce entre pays européens et assurer l'intégration des programmes n'auront de valeur que si l'on trouve un moyen de rendre les principales monnaies aisément convertibles.

#### *La Conférence —*

- *Recommande* que la conférence des pays européens prévue dans le programme des activités présenté par le Directeur général ait lieu en Europe, à une époque où elle sera le plus susceptible de contribuer à l'intégration des plans et programmes nationaux en matière d'agriculture et antérieurement à la Conférence annuelle de la FAO. Si toutefois il s'avérait impossible d'obtenir la participation d'un nombre suffisant d'Etats pour assurer une intégration relativement complète des programmes, il pourrait être préférable de prévoir une conférence des pays d'Europe au siège même de la session annuelle de la Conférence et immédiatement avant celle-ci.

### ***Programme FAO pour l'Europe en 1950***

#### *La Conférence —*

- *Approuve* l'intention du représentant régional du Directeur général de visiter le

plus grand nombre possible de pays européens ou de se mettre en communication avec les gouvernements afin d'obtenir leurs vues sur le projet de programme FAO pour l'Europe en 1950, et l'autorise à organiser à cette fin, lorsqu'il le jugera à propos, des conférences entre ces gouvernements.

#### **Coopération avec la Commission économique pour l'Europe**

La Conférence reconnaît la responsabilité primordiale qui incombe à la FAO dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture et rappelle que le comité *ad hoc* des problèmes agricoles d'intérêt commun à la FAO et à la CEE a indiqué les entraves à la restauration du

commerce entre les pays d'Europe et, partant, au rétablissement complet de l'agriculture dans cette région. Persuadée qu'il y a lieu d'accorder une attention très sérieuse à la suppression de ces obstacles,

#### *La Conférence —*

— *Approuve* les dispositions prises par le Directeur général en vue de la coopération avec la Commission économique pour l'Europe, comme exemple des méthodes à suivre pour obtenir les meilleurs résultats possibles, tout en évitant les chevauchements dans les travaux des organisations internationales et en réduisant les frais à encourir par la FAO aussi bien que par les Etats-Membres.

## **Afrique**

Si l'on considère le continent africain dans son ensemble, on constate avec satisfaction que la production agricole a augmenté dans des proportions considérables. Il serait cependant possible de réaliser un développement plus poussé de l'agriculture dans les territoires non autonomes, et cela malgré l'abandon du travail agricole par un grand nombre d'autochtones.

Les problèmes essentiels qui se posent dans les territoires africains sont les suivants : *a)* transport ; *b)* perfectionnement des moyens de production en vue d'accroître la valeur de l'effort humain ; *c)* recherches pédologiques et climatologiques. Mais l'augmentation future de la production dépendra pour une large part de la formation de la population indigène dont les méthodes traditionnelles sont susceptibles de perfectionnements considérables.

L'évolution rapide de certains territoires africains au cours des années récentes a résulté en une forte augmentation de la consommation des produits alimentaires, à tel point que certains territoires exportateurs avant la dernière guerre mondiale, ne sont même plus autarciques, et cela malgré l'augmentation de la production. D'où nécessité de développer davantage le commerce à l'intérieur de l'Afrique..

Cependant l'amélioration des régimes exige une production plus poussée de protéines ani-

males. Il est donc essentiel de développer au maximum l'industrie de l'élevage du grand et du petit bétail.

Le développement des études hydrobiologiques doit servir de base à la pisciculture intensive dans les eaux africaines.

Il est à noter que l'amélioration quantitative et qualitative du régime des populations est souvent limitée par le coût élevé de quelque produit.

#### *La Conférence —*

— Constatant que la production agricole et la consommation de denrées alimentaires sur le continent africain accusent un progrès marqué, exprime le vœu que les gouvernements intéressés continuent à appuyer tous les efforts réalisés dans ce sens, et

— *Recommande* que l'attention des gouvernements reste concentrée 1) sur la production d'aliments de haute valeur nutritive, principalement d'aliments riches en protéines susceptibles d'améliorer rapidement le régime alimentaire des populations ; 2) sur le problème des prix et en particulier sur la question des marges entre les prix de production et ceux de détail, ainsi que sur les problèmes de distribution.

## *Besoins particuliers des territoires africains et plans de mise en valeur*

Il existe des possibilités considérables de développer les échanges, et particulièrement ceux de denrées alimentaires tant d'origine animale que végétale, à l'intérieur du continent africain. C'est un fait reconnu que certains excédents exportables locaux pourraient être échangés plus facilement et à des conditions meilleures entre différentes régions de l'Afrique. Par ailleurs, en vue d'éviter les disettes locales, il est souhaitable de s'attacher dans certaines régions à la constitution de réserves alimentaires. La production d'oléagineux s'est considérablement développée dans certains territoires. Des difficultés d'exportation pouvant se présenter, il conviendrait d'étudier les possibilités d'échange entre les territoires africains de ces produits si riches en éléments nutritifs.

Il est évident, toutefois, que le manque de moyens de transport et de communication constitue un obstacle majeur à ces échanges.

### *La Conférence —*

- Considérant qu'il est souhaitable d'augmenter, dans la mesure où le permettent les moyens de transport, les échanges de produits alimentaires, plus particulièrement entre les territoires africains ; et
- Persuadée que cette mesure aura pour effet d'accroître la consommation, d'élever le niveau de nutrition et de remédier aux situations difficiles ou aux disettes susceptibles de se produire localement à la suite de calamités agricoles ;
- *Recommande* que les gouvernements examinent la possibilité de développer ces échanges.

Les gouvernements intéressés s'occupent d'établir sur le plan national de vastes projets pour la mise en valeur des territoires africains (Belgique : plan décennal ; France : plan Monnet ; Portugal et Royaume-Uni : plans de développement préparés par les autorités locales et par le gouvernement du Royaume-Uni). Des plans à longue échéance ont également été dressés par l'Organisation européenne de coopération économique, et de nombreux échanges de vues ont déjà eu lieu

entre ces gouvernements. Il est évident que le développement de la production agricole doit se faire dans le cadre des possibilités offertes par la nature elle-même, c'est-à-dire dans la mesure où le permet le milieu écologique, compte tenu de la diversité des sols et des climats, de la fertilité du sol et des possibilités permanentes de production. Les possibilités de spécialiser la production sur le plan régional sont limitées toutefois non seulement par les conditions écologiques, mais encore par les aspects économiques du problème. En effet, même si des régions de l'Afrique se prêtaient au développement d'une culture particulière, la production n'en pourrait être stimulée que si les conditions économiques mondiales étaient favorables à un tel développement. Les plans d'exploitation du continent africain doivent donc tenir compte de ces facteurs.

### *La Conférence —*

- Consciente de l'importance des plans à long terme préparés par les pays intéressés pour le développement des colonies africaines,
- *Recommande* que ces plans soient communiqués à la FAO afin de permettre à cette organisation de se faire une idée plus précise des travaux envisagés ; et
- *Recommande* en outre que les contacts déjà établis entre les gouvernements intéressés soient rendus plus étroits afin d'assurer par un commun accord une meilleure coordination dans les questions d'importance majeure, par exemple celle des transports, et que de nouveaux contacts soient établis à cette fin.

### *Nutrition et préservation des denrées*

Des recherches scientifiques ont été entreprises en Afrique par diverses organisations dans le domaine de la nutrition, et plus particulièrement sur la valeur nutritive des plantes sauvages et des aliments indigènes. Il est de la plus haute importance que les résultats de ces recherches soient mieux connus et diffusés pour le plus grand profit des pays africains.

Des comités de nutrition ont déjà été établis dans certains territoires. Par leurs avis compétents et leurs suggestions, ils ont contribué

bué à dresser des programmes pour l'amélioration des normes de nutrition. Il est souhaitable que des comités du même genre soient établis dans les localités qui ne sont pas actuellement en mesure de profiter de ces services.

On a signalé par ailleurs que l'éducation joue un rôle primordial dans l'évolution des régimes alimentaires. L'importance des programmes de repas scolaires ne saurait être surestimée. Déjà, certains pays d'Afrique appliquent des programmes de ce genre ; il y a lieu de les encourager et de les intensifier.

L'emmagasinage des produits alimentaires revêt en Afrique subtropicale une importance particulière. Les problèmes d'emmagasinage et de préservation des aliments dans ces régions sont des cas d'espèce et méritent une étude spéciale. Les plans gouvernementaux prévoient la construction d'entrepôts dans les centres indigènes. Il serait utile de disposer de renseignements sur les progrès réalisés dans ce domaine.

#### *La Conférence —*

- Consciente de l'intérêt que présente la recherche sur la valeur nutritive des végétaux sauvages et des aliments indigènes,
- *Recommande* que tous les gouvernements intéressés échangent entre eux le maximum de renseignements sur les résultats obtenus ;
- *Recommande* également que des comités de nutrition soient établis dans les régions de l'Afrique où ils n'existent pas encore et développent leur activité en liaison avec la Division de la Nutrition de la FAO ;
- *Souligne* la valeur éducative des repas scolaires, principalement dans les régions peu développées ;
- *Recommande* que les gouvernements examinent les possibilités d'extension ou d'introduction de ces repas dans les régions de l'Afrique où ils peuvent contribuer à l'éducation des populations locales ; et
- *Recommande* en outre a) que la FAO, dans son programme d'activités pour 1950, accorde la priorité à l'étude des conditions spéciales d'emmagasinage et de préservation des denrées alimentaires dans les

régions tropicales ; b) que les gouvernements rendent compte, dans leur rapport annuel à la FAO, des mesures prises pour mettre à la disposition des populations les moyens appropriés pour la conservation de ces denrées.

#### *Moyens de production*

Pour aborder les problèmes agricoles de l'Afrique, il est nécessaire de posséder de solides connaissances pédologiques et d'être très au courant de l'emploi de moyens de production appropriés. Toutefois, le manque d'éducation en matière d'agriculture demeure le plus grand facteur limitatif des possibilités d'exploitation rationnelle.

Les problèmes que pose la fourniture à bon compte d'engrais et de machines agricoles appropriés sont extrêmement difficiles. Il y a lieu de les analyser à fond en fonction des différentes conditions locales, en particulier celles des tropiques. Il ne suffit pas d'adopter des normes reconnues comme satisfaisantes dans des régions plus avancées ou sous des climats différents.

Ces questions revêtent une telle importance qu'elles méritent l'attention prioritaire de la FAO et demandent une coordination encore plus poussée des plans gouvernementaux. En ce qui concerne les machines agricoles, il serait souhaitable d'établir des contacts avec les constructeurs pour les amener à produire les types de machines (pour l'exploitation agricole aussi bien que forestière) dont l'adaptation aux conditions de l'Afrique aura été prouvée par la recherche et l'expérience.

#### *La Conférence —*

- Consciente de l'importance des problèmes de moyens de production, notamment de la mécanisation agricole, pour le continent africain et estimant qu'il y a lieu de leur accorder la priorité dans le programme d'activités de la FAO,
- *Recommande*
  - 1) que la FAO réunisse dès à présent toute la documentation disponible à ce sujet et lui accorde une place importante dans son programme technique pour l'année 1950 ;

2) que cette question soit soumise à la Commission consultative permanente de l'Agriculture, qui siégera immédiatement après la présente session de la Conférence, pour avis sur l'action que la FAO pourrait entreprendre dans ce domaine ;

3) que la FAO s'efforce d'intéresser suffisamment les constructeurs de machines agricoles à ce problème pour qu'ils procèdent sur place à une étude des besoins en types spéciaux de machines adaptés aux sols et aux forêts de l'Afrique et y conforment leur production ;

4) que les gouvernements créent des centres nationaux du machinisme agricole et que soit établie une liaison entre ces centres nationaux sous les auspices de la FAO.

### **Campagne contre les épidémies**

Dans de vastes régions, l'élevage se trouve entravé par la mouche tsé-tsé et la peste bovine. De nombreuses conférences internationales sur ces questions ont eu lieu en territoire africain, et il est unanimement reconnu que des problèmes majeurs de ce genre réclament des mesures gouvernementales.

Deux organisations internationales travaillent activement à la suppression des acridiens dans les foyers de reproduction, l'une au nord de l'équateur, l'autre en Rhodésie du Nord. Une organisation internationale ayant un de ses sièges à Brazzaville-Léopoldville s'occupe également de la lutte contre la mouche tsé-tsé. La FAO elle-même a coordonné son action avec celle des gouvernements africains locaux dans la lutte contre la peste bovine, en organisant une conférence de spécialistes à Nairobi (Conférence de la peste bovine, tenue du 28 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 1948).

Il est hautement désirable que toutes ces activités soient maintenues et intensifiées.

### **La Conférence —**

#### **— Recommande**

1) que, dans la lutte contre la mouche tsé-tsé, les acridiens, la peste bovine et autres fléaux infestant le continent africain, la FAO établisse des contacts très

étroits avec les organisations internationales qui y exercent leurs activités, de manière à stimuler et à coordonner l'action à entreprendre de concert par tous les gouvernements ;

2) que les gouvernements établissent ou développent les services vétérinaires dans ces régions.

### **Les sols**

Les recherches pédologiques et les problèmes de conservation du sol présentent une importance primordiale pour tous les pays africains ; aussi des cartes pédologiques des différentes régions sont-elles en cours de préparation. Il importe toutefois que ces cartes soient comparables entre elles. Il existe un accord international au sujet de l'établissement de la carte indiquant la région infestée par la mouche tsé-tsé. Il serait souhaitable de faire intervenir un accord du même genre pour l'établissement des cartes pédologiques. Ces cartes pourraient être basées notamment sur l'aérophotogrammétrie. La coopération internationale pourrait permettre d'atteindre ces objectifs.

### **La Conférence —**

— Cosciente de l'importance primordiale des problèmes pédologiques,

#### **— Recommande**

1) que les gouvernements fournissent dans leur rapport annuel des indications sur l'action qu'ils ont entreprise dans le domaine de l'étude et de la conservation des sols et particulièrement a) les mesures prises pour interdire les feux de veld et de brousse dont l'effet est d'appauvrir le sol ; b) l'établissement de cartes des régions à forte érosion ; c) l'étude des méthodes mécaniques de débroussaillement ;

2) que la FAO examine la possibilité de réaliser un accord entre tous les pays intéressés à l'établissement d'une carte pédologique de l'Afrique ; et demande à la FAO d'examiner les possibilités de coo-

pération internationale dans la préparation de levés photographiques.

### ***Elevage***

En vue de la nécessité d'améliorer les conditions d'alimentation des populations autochtones, il est important de prêter la plus grande attention à l'amélioration des races africaines de bétail, par le recours aux races importées ou aux races sélectionnées d'origine locale. Il serait utile d'étudier quelles races indigènes et importées s'adaptent le mieux au milieu.

#### *La Conférence —*

- Consciente de l'importance de l'amélioration des races africaines de bétail,
- *Recommande* que la FAO accorde la priorité à l'étude de ce problème dans son programme d'activités pour 1950 et qu'elle se charge d'organiser, au bénéfice de l'Afrique entière, une ou plusieurs conférences locales.

### ***Forêts***

Les forêts d'Afrique sont importantes aussi bien du point de vue des ressources naturelles que comme moyen d'influencer le milieu. Il faut arriver à une appréciation plus exacte de l'importance et de la valeur de ces ressources. La Conférence reconnaît que la FAO n'a nullement négligé ce problème ; en 1947 et en 1948, l'Organisation a fait paraître un inventaire des ressources forestières ; elle a également établi des contacts avec les centres de sylviculture en Afrique même.

#### *La Conférence —*

##### *— Recommande*

- 1) que des contacts permanents soient établis avec les stations de recherche forestière en Afrique ;
- 2) que les gouvernements mettent en valeur les centres forestiers coloniaux.

### ***Liste des techniciens***

#### *La Conférence —*

##### *— Recommande*

- 1) qu'il soit établi une liste des spécialistes de l'agriculture et des sciences connexes en Afrique, afin non seulement de favoriser l'échange de techniciens, mais encore de rendre plus harmonieux les rapports entre les divers centres de recherche ;
- 2) que la FAO prenne l'initiative de ce travail et mette cette liste à la disposition des Etats-Membres.

### ***Rapports annuels des gouvernements à la FAO***

Il a été constaté que, dans la plupart des cas, les renseignements fournis à la FAO sur les colonies ou dépendances d'une métropole étaient fusionnés dans le rapport annuel avec les renseignements sur la métropole elle-même. En conséquence,

#### *La Conférence —*

- *Recommande* que, lorsqu'ils soumettront leur rapport annuel à la FAO, les gouvernements envoient un séparément pour leurs territoires coloniaux et dépendances.

### ***Amérique latine***

La Conférence a étudié les sections concernant l'Amérique latine des rapports intitulés *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture — 1948* et *La situation des programmes nationaux en matière d'alimentation et d'agriculture — 1948*. Elle a constaté que, bien que l'Amérique latine considérée dans son ensemble soit en train de développer son agriculture et d'améliorer les approvision-

ements de vivres destinés à sa population, les problèmes de cette région qui ont été exposés dans des rapports antérieurs de la FAO réclament encore une certaine attention. Leur solution exige des efforts considérables de la part des gouvernements et de la FAO. Dans son ensemble, la population est encore sous-alimentée et son régime est déficitaire en éléments nutritifs importants. La production

agricole reste faible par rapport à ce que permettraient de produire le sol, la main-d'œuvre et les autres ressources disponibles. La région a grand besoin d'aide technique pour la solution des problèmes agricoles de production, d'emmagasinage, de transport, de marketing et de consommation. La FAO ne doit cesser d'accorder à cette région une attention plus soutenue.

Comme corollaire indispensable à l'accroissement de la production agricole, l'Amérique latine exige un essor industriel correspondant qu'il lui permette de fournir économiquement dans chacune de ses régions les éléments essentiels d'un niveau de vie plus élevé. La Conférence estime qu'il est de la plus haute importance comme objectif à courte échéance d'accroître immédiatement la production agricole de l'Amérique latine en fonction des besoins de ses habitants, afin de relever leur niveau de vie et leur capacité de production. La Conférence reconnaît aussi qu'outre la production destinée à répondre aux besoins locaux, les pays de la région doivent également produire pour l'exportation afin de pouvoir acheter les biens essentiels de consommation qui sont introuvables en Amérique latine ; elle reconnaît de plus que la région pourrait constituer une source importante de denrées alimentaires et autres qu'elle est capable de produire avantageusement et dont d'autres parties du monde ont un pressant besoin ; cependant, la Conférence est d'avis qu'il y aurait lieu de favoriser, en Amérique latine, la production de ces denrées en établissant des prix qui assureront au producteur un niveau de vie raisonnable et en mettant à sa disposition toute l'aide technique et les biens de production nécessaires (machines et autre matériel agricole, semences, engrains) de manière à accroître les rendements tout en réduisant les frais de production.

La Conférence rappelle qu'au cours de ses sessions antérieures, ainsi que dans de nombreuses conférences régionales sur l'alimentation et l'agriculture, maintes recommandations ont été formulées à l'adresse des gouvernements en vue d'accroître la production agricole et d'élever les niveaux de nutrition et de vie. La Conférence appuie une fois encore ces recommandations et exhorte les gouvernements à ne pas les perdre de vue lorsqu'ils établissent leurs programmes de

production agricole, de distribution et de consommation des denrées alimentaires et autres produits agricoles. La Conférence n'en est pas moins d'avis que la meilleure façon de se rendre utile aux Etats-Membres à l'heure actuelle est de leur signaler certaines mesures pratiques que les gouvernements pourraient prendre dès maintenant en vue d'améliorer la situation alimentaire non seulement en Amérique latine mais dans le monde entier. Si la Conférence souligne plus particulièrement ces mesures, c'est qu'elle tient à signaler à l'attention des gouvernements celles qu'il y aurait avantage à prendre en coopération sur le plan international. Néanmoins, la Conférence ne veut en aucune façon donner à entendre par là que d'autres mesures sont moins importantes ou que, d'une façon générale, il y a lieu de négliger la mise en œuvre de vastes programmes à long terme d'alimentation et d'agriculture.

### **Semences**

#### *La Conférence —*

- Constatant que l'emploi de semences sélectionnées et de haute qualité permettrait à l'Amérique latine d'accroître dans des proportions importantes la quantité et la qualité des denrées alimentaires et autres denrées agricoles qu'elle peut produire,
- *Recommande de poursuivre et d'intensifier les recherches locales destinées à améliorer les semences et exhorte les gouvernements à collaborer à cette œuvre en mettant à la disposition les uns des autres, ainsi que de la FAO, les résultats de leurs recherches,*
- *Demande avec instance aux gouvernements, afin que l'emploi de semences améliorées et de semences de base se généralise le plus rapidement possible, de disséminer ces semences améliorées par l'entremise des services de vulgarisation agricole et par tous autres moyens appropriés.*

### **Elevage**

La Conférence constate que l'Amérique latine s'intéresse de plus en plus à l'amélioration des races de bétail et à l'accroissement du cheptel bovin. Afin de favoriser cette tendance :

*La Conférence —*

— *Recommande*

- 1) que, compte tenu des exigences du contrôle sanitaire, les gouvernements prennent des mesures destinées à faciliter entre les pays de l'Amérique latine l'échange d'animaux reproducteurs de qualité supérieure, telles que, par exemple, la suppression des barrières et des formalités douanières et des autres entraves qui pourraient s'opposer au transport de ces animaux d'un pays à un autre.
- 2) que les gouvernements prennent note du travail accompli par l'Institut interaméricain des Sciences agricoles en vue de centraliser les données sur les disponibilités en animaux reproducteurs de qualité supérieure élevés en Amérique latine à l'intention des zones tropicales.

— *Conseille* fortement, dans tous les cas où il s'avèrera pratique, l'emploi de l'insémination artificielle afin de répandre le plus rapidement possible les améliorations obtenues grâce à la reproduction sélective du bétail; et

— *Exhorte* les gouvernements à insister sur les aspects pratiques des programmes d'insémination artificielle et à former un nombre suffisant de travailleurs qui puissent collaborer sur ce plan à la mise en œuvre des programmes en question.

*La Conférence —*

— Constatant qu'une grande partie des pâturages de l'Amérique latine sont inefficacement exploités,

— *Recommande* aux gouvernements de s'efforcer, par tous les moyens possibles, d'assurer une meilleure utilisation de ces pâturages, ce qui déterminera une amélioration des fourrages et de l'état des animaux.

*La Conférence —*

— Consciente de la valeur de la pulpe de café comme aliment du bétail,

— *Recommande*, chaque fois que s'en présentera la possibilité, l'emploi de ce produit ou de ses sous-produits convenant à l'alimentation du cheptel.

***Fruits***

Il est évident que l'Amérique latine peut contribuer dans une large mesure au ravitaillement d'autres parties du monde. Outre des produits de base, cette région peut aussi fournir un certain nombre de spécialités. Dans le domaine de la production fruitière,

*La Conférence —*

— *Recommande* aux gouvernements de s'assurer, par l'intermédiaire de la FAO, une aide technique pour la fructiculture en s'associant à cette fin par groupes chaque fois qu'ils le jugeront utile.

***Matières grasses***

Du point de vue nutrition, le niveau de consommation de matières grasses est dangereusement bas en Amérique latine. En conséquence,

*La Conférence —*

— *Demande* aux gouvernements de stimuler la production d'huiles végétales destinées à la consommation locale, notamment d'huile de palme et d'autres plantes oléagineuses, partout où les conditions locales en favorisent la culture.

A cet égard, la Conférence signale la prochaine publication du rapport de la Mission FAO chargée d'étudier les graines oléagineuses au Venezuela.

***Fibres dures***

Etant donné l'expansion de la production de fibres dures en Amérique latine,

*La Conférence —*

— *Recommande* que tout nouvel accroissement de cette production porte, autant que possible, sur des terres impropre à la culture de produits alimentaires.

***Accroissement des superficies cultivables***

La Conférence constate que de nombreuses parties de la région ont à faire face aux problèmes que posent la production peu économique d'exploitations agricoles excessivement restreintes et l'inutilisation de vastes zones fertiles qui devraient être mises en culture.

En vue de résoudre ces problèmes, elle approuve les réformes agraires dont plusieurs gouvernements ont entrepris la réalisation.

*La Conférence —*

- *Prie avec instance les gouvernements de demander à la FAO de les aider sur le plan technique à résoudre les problèmes de la mise en culture de nouvelles régions par la mise à exécution de programmes d'irrigation, de drainage, d'assainissement ou de construction de routes.*

*Engrais*

La Conférence constate que l'emploi d'engrais est très peu répandu en Amérique latine, bien que dans de nombreuses régions le sol en ait un si pressant besoin. Etant donné la pénurie mondiale d'engrais chimiques,

*La Conférence —*

- *Prie avec instance les gouvernements de collaborer aux levés géologiques destinés à découvrir, dans leurs pays respectifs, des minéraux susceptibles de servir d'engrais, notamment la potasse et le phosphate ; et*
- *Recommande aux gouvernements de faciliter par tous les moyens possibles l'emploi de matières de rebut.*  
D'autre part, la Conférence signale à l'attention des gouvernements les recommandations formulées par la FAO relativement aux méthodes d'assoulement (page. 34) que peuvent pratiquer les producteurs afin de compenser les effets de la pénurie mondiale d'engrais.

*La Conférence —*

- *Recommande aux gouvernements de prendre en considération l'importance qui s'attache au développement des pêches du point de vue du besoin d'engrais et leur signale que, dans la plupart des opérations de cette industrie, il est possible de tirer parti de grandes quantités de poisson qui, tout en étant impropre à la consommation humaine, peuvent être transformées à très bon compte en d'excellents engrais.*

***Forêts et produits forestiers***

La Conférence tient à souligner combien il est important d'établir en Amérique latine des services forestiers et de former un personnel spécialisé, notamment de nombreux travailleurs pratiques, tels que des gardes forestiers. C'est là une phase du développement des services forestiers que les gouvernements peuvent entreprendre sur-le-champ dans leurs pays respectifs en tirant parti en commun des moyens dont ils disposent ou qu'ils pourront créer dans un avenir rapproché pour la formation de ces travailleurs.

En vue d'accroître la production sylvicole,

*La Conférence —*

- *Exhorte les gouvernements à ne pas perdre de vue les résolutions adoptées à la Conférence latino-américaine des forêts et des produits forestiers tenue du 19 au 30 avril 1948 à Teresópolis (Brésil), sous les auspices de la FAO, et à prendre des mesures pour leur donner suite ; et*
- *Recommande la création de pépinières pour fournir des jeunes plants aux diverses exploitations agricoles.*  
En ce qui concerne la recommandation de la Conférence de Teresópolis relative à la création d'un centre de recherches forestières au profit des pays d'Amérique latine,

*La Conférence —*

*— Recommande*

- 1) que la FAO étudie la question et informe les Etats-Membres d'Amérique latine des frais qu'entraîneraient l'installation et le fonctionnement de ce centre ;
- 2) que cette étude soit entreprise par le Bureau des forêts que la FAO se propose d'établir en Amérique latine et que le choix du siège provisoire de ce bureau soit laissé aux soins du Directeur général.

***Pêches***

Constatant que le développement de l'industrie des pêches, en Amérique latine, est loin de correspondre aux besoins du régime alimentaire de la population, la Conférence demande avec instance aux gouvernements de préconiser l'emploi de ces produits, ce qui

assurerait l'expansion de la consommation et celle de l'industrie elle-même.

*La Conférence —*

- *Recommande aux pays d'Amérique latine qu'intéressent la conservation et l'utilisation rationnelle des espèces qui peuplent les eaux placées sous leur juridiction de s'entendre pour établir des commissions techniques chargées d'étudier lesdites espèces avec le concours des Conseils régionaux des pêches que la FAO pourrait créer dans ces régions.*

Une des raisons principales qui expliquent l'insuffisance du développement de l'industrie de la pêche en Amérique latine est le manque de capitaux. Les entreprises internationales de crédit opérant dans le domaine du développement économique devraient accorder une haute priorité aux projets susceptibles d'assurer l'expansion de cette industrie.

*La Conférence —*

- *Constatant que la pisciculture en eau douce dans les étangs artificiels de l'Amérique latine constitue une importante source potentielle de protéines alimentaires,*
- *Recommande à la FAO de fournir aux gouvernements de l'Amérique latine des conseils techniques pour leur faciliter l'exploitation de cette ressource.*

**Ressources en sol**

L'Amérique latine tout entière souffre d'une rapide destruction de ses ressources en sols du fait de l'érosion qui, elle-même, résulte de mauvaises méthodes telles que les coupes excessives en forêt et le défrichage par le feu pour la préparation de la terre en vue des semaines. La Conférence attire l'attention des gouvernements sur les résolutions de la Conférence interaméricaine sur la conservation des ressources renouvelables, qui s'est tenue à Denver (Colorado) en septembre 1948, et de la Conférence latino-américaine des forêts et produits forestiers tenue à Teresopolis (Brésil). La Conférence souligne la nécessité de maintenir un effort continu pour éduquer les producteurs agricoles et l'opinion publique en général quant à l'impor-

tance de la conservation du sol, des eaux et des ressources forestières. En particulier,

*La Conférence —*

- *Prie avec instance les gouvernements de ne pas perdre de vue la nécessité d'inclure dans leurs programmes scolaires l'enseignement des habitudes et des pratiques de conservation.*

Dans l'établissement des programmes de remise en culture et de développement agricole, les gouvernements sont priés de ne pas perdre de vue les dangers auxquels la réalisation de ces projets expose les ressources en sol, en eaux et en forêts quand des mesures de protection judicieuses ne sont pas prises à temps. Ce point est d'une importance particulière quand il s'agit du défrichement des régions forestières tropicales, puisque la préparation de ces terres à la culture est susceptible de leur faire perdre rapidement et irrévocablement toute fertilité.

*La Conférence —*

- *Prie avec instance les gouvernements d'obtenir de la FAO des conseils techniques sur l'utilisation à laquelle il est possible de soumettre les terres forestières tropicales sans leur faire perdre toute productivité ;*

*— Recommande*

- 1) que les gouvernements renforcent les mesures de protection contre les incendies de forêt, et réitère à cet égard la recommandation de former un nombre suffisant de gardes forestiers ;
- 2) que les gouvernements préconisent des systèmes appropriés d'assolement pour conserver la fertilité du sol, notamment en ce qui concerne la production de récoltes telles que le maïs et la canne à sucre.

**Infestation**

La Conférence constate qu'en Amérique latine des dommages importants sont causés chaque année aux récoltes sur pied et aux denrées alimentaires emmagasinées par les ennemis des récoltes : insectes, infestations fongiques, épiphyties. Il est également évident que les maladies transmises aux êtres humains

par les animaux, de même que les maladies telles que le paludisme et la *brucellose*, sapent les forces des travailleurs agricoles et rendent très difficile et même impossible la production agricole dans de vastes régions de l'Amérique latine. Ces questions exigent la collaboration entre les gouvernements d'une part et, de l'autre, entre les gouvernements, l'Organisation mondiale de la santé et le Bureau sanitaire panaméricain. La continuité de l'effort est une des principales conditions de cette collaboration.

#### *La Conférence —*

- *Recommande aux gouvernements de collaborer entre eux et avec la FAO en vue d'assurer une lutte vigoureuse et incessante contre les épiphyties et les épizooties ; elle leur recommande également de collaborer avec les organisations sanitaires internationales pour combattre l'incidence des maladies chez les travailleurs agricoles.*
- *Recommande aux gouvernements de travailler de concert avec la FAO à la création d'un système efficace de centralisation des renseignements relatifs aux activités des ennemis des cultures et à l'incidence des maladies contagieuses des plantes et des animaux.*
- *Prie avec instance les gouvernements de collaborer à cette campagne en se prêtant mutuellement l'équipement permettant d'attaquer rapidement les insectes, notamment les sauterelles, et en levant les obstacles tels que les formalités douanières qui peuvent empêcher le transport rapide de cet équipement et de ces produits entre pays voisins ; elle prie également la FAO de collaborer avec les gouvernements d'Amérique latine en leur fournissant des renseignements détaillés d'ordre technique en vue d'assurer l'utilisation des pesticides et insecticides appropriés pour combattre les différents fléaux en diverses circonstances.*
- *Recommande aux gouvernements de l'Amérique latine de participer activement à la Conférence sur l'infestation et l'emmagasinage des céréales que tiendra la FAO à Palmira (Colombie) en février 1949, en s'y faisant représenter par des délégations techniques adéquates à leur mission ; et*

— *Recommande aux Etats-Membres de la FAO, pour éviter la transmission des épiphyties et infections et pour lever les obstacles au commerce international en produits agricoles, d'organiser le contrôle des infections et des insectes s'attaquant aux céréales, aux légumes, aux plantes oléagineuses, etc., et de donner aux délégations qu'ils enverront à la Conférence de Palmira mandat de préparer et de formuler des recommandations techniques à ce sujet.*

- *Prie avec instance les gouvernements, puisque la région a besoin d'entrepôts plus importants pour l'emmagasinage des denrées alimentaires, de prendre des mesures destinées à accroître les ressources de leurs pays à cet égard, et*
- *Reconnaissant que l'une des causes de détérioration des denrées emmagasinées en Amérique latine est la présence d'un excédent d'humidité qui occasionne la fermentation et entraîne d'autres éléments de destruction,*
- *Recommande aux gouvernements d'assurer un bon séchage des produits agricoles destinés à l'emmagasinage par des moyens naturels ou artificiels, selon les circonstances, et de demander l'assistance technique de la FAO à cet égard.*

#### *Marketing*

##### *La Conférence —*

- *Recommande d'établir, notamment en ce qui concerne les produits d'exportation, des modes de classement et de normalisation pour chaque produit et déclare qu'en vue d'assurer l'uniformité, il convient de poursuivre des consultations techniques entre gouvernements avec l'aide des organisations internationales et régionales appropriées.*

Constatant que les difficultés de communication et de transport en Amérique latine constituent un obstacle important au mouvement des produits agricoles du producteur au consommateur,

### *La Conférence —*

- *Recommande aux gouvernements de développer leurs programmes d'aménagement et d'entretiens de routes dans les régions rurales, en vue d'assurer l'écoulement des produits de la ferme ;*
- *Recommande aux gouvernements d'entreprendre, par l'intermédiaire d'organismes régionaux et internationaux, des études en vue de déterminer les catégories de commerce qu'il convient de développer à l'intérieur de la région, et les actions qu'il conviendrait de prendre pour supprimer les obstacles qui s'opposent à l'expansion de ce commerce. Ces études devraient porter aussi sur la protection des marques commerciales.*

### *Nutrition*

La Conférence constate que le relèvement des niveaux de consommation alimentaire et l'amélioration de la nutrition en Amérique latine dépendent dans une large mesure de l'accroissement général du pouvoir d'achat des groupes pauvres de la population. Toutefois, la consommation peut être directement influencée par certains progrès dans le domaine de la nutrition, et tout progrès dans ce domaine aurait à son tour une influence bien-faisante sur la production en stimulant la demande en aliments, notamment en aliments d'une haute valeur nutritive.

La Conférence de la nutrition qui s'est tenue à Montevideo a exposé de nombreuses méthodes d'envisager les problèmes relatifs à l'amélioration de la nutrition dans l'Amérique latine. Le rapport de cette Conférence devrait servir de base aux pays de la région pour établir leur politique en matière de nutrition. La quatrième session de la Conférence tient cependant à attirer l'attention des membres sur certains points soulevés dans ce rapport.

### *La Conférence —*

- *Souligne la nécessité de programmes de vulgarisation et d'enseignement en matière de nutrition en vue d'inculquer aux populations de meilleures habitudes alimentaires ; et*

- *Recommande l'adoption ou l'extension de programmes d'alimentation supplémentaire pour certains groupes spéciaux, y compris les ouvriers industriels et les écoliers ;*
- *Souligne la nécessité pour certains pays d'augmenter la production et la consommation de certaines denrées, telles que le poisson, le lait, la viande et les légumes en vue d'améliorer la nutrition ; et*
- *Estime que le besoin se fait sentir d'un plus grand nombre de diététiciens capables de poursuivre des recherches dans le domaine de la nutrition et de mettre ces recherches en pratique sous la forme de mesures concrètes.*
- *Recommande la création, dans les pays où ils n'existent pas encore, de comités nationaux compétents en matière de nutrition, capables d'aider les gouvernements de leurs conseils quand il s'agira d'élaborer des politiques en matière de nutrition.*

La Conférence constate que bien qu'elle soit considérée comme une région, l'Amérique latine présente des différences marquées dans l'intérieur de ses frontières. Cette diversité provient des différences de climat et de topographie, ainsi que des diverses origines ethnologiques de la population, et elle se manifeste par une diversité correspondante des habitudes alimentaires.

### *La Conférence —*

- *Recommande de respecter les traditions alimentaires essentielles des différents groupes de la population de l'Amérique latine, mais de compenser la carence nutritive en aliments de base dans les diverses régions par l'addition, au régime de base, de certains suppléments appropriés. Chaque fois que certaines habitudes alimentaires indigènes ayant une valeur nutritive risquent de se perdre on devra s'efforcer de les préserver ou de les rétablir.*

### *Services gouvernementaux*

La Conférence constate qu'en général les services gouvernementaux aidant à la production agricole, à la distribution et à la consommation des denrées et autres produits agricoles

n'ont pas l'amplitude nécessaire pour fournir le mécanisme indispensable à l'expansion et à la mise au point dont le besoin se fait sentir dans ces domaines. En conséquence,

*La Conférence —*

— *Recommande* aux gouvernements de renforcer leurs services en matière d'agriculture, de sylviculture, de pêches et de nutrition, y compris la statistique, en attachant une importance particulière à la formation de spécialistes pour ces divers services, sans négliger la préparation pratique des travailleurs.

A ce sujet, la Conférence reconnaît qu'il n'est pas possible d'enseigner des méthodes agricoles perfectionnées à une très grande partie des producteurs de l'Amérique latine au moyen de textes imprimés et, pour cette raison, elle tient à souligner l'importance de renforcer et de développer considérablement les services de vulgarisation agricole qui existent déjà.

*La Conférence —*

— *Recommande*

- 1) que les gouvernements aident les universités et autres institutions scientifiques à entreprendre des recherches dans tous les domaines de l'agronomie, de l'alimentation et de la nutrition ;
- 2) que les gouvernements renseignent la FAO sur les institutions scientifiques et professionnelles qui existent dans leurs pays dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture en vue de fournir une base pour l'échange de techniciens entre les diverses régions de l'Amérique latine ainsi qu'avec d'autres continents.

### **3. MAINTIEN DU RÉGIME DES ALLOCATIONS INTERNATIONALES**

La Conférence a examiné les activités du Conseil international de la crise alimentaire (IEFC). Ses activités pendant l'année qui vient de s'écouler et celles qu'il projette pour l'avenir ont fait l'objet d'une discussion approfondie. A cet égard, la Conférence a étudié le rapport préparé par l'IEFC ainsi

### **Plans et programmes**

*La Conférence —*

— Estimant que l'élaboration de plans et de programmes d'ensemble relatifs à l'alimentation et à l'agriculture est d'une importance capitale afin *a)* de satisfaire plus complètement les besoins de la population de la région, *b)* de stimuler les exportations, et *c)* de faciliter l'obtention de l'aide extérieure qui pourra être nécessaire,

— *Prie avec instance* tous les gouvernements de la région, qui ne l'ont pas déjà fait, de préparer ces programmes,

— *Recommande* aux gouvernements d'établir des programmes d'importation et d'exportation qui feront partie intégrante des projets nationaux relatifs à la production agricole.

*La Conférence —*

— *Prie avec instance* les gouvernements et la FAO de travailler de concert pour tirer tout le parti possible des commissions nationales de liaison avec la FAO en tant qu'organismes qui, étant donné l'ampleur de leur représentation, sont susceptibles de rendre de grands services dans l'établissement des projets d'ensemble.

Consciente de la nécessité, quand il s'agit d'élaborer des programmes efficaces, d'être exactement renseigné sur les conditions existant dans la région et ailleurs sur la production, les tendances du commerce et la consommation,

*La Conférence —*

— *Recommande* aux Etats-Membres de soumettre des rapports complets à la FAO et de la consulter pour assurer la coordination indispensable.

que les recommandations qui lui avaient été transmises par le Conseil de la FAO.

La Conférence estime que les travaux accomplis l'année passée ont rendu de grands services aux Etats-Membres. Elle a constaté avec satisfaction que les mesures prises après la troisième session de la Conférence pour

l'intégration de l'IEFC dans le cadre de la FAO ont permis au Comité de poursuivre ses fonctions d'une manière satisfaisante et efficace ; elle a également noté que son mécanisme avait suffisamment de souplesse. Les sous-Comités des pois et des haricots, de la viande et des produits de la viande et celui des semences ont été dissous dans le courant de l'année 1948, et le Sous-Comité des aliments protéinés cessera de fonctionner à partir de janvier 1949. Le régime des allocations de certaines autres denrées, telles que les céréales et les matières grasses, sera rendu plus souple. En conséquence, les produits suivants seront probablement maintenus sur la liste des denrées contrôlées à partir du premier janvier : céréales, matières grasses, riz, fèves de cacao, engrais azotés.

Bien que l'opinion générale soit en faveur de supprimer les allocations de denrées alimentaires et d'engrais aussitôt que possible et de dissoudre les sous-comités de produits dès qu'ils auront cessé d'être utiles, certains sont aussi d'avis que le moment n'est pas encore venu d'interrompre l'activité de l'IEFC. La récolte exceptionnelle de céréales effectuée en Amérique du Nord et en Europe en 1948 est surtout due à des conditions climatiques favorables, et aucune évaluation des perspectives pour l'année suivante ne pourra être faite avant le printemps de 1949.

La Conférence s'est également prononcée en faveur du principe que les sous-comités de produits sont les meilleurs juges de la

question de savoir s'il convient de les maintenir en fonction, et l'expérience a montré que ce sont ces sous-comités eux-mêmes qui ont proposé leur dissolution, dès qu'il est devenu possible de le faire.

A la lumière de ces discussions,

#### *La Conférence —*

- *Approuve la recommandation qui lui a été transmise par le Conseil de la FAO à l'effet que « le régime des allocations internationales soit maintenu pendant l'exercice 1948-49, étant entendu que l'IEFC rayera les denrées de la liste des produits contrôlés à mesure qu'il deviendra évident que leur maintien au régime des allocations n'est plus nécessaire », et exprime l'avis que le régime des allocations devrait cesser aussitôt que leur nécessité aura disparu ;*
- *Prie le Conseil de la FAO d'inviter le Conseil international de la crise alimentaire à lui soumettre un rapport qui sera examiné lors de la première réunion qu'il tiendra en 1949 ; et*
- *Autorise le Conseil de la FAO à étudier la question à la lumière du dit rapport et à prendre les mesures que les circonstances pourraient conseiller quant au régime des allocations.*

La Conférence a également exprimé sa satisfaction du rapport sur les engrais azotés que lui a transmis le Conseil de la FAO.

## **4. PROBLÈMES DU COMMERCE INTERNATIONAL**

L'Acte constitutif de la FAO dans l'énumération de ses fonctions déclare notamment que l'« Organisation doit provoquer et, le cas échéant, recommander une action nationale et internationale en ce qui concerne l'amélioration des procédés... de mise en vente et de répartition des produits alimentaires et agricoles, (et) l'adoption d'une politique internationale en matière d'accords sur les produits agricoles ».

Compte tenu de ces dispositions, la Conférence a longuement étudié les principaux problèmes que pose le commerce des produits agricoles.

#### *Modification des aspects traditionnels du commerce*

La guerre a considérablement modifié la composition et l'orientation du commerce mondial. En ce qui concerne les produits agricoles, les pays déjà déficitaires sont presque tous devenus pour le moment plus déficitaires encore tandis que la capacité d'exportation, au lieu d'appartenir à de nombreux pays, n'est plus que l'apanage de quelques-uns dont la plupart sont situés sur le continent américain. Il en est résulté une aggravation des difficultés et une tension des rapports

économiques internationaux. Cet état de choses devrait faire l'objet d'une étude attentive et constante, mais pour y procéder il est essentiel de disposer d'un nombre plus considérable de données ; en conséquence, les gouvernements sont instamment priés de faire parvenir à la FAO des rapports plus détaillés sur leurs programmes d'exportation et d'importation.

*La Conférence* —

- Constatant que de nombreux pays exportateurs s'efforcent d'introduire une plus grande diversité dans leur production agricole, tendant à réduire ainsi les quantités des produits de base exportables ; et
- Notant avec satisfaction que, en augmentant le pouvoir d'achat des populations, le développement économique des pays jusqu'alors moins développés accroît la demande intérieure ;
- *Remarque* toutefois qu'il est peu probable que cet accroissement de la diversité de la production dans les pays normalement exportateurs entraîne une augmentation de la production agricole assez rapidement pour satisfaire aux besoins des pays déficitaires ;
- Attire l'attention sur le rapport de la troisième session de la Conférence, précisant que l'utilisation optimum des ressources alimentaires serait améliorée si l'on augmentait, dans la mesure du possible et compte tenu de la situation économique des pays exportateurs et autres facteurs limitatifs, le mouvement de certaines denrées alimentaires et agricoles sous forme de matières premières plutôt que de produits finis ;
- *Recommande* au Conseil d'étudier, en liaison avec toutes les organisations internationales qualifiées, notamment le Conseil économique et social et ses commissions économiques régionales et le Fonds monétaire international, les tendances qui se dégagent en ce qui concerne le commerce international des produits alimentaires et agricoles ; et
- *Demande* que le résultat de cette étude et toutes propositions en vue de l'action que

devront prendre les Etats-Membres soient soumis à la prochaine session de la Conférence.

**Niveaux des stocks**

Comme le signale la première section de ce chapitre, les stocks alimentaires mondiaux demeurent en général très faibles. L'excellente récolte de céréales dans l'hémisphère nord n'autorise point une utilisation désordonnée des disponibilités, tant pour la consommation humaine que pour la consommation animale. Le changement rapide de la situation des approvisionnements en céréales secondaires a provoqué une grave rupture d'équilibre entre l'effectif des animaux et les approvisionnements en aliments. Il est certain que, par suite de l'amélioration de ces approvisionnements et des cours élevés des produits du bétail, la population animale aura tendance à s'accroître, notamment celle des porcins et des animaux de basse-cour ; mais il faudrait prendre garde que cet accroissement ne crée pas un nouveau déséquilibre par rapport aux approvisionnements probables pour 1949/50.

Il est donc inévitable que dans un avenir rapproché de nombreux pays devront financer et constituer des stocks plus importants, notamment en céréales. La situation mondiale actuelle, qui suscite des difficultés de balance des paiements à de nombreux pays importateurs, fait peser plus que jamais les charges financières sur les producteurs et sur les gouvernements des pays exportateurs.

La Conférence estime que quand arrivera l'été 1949 les stocks de nombreux produits agricoles essentiels seront insuffisants, malgré les bonnes récoltes de l'année précédente, et croit qu'il est impossible de compter indéfiniment sur des récoltes exceptionnelles dans les pays exportateurs.

*La Conférence* —

- Attire l'attention des gouvernements sur la nécessité d'utiliser avec prudence les récoltes de 1948 et d'envisager la constitution de stocks de sécurité ;
- *Demande* au Conseil d'étudier en 1949 la question du financement et de la constitution des stocks en veillant à ce que

les aspects pertinents de cette question soient étudiés à la lumière de l'examen des problèmes de produits recommandé plus loin.

### ***Normalisation des produits agricoles entrant dans le commerce international***

L'expérience a montré que les échanges internationaux de produits alimentaires et agricoles se trouvent facilités lorsque les produits en question sont soumis à une réglementation précise portant sur leurs caractéristiques intrinsèques et la forme sous laquelle ils sont présentés.

Plusieurs pays ont déjà pris des mesures à cet égard, notamment pour les produits les plus importants. De nouveaux efforts sont nécessaires pour assurer la coordination de ces pratiques et la standardisation de leur application sur le plan international.

Toutefois, la Conférence reconnaît que seule une étude attentive, produit par produit, permettra de réaliser de véritables progrès. En conséquence,

#### *La Conférence —*

- Considérant l'intérêt que présente, pour le développement des échanges internationaux, la normalisation d'un certain nombre de produits alimentaires et agricoles ; et
- Convaincue que de véritables progrès pourraient être réalisés à bref délai si l'on accordait séparément une attention spéciale aux problèmes particuliers que soulèvent certains produits déterminés ;
- Invite les organisations responsables de chaque produit, telles que les Conseils du blé et du sucre, à procéder sans délai aux études nécessaires en vue de formuler à cet égard des recommandations concrètes aux Etats-Membres desdites organisations ; et
- Recommande au Directeur général et au Conseil de la FAO d'étudier les problèmes de la normalisation des produits pour lesquels il n'existe pas d'organisation particulière.

### ***Difficultés de change***

La Conférence souligne que dans de nombreux cas la non-convertibilité des principales monnaies entrave sérieusement la répartition internationale des produits alimentaires et agricoles. Ces difficultés sont encore accrues par les problèmes des règlements monétaires et de la balance des paiements de nombreux pays importateurs. En conséquence,

#### *La Conférence —*

- Demande que ces problèmes soient examinés par le Conseil à l'occasion de l'examen des problèmes de produits suggéré ci-après.

Le rétablissement de la convertibilité des monnaies par une action appropriée des gouvernements intéressés a été recommandé par certains délégués, qui ont exprimé l'avis que cette action constituerait une mesure susceptible de résoudre les difficultés en matière de devises étrangères. La Conférence a été d'avis que cette question ne relevait pas de sa compétence.

### ***Etude de la situation des produits***

La FAO aura pour tâche, en liaison étroite avec les Etats-Membres, de poursuivre l'étude de la situation mondiale des produits agricoles.

Comme il a été dit à la section 3 de ce chapitre (voir p. 36), les allocations ont été faites par les divers sous-comités des produits de l'IEFC. Lorsqu'un produit cessait d'être soumis au régime des allocations, on dissolvait le sous-comité qui en était chargé et la FAO prenait en charge les travaux d'examen et la compilation des statistiques.

#### *La Conférence —*

- Approuve cette méthode, et
- Recommande

- 1) que lorsque des produits cesseront d'être soumis au régime des allocations, on continue à dissoudre les sous-comités qui en étaient chargés et que la FAO assure, par les soins de son personnel, la compilation des statistiques et l'étude constante du produit dans la mesure qui sera jugée nécessaire et sous réserve que d'autres

institutions n'accomplissent point les mêmes tâches ;

2) que la FAO, au cours des études constantes faites par son personnel sur les produits relevant de sa compétence, prête une attention particulière à la nécessité de provoquer rapidement une réunion intergouvernementale chargée de prendre des mesures concrètes lorsqu'on prévoira une pénurie ou des excédents d'un produit et, de façon générale, à la nécessité d'assurer de la stabilité et de l'expansion à l'économie, conformément aux objectifs de la FAO.

La Conférence, ayant en vue ces objectifs généraux, a convenu comme base à ses discussions :

1) Que les recommandations comprises dans le *Rapport de la Commission préparatoire chargée de l'étude des propositions pour l'alimentation mondiale* fournissent dans leur ensemble une base solide pour l'adoption d'un programme d'expansion de la production et de la distribution.

2) Que l'adoption du rapport de la Commission préparatoire par la session de la Conférence tenue à Genève en 1947 rejette sur l'Organisation la responsabilité de poursuivre les objectifs énumérés dans le rapport et, en particulier, de stabiliser la production et la distribution.

3) Qu'une compréhension exacte des problèmes de la distribution des produits est une condition nécessaire à l'élaboration et à la mise en vigueur de toute forme d'accord sur les produits.

4) Qu'en attendant la formation de l'Organisation internationale du commerce, la Commission provisoire de coordination pour les ententes intergouvernementales relatives aux produits de base, dans laquelle est représentée la FAO fournit les moyens de travail qui permettront aux groupes d'étude et à des conférences de s'organiser sur la recommandation formulée par la FAO à la demande de n'importe quel gouvernement ou groupe de gouvernements.

5) Que la coopération la plus étroite possible est essentielle entre les Nations Unies et leurs institutions spécialisées dans toutes les discussions relatives à la distribution des

produits, ainsi que dans la mise en œuvre des accords par les soins des conseils appropriés.

Plusieurs délégations ont fait remarquer que leur politique agricole nationale avait pour principe d'assurer dans la mesure du possible la stabilité aux prix des produits agricoles une ou plusieurs années à l'avance, ou un rapport stable entre les prix des denrées agricoles et le niveau général des prix.

La Conférence a le sentiment qu'il serait beaucoup plus facile d'accroître la production agricole nécessaire pour atteindre les objectifs alimentaires proposés, si l'on adoptait des méthodes permettant de passer à l'action en vue d'alléger les épreuves sociales et économiques qu'imposent à la collectivité agricole les violentes fluctuations des prix. Les cultivateurs se rendent parfaitement compte que tandis que les industries manufacturières et minières sont capables d'adapter assez rapidement leur rendement à une demande effective à des prix rémunérateurs, eux, les cultivateurs, sont forcés de se soumettre aux variations du rendement attribuables à des facteurs incontrôlables tels que les conditions météorologiques. Dans certains pays, les privations causées par les déficiences de la moisson dues aux caprices du climat sont adoucies par des assurances agricoles. Un représentant des cultivateurs, l'observateur de la Fédération internationale des producteurs agricoles, a déclaré que : « les cultivateurs du monde entier comptent sur leurs propres organisations et sur leurs propres gouvernements pour éviter le retour de la ruine et des expropriations dont ils ont eu à souffrir entre les deux guerres mondiales. Ils sont convaincus que ces difficultés pourraient être en partie surmontées grâce à la mise en œuvre de programmes de stabilisation internationale des prix pour servir d'encouragement au maintien d'une production suffisante des denrées essentielles. Les cultivateurs sont d'avis que les conventions internationales sur les denrées telles que le blé, les graines fourragères, le sucre, les matières grasses, le coton et la laine auront un caractère expansionniste, à condition qu'elles soient convenablement rédigées. »

#### *Accords à l'étude*

Plusieurs délégations ont remarqué que l'Accord international sur le blé, conclu à la Conférence du blé à Washington de janvier à

mars 1948, n'a pas été ratifié par un nombre suffisant de pays. Au cours de la discussion, cependant, il a été annoncé que le Comité préparatoire du blé se réunirait aussitôt que possible pour convoquer une nouvelle Conférence du blé, peut-être le 25 janvier 1949.

#### *La Conférence —*

— A pris note avec satisfaction de cette initiative et s'est déclarée d'avis que la FAO devrait encourager la continuation de négociations multilatérales ayant en vue la conclusion d'accords intergouvernementaux sur des produits individuels, tels que le blé et le sucre.

Le projet de charte de l'OIC prévoit que la création de groupes d'étude et la convocation de conférences intergouvernementales en vue de l'étude de tout accord intergouvernemental sur les produits incombe à cette organisation. L'intérêt spécial que la FAO porte à ces accords est bien connu. L'Acte constitutif de la FAO impose une responsabilité à l'Organisation en ce qui concerne les accords sur les produits. La question des relations entre la FAO et l'OIC devra être prise en considération lors de la rédaction et de la ratification de leur accord entre institutions.

Il existe déjà des organisations chargées de l'étude et de la mise en œuvre des accords sur certains produits, par exemple le blé, le sucre, le coton, la laine, et le caoutchouc.

#### *La Conférence —*

— *Recommande* que la FAO assure la collaboration la plus étroite avec ces conseils et groupes d'études et évite tout double emploi inutile des services statistiques et autres.

#### *Procédure à suivre*

La Conférence estime que les problèmes relatifs à l'élaboration, au fonctionnement et à la mise en œuvre des accords sur les produits ne sont pas en général bien compris. Il semble aussi qu'il existe une idée fausse dans l'esprit du consommateur et du producteur en ce qui concerne les prix. A ce sujet, on a souligné que le but que l'on recherche est la stabilité plutôt qu'un niveau des prix. Les discussions ont fait ressortir la nécessité d'une étude inin-

terrompue de la part du secrétariat, du Conseil et de la Conférence. Ayant recherché la meilleure façon d'arriver à ce résultat,

#### *La Conférence —*

##### *— Recommande*

- 1) que le Conseil de la FAO crée, lors des futures conférences annuelles, un Comité de la Première Commission chargé de l'examen annuel, qui procèdera à une étude sur l'effet qu'exercent sur les produits les accords, le commerce international et la distribution, et en fera rapport ;
- 2) que des documents de travail appropriés soient préparés par le Conseil de la FAO pour les Etats-Membres et pour la Conférence ;
- 3) que le Conseil,
  - a) sans perdre de vue la documentation considérable que possèdent à cet égard la Commission préparatoire chargée de l'étude des propositions pour l'alimentation mondiale, le Conseil économique et social, la Commission provisoire de coordination pour les ententes intergouvernementales sur les produits, et les différentes organisations intergouvernementales s'occupant des produits, prenne des dispositions pour procéder à un examen préliminaire des produits et groupes de produits qui sont du ressort de la FAO, en ce qui concerne :
    - i) le type et les objectifs des discussions ou des accords intergouvernementaux, s'il y en a, qui existent ou font actuellement l'objet de négociations ;
    - ii) le rapport entre ces objectifs et ceux de la FAO ;
    - iii) les relations entre la FAO et les organismes déjà établis aux fins de discussions ou de négociations.
  - b) soit invité à soumettre cette étude aux Etats-Membres, si possible immédiatement après la première réunion du Conseil en 1949, ainsi qu'un exposé des instructions du Conseil à ses observateurs assistant aux réunions des groupes d'étude, des conférences et des conseils intergouvernementaux ;
  - c) soumette aux gouvernements, à la lumière de son étude les suggestions

qu'il jugera utile de faire pour provoquer des mesures gouvernementales ou intergouvernementales concernant tout autre produit ou groupe de produits ;

4) que la FAO, en collaboration avec la Commission provisoire de coordination pour les ententes intergouvernementales,

donne une publicité ininterrompue aux dispositions et aux buts des accords en vigueur ou prévus sur les produits dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture, en insistant tout spécialement sur la solidarité de l'intérêt que portent à ces accords les producteurs et les consommateurs.

## 5. DOCUMENTATION DESTINÉE AUX EXAMENS ANNUELS

Une bonne documentation est la condition indispensable au succès de toute discussion intergouvernementale. La réalisation des objectifs de la FAO nécessite à tout moment une connaissance exacte de la situation agricole et alimentaire. En son absence, les discussions sur la politique générale risquent fort de n'avancer qu'à tâtons et de n'aboutir à rien.

La présente session de la Conférence de la FAO a constaté une amélioration incontestable de la qualité de la documentation, et l'expérience ainsi acquise rend possibles d'autres améliorations.

Toute documentation de qualité exige de la part des Etats-Membres et du secrétariat de la FAO des mois de préparation soigneuse. La collaboration du personnel et des Etats-Membres de l'Organisation en vue d'obtenir et d'étudier les données relatives à la situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture nécessite un travail mensuel de mise au point et de synchronisation. Il est impossible de rédiger ou de publier un document du jour au lendemain ; et il n'est pas toujours possible aux Etats-Membres de répondre par retour du courrier aux demandes de renseignements qui leur parviennent du siège de la FAO. Le genre des renseignements et la nature des analyses réclamés doivent être considérés compte tenu des ressources en personnel et autres moyens indispensables à toute action dont disposent les Etats-Membres et la FAO pour se communiquer mutuellement ces renseignements et ces données. On peut dire qu'en un sens, un ouvrage tel que *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture — 1948* représente l'aboutissement d'études s'étendant sur plusieurs mois et portant sur une vaste masse de données et

d'une somme importante de travail, accomplies dans l'intérêt de la FAO aussi bien par les gouvernements que par le personnel de l'Organisation.

En conséquence, la Conférence a examiné de nombreux aspects de ce problème, plus spécialement les rapports annuels à fournir par les gouvernements, les documents requis pour un examen pertinent de la situation alimentaire et agricole mondiale et le mécanisme général nécessaire à leur préparation.

### *Documents nécessaires pour le prochain examen annuel*

Examinant la nature de la documentation demandée, la Conférence désire tout d'abord exprimer sa satisfaction quant à la valeur des documents de base qui ont été préparés cette année, notamment : *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture — 1948* et *La situation des programmes nationaux en matière d'alimentation et d'agriculture — 1948*. Le premier est pour la Première Commission le document de la plus haute importance. Le dernier constitue pour l'ensemble de la Conférence un document d'intérêt général.

A la lumière de l'expérience acquise au cours de l'année, il semble que le document destiné à la Première Commission gagnerait à être plus court, plus exactement à jour (relativement à la date de publication), et divisé plus nettement en : a) évaluation de la situation, et b) problèmes de politique générale.

A cette fin,

*La Conférence —*

— Recommande que, pour sa prochaine session, ce document de base soit aussi con-

cis que possible et qu'il contienne les sections suivantes :

- 1) situation alimentaire et agricole, surtout en ce qui concerne l'année qui vient de commencer, par exemple 1949/50 ;
- 2) projets et programmes, comprenant *a*) une déclaration quant à la qualité des objectifs et tendances, et *b*) évaluation au point de vue quantité des objectifs concernant la production, le commerce et la consommation pour l'année 1950/51 et, si possible, pour les années suivantes;
- 3) détermination et analyse des problèmes de politique générale ; ainsi que les annexes suivantes :
  - a*) rapports sur les régions (voir ci-dessous) ;
  - b*) rapports sur la situation des produits ;
  - c*) cartes, diagrammes, tableaux et graphiques supplémentaires ;
  - d*) rapports de dernière heure sur la situation (publiés au cours de la Conférence).

La Conférence a également étudié l'opportunité de continuer à l'avenir l'établissement de son document : *La situation des programmes nationaux en matière d'alimentation et d'agriculture*.

#### *La Conférence —*

— Recommande la continuation des analyses qui figurent dans ce document (sauf les renseignements sur les buts à atteindre qui paraîtront dans le document intitulé : *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture*) et demande qu'elles fassent partie du rapport annuel du Directeur général. Ce rapport comprendrait deux sections, à savoir :

- 1) examen général des travaux de la FAO, et
- 2) travaux accomplis et progrès réalisés par les Etats-Membres.

La Conférence a également étudié la forme à donner aux analyses ; elles peuvent soit se rapporter à l'examen général des travaux de la FAO présenté par le Directeur général, soit conserver leur forme actuelle, c'est-à-dire celle d'un résumé comprenant les mêmes rubriques que celles des rapports annuels des Etats-Membres.

#### *Sources de la documentation*

La Conférence estime que la documentation peut être puisée aux sources suivantes :

- 1) *Renseignements statistiques courants*, qui pourront être obtenus par les voies habituelles du secrétariat.
- 2) *Renseignements courants ne se rapportant pas à la statistique*, par exemple, renseignements météorologiques, modifications du régime foncier, etc., qui pourraient provenir de sources diverses, notamment des membres du personnel travaillant dans certains pays, de certaines enquêtes spéciales et aussi, jusqu'à un certain point, des rapports annuels des Etats-Membres.
- 3) *Renseignements sur les projets et programmes* qu'on pourrait puiser surtout dans les rapports annuels et autres documents fournis par les gouvernements.

#### *Forme sous laquelle les rapports annuels des Etats-Membres devront être établis*

Chaque gouvernement sera prié de soumettre un rapport comprenant :

- 1) *Mesures prises et travaux accomplis*, notamment les mesures prises en vue d'atteindre les objectifs de la FAO et de mettre en application les résolutions adoptées au cours des sessions antérieures de la Conférence ou du Conseil. Ils devront s'étendre à des questions d'ordre plus général, telles que le développement industriel, les fluctuations des prix, les modifications des niveaux de revenu, qui ont une influence sur l'alimentation et l'agriculture.
- 2) *Projets et programmes, ou prévisions qui devront comprendre* : *a*) une déclaration qualitative indiquant les objectifs généraux ou la direction vers laquelle les programmes nationaux en matière de production, de consommation et de commerce devront tendre au cours des prochaines années, ou de la prochaine dizaine d'années, et *b*) les buts précis à atteindre, au point de vue quantité, dans la production, la consommation et le commerce de chacun des principaux produits agricoles au cours de l'année

suivante, ainsi que les chiffres des niveaux courants accompagnés d'un exposé des moyens que le gouvernement compte employer pour atteindre ces objectifs.

*La Conférence —*

— *Prie tous les gouvernements de soumettre un rapport complet. Lorsqu'il sera impossible à certains gouvernements de fournir les chiffres qu'ils se proposent d'atteindre pour tous les produits principaux, ils devront les fournir pour le ou les produits qui ont pour eux le plus d'importance du point de vue du commerce international. Au cas où certains gouvernements ne pourraient fournir de renseignements au point de vue quantité sur aucun de leurs produits, ils devront indiquer la direction, au point de vue qualité, vers laquelle s'oriente leur agriculture, ainsi que les objectifs qu'ils essaient d'atteindre.*

*La Conférence —*

— *Autorise le Directeur général à préparer et à distribuer un modèle en vue d'aider les gouvernements à préparer leurs rapports. Il pourrait, le cas échéant, demander l'avis du Conseil ou de son Comité du programme avant d'approuver définitivement le modèle. En outre,*

*La Conférence —*

— *Recommande qu'en préparant le modèle, on s'efforce de :*

- 1) simplifier la nature et le nombre des rubriques ;
- 2) fournir des définitions plus précises et des notes explicatives pour aider les gouvernements à disposer leurs rapports sous les rubriques correspondantes ;
- 3) remplacer la longue liste de recommandations de la Conférence précédente par une invitation générale à faire rapport sur l'application des recommandations qui intéressent le pays et la région en question ;
- 4) profiter des renseignements fournis par les gouvernements à d'autres institutions des Nations Unies et éviter la répétition de demandes adressées aux gouvernements.

### *Autres sources de documentation*

Lorsque des réunions régionales étudieront sur place la situation alimentaire et agricole, elles réduiront par cela même la nécessité de former des commissions régionales aux sessions annuelles de la Conférence et fourniront en outre des rapports utiles à la documentation destinée à l'examen annuel.

Les rapports de ces réunions seront également utiles aux Commissions économiques régionales.

### *Date des travaux*

La Conférence fait remarquer que le succès de l'examen annuel dépend en grande partie du choix d'une date convenable pour les sessions de la Conférence. Elle estime que du point de vue de la préparation de la documentation relative à la situation alimentaire et agricole, une date tombant vers la fin de janvier 1950 serait préférable à une date de novembre 1949. Cela permettrait en effet d'ajouter aux documents préparatoires de la Conférence des données précises sur l'évaluation des récoltes dans l'hémisphère septentrional et de fournir à la Conférence des prévisions sur les récoltes de l'hémisphère méridional.

La Conférence se rend compte qu'il y a conflit entre le désir qu'éprouvent les gouvernements de recevoir les données les plus récentes et celui d'avoir le temps suffisant pour étudier les documents avant la Conférence annuelle. Il serait possible d'atténuer cette difficulté en organisant avec soin les services de distribution. A cet égard, la recommandation formulée au paragraphe intitulé « Documents nécessaires pour le prochain examen annuel », (p. 43) n'aurait pas été faite en vain, puisque les renseignements de la dernière heure seraient inclus dans une annexe distribuée au cours de la session. La Conférence propose également que les documents de base soient d'abord adressés aux gouvernements en polycopie et les traductions à titre provisoire. Les documents imprimés ainsi que leur traduction définitive devraient être prêts à la date de la Conférence.

En ce qui concerne les dates les plus propices aux différents stades de la préparation, la Conférence présente les avis suivants, sup-

posant que a) la prochaine session aura lieu à la fin de janvier 1950 ou b) novembre 1949:<sup>1</sup>

- 1) Envoi des questionnaires aux Etats-Membres: a) le 1<sup>er</sup> mars 1949; b) le 1<sup>er</sup> février 1949
- 2) Date finale où les rapports des Etats-Membres devront parvenir: a) 1<sup>er</sup> septembre 1949; b) 1<sup>er</sup> juillet 1949.
- 3) Envoi des documents aux Etats-Membres: a) 1<sup>er</sup> décembre 1949; b) 1<sup>er</sup> octobre 1949.

### **Réponse des gouvernements à la demande de rapports**

La Conférence fait remarquer que cette année, bien que le questionnaire ait été adressé aux Etats Membres le 15 février, un seul rapport est parvenu à la date indiquée, c'est-à-dire le 1<sup>er</sup> juillet. Vingt rapports ont eu jusqu'à un mois de retard, dix sont arrivés avec deux mois de retard, et sept plus tard encore. Vingt pays n'en ont pas envoyé du tout et plusieurs métropoles n'ont pas envoyé de rapports relatifs à leurs colonies ou les ont envoyés très tard. Sur 30 gouvernements ayant adressé au 1<sup>er</sup> septembre des rapports qu'il a été possible d'inclure dans *La situation des programmes nationaux en matière d'alimentation et d'agriculture — 1948*, 11 seulement avaient soumis les rapports fa-

<sup>1</sup> Cf. Résolution, page 5.

cultatifs contenant l'exposé des buts à atteindre dans la période 1950/51.

#### **La Conférence —**

- Recommande fermement à tous les Etats-Membres de prêter une attention spéciale à cette question au cours de l'année prochaine et de s'efforcer de soumettre leurs rapports à la date indiquée, afin que la documentation recueillie présente un tableau plus fidèle de l'état de choses existant dans toutes les parties du monde.

La distribution aux gouvernements se trouverait accélérée si chaque gouvernement se chargeait d'adresser directement des exemplaires de son rapport aux autres Etats Membres.

### **Préparation par le Comité du programme et le Conseil**

#### **La Conférence —**

- Remercie le Conseil et son Comité du programme du rapport qu'ils lui ont soumis, et
- Recommande que, pour la prochaine session de la Conférence, les débats du Conseil et de son comité portent plutôt sur a) la détermination des problèmes principaux et des questions de politique générale qui ressortent de la documentation, b) la préparation d'une courte liste de questions à soumettre à la Conférence, et c) l'orientation de la Conférence en ce qui concerne ces questions.

### **DOCUMENTS SOUMIS A LA PREMIÈRE COMMISSION**

*La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture — 1948 (C48/8)*

*La situation des programmes nationaux en matière d'alimentation et d'agriculture — 1948 (C48/9)*

*Programme des activités de la FAO pour 1949 (C48/2)*

*Rapport du Comité international de la crise alimentaire à la quatrième session du Conseil de la FAO (CL 4/5)*

*Rapport complémentaire sur la production d'engrais azotés (CL 4/4)*

*Les problèmes de la nutrition dans les pays consommateurs de riz de l'Asie — Rapport du Comité de la nutrition, Baguio (Philippines), 23-28 février 1948*

*Rapport de la Conférence du riz, Baguio (Philippines) 1-13 mars 1948*

*Rapport de la Conférence régionale de la FAO pour*

*le Proche-Orient, tenue au Caire du 2 au 14 février 1948 (CL 2/11)*

*Rapport de la Conférence sur les problèmes de nutrition propres à l'Amérique latine, Montevideo (Uruguay), 18-28 juillet 1948 (N 48/CO2/11)*

*Rapport de la troisième session de la Conférence*

*Rapport de la Commission préparatoire de la FAO chargée de l'étude des propositions pour l'alimentation mondiale*

*Exposé du Vice-Président de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (C 48/1/14)*

*Report of the FAO/ECAFE joint Working Party on Agricultural Requisites (C 48/20)*

*Rapport de la Conférence latino-américaine des forêts et des produits forestiers, tenue à Térésopolis (Brésil) du 19 au 30 avril 1948 (F 48/Co 1/21 Rev.).*

### III. ACTIVITÉS TECHNIQUES DE LA FAO

#### 1. GÉNÉRALITÉS

La Conférence a examiné le rapport du Directeur général intitulé *Le travail de la FAO, 1947/48*, et a consacré un temps considérable à l'étude détaillée du *Programme des activités de la FAO pour 1949*. Elle tient à dire combien elle apprécie la haute qualité du travail accompli par le personnel, parfois dans des circonstances très difficiles, et félicite le Directeur général du clair exposé qu'il a établi sur les projets retenus pour 1948. Elle l'invite à continuer à soumettre le programme de travail en même temps que les estimations budgétaires.

La Conférence n'ignore pas que le Directeur général s'est vu confier une mission extrêmement délicate, celle de procéder à la sélection de projets parmi les centaines de recommandations reçues des sessions antérieures de la Conférence, des comités consultatifs permanents et d'autres sources, sans disposer pour cela d'une analyse générale comme celle que la session actuelle a entreprise pour la première fois sur la base de *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture — 1948*. Elle note que le Directeur général, en procédant à cette sélection, a dû tenir compte d'un grand nombre de considérations parfois contradictoires, et que le programme de 1949 constitue forcément un compromis. Voici certaines de ces considérations :

La nécessité d'entreprendre une série d'actions dans chacun des domaines où s'exerce l'activité de la FAO (agriculture, forêts, pêches, nutrition, économie, distribution, information et vie rurale).

L'importance de prêter attention aux besoins des différentes régions et Etats-Membres.

L'intérêt que présente l'harmonisation des différents types d'activité (publication de sta-

tistiques, organisation de conférences et de missions techniques, etc.).

La nécessité de coopérer avec les autres institutions internationales en ce qui concerne les activités communes (Commissions régionales du Conseil économique et social, Organisation mondiale de la santé, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Fonds international de secours à l'enfance, Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Organisation internationale du Travail, etc.).

#### *Principes et priorités*

La Conférence estime qu'étant donné le montant limité du budget de la FAO, la méthode adoptée en ce qui concerne le programme de 1949 pourrait obliger le Directeur général à disperser les activités de l'Organisation en s'attaquant à la fois à un trop grand nombre d'entreprises, ce qui empêcherait la FAO de contribuer de façon appréciable à la solution du problème le plus urgent auquel elle doit faire face, à savoir l'accroissement de la production de l'agriculture, des forêts et des pêches.

En conséquence, la Conférence a conclu qu'un exposé des principes qui devraient guider le Directeur général dans l'élaboration du programme d'action de la FAO pour 1950 et les années suivantes, pourrait dès maintenant permettre à l'Organisation, tout en poursuivant ses travaux habituels, de concentrer ses ressources sur un nombre limité d'objectifs importants.

Il importe que la FAO ne perde jamais de vue que ses objectifs principaux, tels que les définit son Acte constitutif, sont de relever le niveau de nutrition, d'assurer un meilleur

rendement de la production et une distribution plus efficace de tous les produits alimentaires agricoles et d'améliorer la condition des populations rurales.

On peut, de façon générale, classer les activités de la FAO comme suit :

- a) projets mondiaux,
- b) projets régionaux,
- c) projets nationaux.

La FAO doit établir un ordre d'urgence entre des projets déterminés en accordant la plus grande importance à ceux qui intéressent le bien-être du plus grand nombre d'individus. Si donc les projets régionaux et nationaux constituent un important champ d'action pour la FAO, les projets d'ordre mondial doivent manifestement bénéficier de la priorité. En conséquence,

#### *La Conférence —*

##### *— Recommande*

- 1) que la plus haute priorité soit donnée aux projets qui permettront de mettre en œuvre les conclusions et recommandations exposées en détail au chapitre 2 du présent rapport, et en particulier à ceux qui permettront d'accroître la production et d'assurer une utilisation plus efficace des approvisionnements existants ;
- 2) qu'il soit accordé une attention toute particulière aux entreprises qui débordent les frontières nationales (telles que la lutte contre les parasites des végétaux et les épizooties) et aux autres projets et travaux qui impliquent une coopération internationale d'ordre technique sur le plan régional ou mondial ;
- 3) que le premier devoir de l'Organisation envers les Etats-Membres étant de leur dispenser les conseils et l'assistance qui permettront le meilleur fonctionnement de leurs services administratifs et techniques, on n'attende pas de la FAO qu'elle se charge d'un rôle qui appartient normalement aux ministères nationaux du ravitaillement et de l'agriculture ;
- 4) qu'il soit accordé une priorité spéciale aux projets résultant des demandes de conseils et d'assistance techniques présentées par la Banque internationale pour la

reconstruction et le développement ou par toute autre institution susceptible de fournir aux Etats-Membres une assistance matérielle propre à favoriser le développement de leur production ;

- 5) que la FAO s'abstienne d'entreprendre la réalisation de projets avant de s'être assurée, dans la limite du possible, que les mesures nécessaires à leur mise en œuvre seront prises par l'Etat-Membre, ou le groupe régional intéressé ; et que les recommandations et les conclusions des missions de la FAO bénéficieront de l'attention qu'elles réclament ;
- 6) que la FAO s'efforce, chaque fois qu'elle en aura la possibilité, de réaliser des économies :

- a) en arrêtant des mesures pratiques pour collaborer avec les autres organisations internationales afin d'éviter la répétition des travaux et d'obtenir le maximum de résultats ;
- b) en encourageant des groupes d'Etats-Membres à mettre sur pied des travaux et des conférences traitant de problèmes spéciaux tels que la lutte contre les ennemis des cultures, la conservation du sol, etc., à condition qu'ils n'intéressent qu'un nombre réduit de pays voisins aptes et disposés à s'en charger eux-mêmes. (La FAO devrait être tenue pleinement au courant de ces activités et invitée à y participer sous la forme que le Directeur général jugera utile.)

Les principes formulés ci-dessus s'appliquent en tout premier lieu à la détermination des projets les plus importants ; ils ne doivent pas affecter sans raison la continuité que requièrent des activités telles que la documentation, les statistiques, etc., dont la FAO est responsable sur le plan international.

#### *Organisation et méthodes de travail*

Afin de permettre à la FAO d'appliquer ces principes et ces priorités, la Conférence présente au Directeur général les suggestions suivantes :

- 1) La détermination du budget de chaque division doit se fonder essentiellement sur

le degré de priorité de ses projets et sur sa contribution au programme général de la FAO et non pas sur un système préétabli de répartition des crédits globaux. Il convient de ne pas perdre de vue la nécessité d'assurer au personnel de chaque division l'effectif qui lui permettra de s'acquitter de sa tâche avec un minimum raisonnable d'efficacité.

2) Afin de libérer pour les activités techniques la plus grande partie possible du budget annuel, il importe de s'efforcer par tous les moyens de réduire au minimum les dépenses administratives et les frais d'entretien. En même temps, il y a lieu de renouveler les efforts visant à assurer un emploi judicieux et économique des fonds et du personnel de chaque division. La Conférence est consciente que les résultats de ces efforts dépendront dans une certaine mesure de l'aide extérieure obtenue pour la réalisation du programme et qu'ils différeront en conséquence suivant les divisions.

3) Les projets les plus importants nécessiteront souvent le concours de plusieurs divisions et devront être réalisés à l'aide d'un certain nombre d'équipes de travail interdivisionnaires organisées d'après le principe des « opérations combinées ». A cet effet, il sera indispensable d'assurer l'interpénétration la plus complète possible des activités divisionnaires et des activités régionales, et de déterminer nettement à qui incombe en dernier ressort la responsabilité de chaque projet. En outre, l'objectif final de tout projet commun étant d'influencer psychologiquement le cultivateur ou le consommateur moyen, ces projets doivent, le cas échéant, prévoir une œuvre de vulgarisation et d'éducation appropriée aux conditions existant dans les pays où elle aura lieu.

4) La FAO ne devrait pas se charger d'entreprendre elle-même des recherches techniques ni de fournir les conseils qualifiés que cette recherche suppose. Elle ne doit donc pas recruter à titre permanent des experts spécialisés dans des domaines trop étroits. La Conférence suggère que les services de ces experts soient assurés par la méthode de prêts ou de détachements.

5) Afin d'aider le Directeur général à exécuter son programme de recrutement,

*La Conférence —*

— Prie avec instance les gouvernements d'accorder à leurs fonctionnaires titulaires des congés pour leur permettre de collaborer avec la FAO pour des périodes allant de quelques semaines jusqu'à un ou deux ans, et dans les cas exceptionnels jusqu'à 5 ans, sans porter atteinte à leurs droits à la retraite, à l'avancement, et autres priviléges.

6) En vue d'aider le Directeur général à accroître l'efficacité de l'Organisation, la Conférence présente les suggestions précises qui font suite :

a) Les conférences spéciales et techniques organisées par la FAO devraient faire l'objet d'un mandat précis et limité, être organisées avec soin et prendre les mesures nécessaires pour que leurs recommandations soient appliquées, tant par la FAO que par les gouvernements intéressés. Chaque fois que le permettront les circonstances, des consultations régionales devront précéder la mise sur pied de réunions mondiales ;

b) Afin de s'assurer que les missions techniques donneront les meilleurs résultats, la Conférence estime que, dans ce cas également, il convient de leur fixer des objectifs limités et précis, et de demander aux gouvernements intéressés de définir ces objectifs au moment où ils solliciteront l'envoi de la mission ;

c) La somme de connaissances et de données dont dispose la FAO à son siège central et dans ses bureaux régionaux devrait être utilisée plus judicieusement. La Conférence attire notamment l'attention du Directeur général sur le service législatif du Bureau régional pour l'Europe, et suggère que les divisions techniques fassent appel sans restriction à l'expérience et à la compétence du personnel de ce service, qui pourrait être rattaché à la Division de la Vie rurale.

La Conférence a examiné la Note du Directeur général relative aux modes de consultation internationale et en approuve le contenu, en particulier l'intention manifestée par le Directeur général de donner de plus en plus d'importance aux conférences et commissions techniques, aux comités consultatifs ainsi qu'à la collaboration avec les organisations techniques ; en conséquence

*La Conférence —*

— *Recommande* que le Conseil, de concert avec le Comité de coordination, fasse bénéficier le Directeur général de ses avis relativement à la mise en vigueur des principes contenus dans ce document en tenant compte des délibérations de la Conférence et des propositions de la délégation française au sujet de cette question.

La Conférence constate avec regret que le Comité de coordination prévu à l'Article 5, paragraphe 4, de l'Acte constitutif, ne s'est pas encore réuni. Elle estime que ce Comité pourrait jouer un rôle très utile en ce qui concerne l'application des principes et des suggestions énumérés plus haut et pourrait en particulier aider le Directeur général à retenir un nombre limité de projets sur lesquels pourrait se fonder un programme quadriennal ou quinquennal. La Conférence suggère en outre que le Comité de coordination se réunisse chaque année avant la session du Conseil traitant du programme de travail pour l'année suivante avant qu'il soit soumis à la Conférence.

La Conférence apprend avec inquiétude que plusieurs projets qui à son avis méritent la plus haute priorité, ne peuvent être réalisés à cause des restrictions budgétaires. Elle demande en conséquence aux gouvernements de prendre à leur charge une partie appréciable du montant total des frais quand ils solliciteront une assistance spéciale de la FAO. Ceci s'applique en particulier aux missions techniques, quelle que soit leur importance, de même qu'aux visites de membres du personnel de la FAO effectuées à la demande d'un Etat-Membre. La Conférence décide de renvoyer à une date ultérieure l'examen des propositions en vue de mettre en application ce principe, telle que la suggestion que les gouvernements intéressés devraient dans tous les cas prendre à leur charge la totalité des frais de voyage et autres et 50 pour cent des traitements des fonctionnaires permanents de la FAO pendant la durée de leur mission et, en attendant que la prochaine session de la Conférence prenne une décision à cet égard, de maintenir le *statu quo* en ce qui concerne le financement des missions techniques et des services consultatifs envoyés à chaque gouvernement pris individuellement. La question est soumise au Conseil de la FAO pour qu'il l'étudie plus à fond et en fasse rapport à la Conférence.

Les considérations générales qui précèdent s'appliquent aux travaux de tous les secteurs de l'Organisation. En outre, la Conférence a analysé le travail de chaque Division de même qu'un certain nombre de problèmes précis, et a formulé ses conclusions dans les sections du présent chapitre qui font suite.

## 2. DIVISION DE LA NUTRITION

La mise en œuvre du programme de la Division de la Nutrition s'est effectuée au cours de l'année conformément aux recommandations adoptées à la troisième session de la Conférence et à celles de la Commission consultative permanente de la Nutrition qui s'est réunie après la session de la Conférence pour examiner le programme en plus grand détail du point de vue technique. Le programme pour l'année 1949 constituera essentiellement une extension et un développement de celui

de 1948. On accordera une attention toute spéciale à la mise en œuvre des recommandations formulées aux conférences de Baguio et de Montevideo, et à la collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé, le Fonds international de secours à l'enfance et les autres institutions spécialisées des Nations Unies. Les travaux relatifs à certaines questions déterminées se poursuivront pour permettre de fournir aux Etats-Membres les renseignements et les instruments de travail qui leur

serviront à procéder aux études sur la nutrition et à appliquer des politiques efficaces de nutrition moyennant l'amélioration des approvisionnements et la distribution des denrées. Deux comités techniques internationaux sont prévus au budget de 1949 pour procéder respectivement à l'étude des problèmes du domaine de la composition des aliments, et des besoins en calories et en principes nutritifs. Le programme pour 1949 constitue un nouveau stade du développement d'un programme de nutrition progressif et en voie d'expansion intégré au programme général de la FAO.

La Conférence a exprimé son approbation générale des progrès accomplis et du programme projeté.

Les divers travaux et projets énumérés ci-dessous ont été incorporés au programme de la Division de la Nutrition au cours de l'année dernière et seront développés à l'avenir.

#### ***Travaux régionaux relatifs à la nutrition***

Deux Conférences régionales sur la nutrition ont été tenues, l'une à Baguio (Philippines), du 23 au 28 février et l'autre à Montevideo (Uruguay) du 18 au 22 juillet. A chacune de ces conférences, une attention toute spéciale a été accordée aux mesures spécifiques destinées à améliorer l'alimentation dans les régions intéressées ; des recommandations ont été adressées aux Etats-Membres portant sur des questions telles que le développement des recherches sur la nutrition pour combler les importantes lacunes qui existent dans les connaissances actuelles sur l'alimentation complémentaire, l'éducation en matière de nutrition, la formation du personnel et la création d'organismes nationaux de la nutrition chargés d'entreprendre et de développer des programmes de nutrition, et de conseiller la politique à suivre dans ce domaine. Le Comité de Baguio s'est surtout occupé des moyens d'améliorer la valeur nutritive du riz et du régime oryzé, question d'une importance capitale puisque le riz forme la base de l'alimentation de plus de la moitié de la population du globe.

Des dispositions ont été prises en vue de la convocation d'autres conférences dans les deux régions, à des intervalles appropriés, pour étudier les progrès accomplis. Certains

membres du personnel de la Division participeront avec d'autres divisions au développement régional qui, entre autres, aura pour but la mise en œuvre des recommandations des groupes régionaux de la nutrition.

#### *La Conférence —*

— *Invite le Directeur général à prendre toutes les mesures nécessaires pour donner suite aux recommandations des réunions de Baguio et de Montevideo, par une expansion de l'activité régionale dans le domaine de la nutrition, et exprime le vœu que les Etats-Membres donneront eux-mêmes toute leur attention à ces recommandations et collaboreront activement avec la FAO aux efforts entrepris pour les rendre efficaces.*

#### ***Cours de nutrition dans le Proche-Orient***

La Conférence du Caire, qui s'est tenue en février 1948, a attiré l'attention sur les problèmes de la nutrition dans le Proche-Orient. Un membre du personnel de la Division a été détaché pendant l'année dans cette région. Les travaux entrepris ont comporté notamment une étude sur l'état de la nutrition et des besoins alimentaires des réfugiés arabes effectuée en collaboration avec un expert de la Division de l'Agriculture. On projette également l'organisation au Caire, au début de 1949, d'un cours de nutrition destiné à assurer la formation d'un personnel de choix des Etats de la région. Ce cours aura pour but d'enseigner à ce personnel la méthode à suivre pour procéder à des enquêtes diététiques qui rendront service aux gouvernements dans le domaine des politiques de production et de distribution alimentaires.

#### *La Conférence —*

— *S'associe aux conclusions de la Conférence du Caire à l'effet que de nombreux pays du Proche-Orient ont besoin d'un personnel compétent en matière de nutrition ;*

— *Approuve le projet de la FAO d'organiser des cours de nutrition au Caire lorsque les circonstances le permettront ; et*

— *Invite le Directeur général à prendre les mesures nécessaires à cette fin, sous réserve de s'assurer préalablement la collaboration des Etats-Membres.*

### ***Fonds international de secours à l'enfance***

La Division de la Nutrition s'est occupée directement de l'alimentation complémentaire des enfants ainsi que des femmes enceintes ou allaitantes, en collaboration étroite avec le Fonds international de secours à l'enfance. Le programme d'alimentation du FISE se fonde entièrement sur les recommandations du Comité mixte FAO/OMS à l'égard de la nutrition des enfants, qui s'est réuni en juillet 1947. Elle a donné de nombreux conseils au FISE au sujet de son programme d'achat de produits alimentaires. Un membre du personnel a été détaché en Europe pour travailler avec le FISE en 1948 à titre de « conseiller principal pour la nutrition » et il continuera à lui prêter ses services en 1949, aussi longtemps que le besoin s'en fera sentir. Un autre membre du personnel de la Division s'est occupé du programme d'alimentation du FISE en Grèce et, en même temps, a aidé le gouvernement de ce pays à résoudre certains problèmes de la nutrition. Il continuera à agir dans cette capacité en 1949, en s'occupant tout particulièrement de la formation de personnel et de la création de services permanents de nutrition dans le pays.

#### *La Conférence —*

- *Souligne le prix qu'elle attache au travail du FISE qui a tant fait pour lutter contre la sous-alimentation et rendre la santé aux enfants d'Europe et d'autres parties du monde. Elle se réjouit d'apprendre que la FAO collabore à ce travail et*
- *Recommande de continuer cette collaboration active selon les exigences de la situation.*

### ***Organisation mondiale de la santé***

Des accords ont été conclus en vue de coordonner les travaux de la FAO et de l'OMS dans le domaine de la nutrition. L'Organisation mondiale de la santé s'intéresse de très près aux questions de la nutrition qui ont une importance capitale sur la santé publique, et la nutrition est, par conséquent, un des sujets compris dans son programme. Il a été décidé de convoquer en 1949 la réunion d'un Comité mixte FAO/OMS pour aider de ses conseils ces deux organisations, faciliter la coordination

et éviter le chevauchement de leurs travaux. Un secrétariat mixte composé de personnes prises à la fois dans le personnel de la FAO et dans celui de l'OMS sera chargé de la préparation de cette réunion. La Conférence reconnaît que l'OMS et la FAO portent un intérêt commun à la nutrition et que leurs travaux dans ce domaine exigent la plus étroite collaboration entre ces deux organisations. Elle prend acte avec satisfaction de la création d'un mécanisme destiné à assurer cette collaboration technique.

### ***Projets spéciaux***

La Division entreprend un certain nombre d'études techniques spéciales dont le but a été indiqué plus haut ; elles intéressent notamment la composition des aliments, la technique des enquêtes sur les régimes alimentaires, l'alimentation dans les écoles, l'enseignement de la nutrition et certains sujets appartenant au domaine de la technologie alimentaire. Parmi les questions figurant dans le programme de la Division, la Conférence attache une importance particulière à celles qui favoriseraient l'emploi d'une méthodologie normalisée, autrement dit, la technique des enquêtes sur les régimes alimentaires, les besoins physiologiques en calories et principes nutritifs et la composition des aliments.

La préparation de tableaux de la composition des aliments destinés à l'usage international a fait des progrès. On trouvera dans la section « Economie et statistique » (p. 58) des indications sur l'utilisation de ces tableaux pour l'établissement par les pays de bilans alimentaires, de manière à leur assurer un plus haut degré d'uniformité et de comparabilité (voir p. 60). La Division de la Nutrition et la Division de l'Economie et de la statistique devraient continuer à collaborer à cette tâche importante du programme de la FAO.

Les travaux entrepris dans le domaine de la composition des aliments devraient être poussés de façon à englober l'étude de l'influence sur le potentiel d'éléments nutritifs, de facteurs tels que le climat, les conditions de culture et la variété des espèces, ainsi que l'étude de la valeur nutritive de certains produits tels que les plantes sauvages consommées par des populations primitives habitant certaines régions isolées, sujet sur lequel

on ne possède à l'heure actuelle que des renseignements insuffisants.

*La Conférence —*

- *Recommande* à la FAO de recueillir des renseignements sur la valeur nutritive et

l'utilisation biologique des aliments qui sont communément consommés par des groupes primitifs dans divers secteurs et localités, et de préparer en temps voulu une monographie appropriée sur cette question.

### 3. DIVISION DE L'AGRICULTURE

La Conférence a attiré l'attention des membres sur le danger que présente une trop grande dispersion des activités de la FAO et a suggéré un certain nombre de principes destinés à servir de base au Directeur général pour l'établissement de programmes futurs (voir pages 47-50). Ces recommandations s'appliquent particulièrement à la Division de l'Agriculture.

Pour les raisons examinées à la page 48, paragraphe 4, la Conférence attache une importance toute particulière aux travaux de la Division de l'Agriculture, et considère qu'elle est une des branches les plus importantes de la FAO. Elle tient, en conséquence, à s'assurer que l'étendue des travaux et des objectifs de la Division sera déterminée de façon à garantir l'importante augmentation de la production agricole qui est à l'heure actuelle le but principal de la FAO.

#### *Concentration des projets*

Le programme soumis par la Division de l'Agriculture pour l'année 1949 couvre un vaste champ d'action, tant par la nature des travaux projetés que par la distribution géographique des opérations envisagées. La Conférence se rend compte de l'importance de concentrer les travaux, et elle est d'avis qu'il serait peut-être possible d'arriver à des résultats plus importants et plus rapides en limitant le nombre des objectifs.

Tout en approuvant en général le programme de la Division de l'Agriculture, la Conférence invite le Directeur général à examiner, après avoir pris l'avis de la Commission consultative permanente de l'Agriculture, la possibilité de regrouper dans une certaine mesure les projets approuvés et de trouver les moyens qui permettront de les réaliser, conformément à ces recommandations.

*La Conférence —*

- *Attire* l'attention des gouvernements sur l'importance des problèmes concernant le bétail et l'industrie laitière, et
- *Recommande* de prendre les dispositions nécessaires en vue de fournir à la FAO tous renseignements techniques y relatifs, en donnant plus d'importance à la Commission consultative permanente de l'Agriculture.

La Conférence estime qu'il y aurait lieu de prêter une attention particulière à l'exécution intégrale par la FAO et les Etats-Membres des plans et recommandations détaillés auxquels donnent lieu les programmes élaborés par la Division de l'Agriculture. Elle est d'avis que les séjours limités de techniciens dans certains pays, ou la réunion de conférences techniques ou autres ne suffisent pas en l'occurrence. La Conférence attire également l'attention des Membres sur l'importance, déjà soulignée dans ce rapport, d'avoir recours aux services de spécialistes et d'institutions extérieures à l'Organisation ; elle souligne aussi la nécessité, pour la Division de l'Agriculture, de faire porter ses efforts sur la coordination des travaux entrepris par ces spécialistes et ces institutions, plutôt que de recruter elle-même des collaborateurs spécialisés dans des domaines restreints et d'essayer de faire traiter des problèmes aussi spécialisés par le personnel permanent du siège central.

Ces remarques n'ont pas pour objet de critiquer les travaux accomplis dans le passé par la Division, travaux dont la Conférence se déclare reconnaissante, mais plutôt de l'aider à ménager ses ressources et à concentrer ses efforts en vue d'obtenir à l'avenir de meilleurs résultats.

## 4. DIVISION DE LA DISTRIBUTION

Les problèmes de la distribution des produits alimentaires sur le plan international sont en train de changer ; mais les problèmes qui commencent à se poser, et qui se poseront quelques années encore, seront au moins aussi difficiles à résoudre que ceux auxquels les gouvernements ont eu à faire face pendant la période immédiate d'après-guerre. Pendant les trois dernières années, il s'agissait d'assurer une répartition aussi équitable que possible des approvisionnements qui étaient en pénurie, et cela entre de nombreux pays dont certains vivaient sous la menace d'une famine désastreuse.

Grâce à un accroissement de la production intérieure des pays importateurs et des ressources exportables, les problèmes à long terme de la distribution commencent à passer au premier plan.

Il s'ensuit que l'année 1949 verra vraisemblablement se fondre en un seul, pour de nombreux produits, les deux types de problèmes de la distribution : celui de la pénurie et celui des excédents qui feront localement leur apparition. Cela ne veut pas dire que les approvisionnements en n'importe quel produit alimentaire important excéderont les quantités que désirent recevoir les populations ou dont elles ont besoin, mais plutôt qu'il se peut que, dans certaines régions tout au moins, les approvisionnements soient plus considérables que les quantités dont il sera possible de disposer. A ce propos, il est nécessaire de souligner que la solution des problèmes de distribution exercera une influence de plus en plus considérable sur les efforts en vue d'accroître la production de denrées et les approvisionnements disponibles pour les mouvements du commerce international.

Les ressources et l'énergie que gouvernements et agriculteurs consaceront vraisemblablement à l'accroissement de la production des denrées dont il y aura encore pénurie dépendront, dans une mesure qui ne sera pas insignifiante, du succès des programmes nationaux et internationaux destinés à assurer la distribution d'une manière satisfaisante. Les conditions varieront suivant les produits, et il faudra une investigation et une étude

attentives pour signaler à l'attention des gouvernements les changements qui surviendront dans les conditions affectant chaque produit et pour suggérer des mesures appropriées à chaque stade de la situation.

Le personnel de la FAO et un groupe de spécialistes au service de l'IEFC et de ses sous-comités se partageaient jusqu'à l'été dernier la responsabilité d'assurer sur le plan international la répartition des produits de base. L'absorption de l'IEFC par la FAO a permis une intégration plus complète de cette responsabilité. En conséquence, le Directeur général a constitué la Division de la Distribution pour fusionner en une seule division les fonctions dont s'acquittaient jusqu'alors la Section des produits et de la politique commerciale de la Division de l'Economie, du marketing et de la statistique et le secrétariat de l'IEFC. Cette fusion fut d'autant plus opportune que les problèmes strictement urgents de pénurie aiguë dont s'est occupé le personnel de l'IEFC commençaient à s'assimiler de plus en plus aux travaux à long terme relatifs à la distribution et à l'économie en matière de produits.

### *Responsabilités de la Division*

Ayant examiné le programme de la nouvelle Division de la Distribution et les dispositions prises par le Directeur général pour éviter les doubles emplois, la Conférence se félicite de la création d'une division distincte pour la distribution et prend acte avec satisfaction du programme détaillé qui a été mis au point en vue de poursuivre et de développer l'analyse des problèmes que pose une distribution des denrées conforme aux objectifs généraux de la FAO. Les principes formulés au chapitre II du présent rapport (page 38), sur le rôle de la FAO à l'égard des études et des accords intergouvernementaux sur les produits devraient servir de guide aux activités de la Division. La Conférence souligne tout particulièrement la nécessité d'éviter les chevauchements entre la Division et les autres organes intergouvernementaux ainsi qu'à l'intérieur de l'Organisation même. En conséquence,

*La Conférence —*

- *Approuve l'intention du Directeur général de centraliser dans la Division de la Distribution la mise au point des principes et des recommandations d'action nationale ou internationale sur les problèmes fondamentaux et permanents relatifs aux produits, ainsi que la coopération pour ces questions avec les institutions des Nations Unies et avec les organisations internationales des produits qui s'occupent des mêmes problèmes.*

***Etudes sur les produits***

Outre sa fonction d'assister les sous-comités des produits de l'IEFC, une des tâches principales de la Division de la Distribution sera de continuer à analyser des faits et des données numériques concernant les produits, et de préparer des bulletins et autres rapports qui exposeront la situation mondiale de certains d'entre eux et pourront être utilisés en vue d'élaborer des solutions applicables aux problèmes à long terme de la distribution. La Conférence a examiné les méthodes propres à assurer dans ces travaux la représentation régionale, et il a été suggéré que ce problème soit résolu par des ententes coopératives avec les délégués des Etats-Membres représentés à Washington et par une représentation géographique appropriée dans le recrutement du personnel.

Il a été procédé à un examen attentif du programme que la Division de la Distribution a établi avec le dessein de consacrer un effort tout spécial aux études concernant les produits et de publier sur les plus essentiels d'entre eux une série de bulletins périodiques, qui contiendront et analyseront les données disponibles pour chacun de ces produits.

La Conférence a constaté en outre que le programme prévoit en cas de besoin la publication de brefs exposés spéciaux sur les produits destinés à attirer l'attention des gouvernements sur tous problèmes urgents concernant la distribution d'un ou de plusieurs produits sur le plan international. Tout en reconnaissant qu'en raison des ressources limitées actuellement disponibles, aussi bien en personnel qu'autrement, il importe de se consacrer avant

tout et pour le moment aux produits alimentaires et agricoles essentiels,

*La Conférence —*

- *Note avec satisfaction qu'au cours de l'année prochaine la FAO fera tout son possible pour aider les Etats Membres à traiter les problèmes que posent les échanges internationaux de denrées périssables, tels que les fruits, légumes, etc. ;*
- *Exprime l'espérance que des mesures interviendront à bref délai pour mener à bonne fin le programme de travail relatif à tout autre produit alimentaire ou agricole, selon les exigences du moment ;*
- *Demande avec instance que les problèmes régionaux particuliers qui se posent au sujet des denrées, qu'ils soient causés par des excédents ou par des déficits, fassent l'objet d'une attention croissante à la fois en ce qui concerne la mise en œuvre du programme de recherche et les recommandations relatives aux actions nécessaires.*

***Travaux relatifs aux accords internationaux sur les produits de base et coopération avec d'autres institutions internationales***

La Conférence a également étudié le programme de la Division en ce qui a trait aux recommandations à formuler au sujet des accords internationaux sur les produits de base. Elle a constaté que c'est à la Division de la Distribution qu'il appartiendra d'agir dans ce domaine au nom de la FAO ; à ce propos, elle a noté aussi que le programme des activités de la Division prévoit la coopération continue avec d'autres organisations internationales s'occupant des problèmes relatifs aux produits, que ce soit sur le plan mondial ou régional. Elle a constaté en particulier qu'un personnel technique compétent a été mis à sa disposition pour s'acquitter de certains travaux de recherche et fournir des avis sur la mise au point de certaines recommandations d'ordre général et pratique. En conséquence,

*La Conférence —*

- *Recommande que, en ce qui concerne les problèmes relatifs aux produits de base,*

nées destinées à servir de base à cette estimation.

La Conférence constate que le programme de travail proposé pour 1949 prévoit une réduction dans la fréquence de la publication des statistiques alimentaires et agricoles, mensuelles et annuelles. La Conférence attache une importance considérable aux publications statistiques et considère que le rassemblement et la diffusion des statistiques agricoles continuent à être pour la FAO une de ses activités essentielles. En conséquence,

*La Conférence —*

— *Recommande* que la FAO continue à publier sans retard son bulletin statistique mensuel et son annuaire statistique, concernant à la fois la production et le commerce.

La Conférence reconnaît que d'autres institutions s'occupent déjà de rassembler certaines statistiques dont a besoin la FAO et souligne l'importance d'éviter le double emploi des services de statistique.

*La Conférence —*

— *Recommande* que la FAO prépare ses statistiques en collaboration étroite avec les services compétents des autres organisations internationales (telles que le Conseil international du sucre, le Conseil international du cacao, le Conseil international du blé, etc.), de façon à éviter divergences, doubles emplois et frais inutiles.

**Plans et programmes**

La Conférence reconnaît que les gouvernements agissant par eux-mêmes ou de concert avec la FAO ont besoin d'élaborer des programmes et de fixer des objectifs qui tiennent compte des possibilités futures et rappelle, d'une part, la recommandation de la troisième session de la Conférence invitant chaque Etat-Membre à établir des objectifs de production destinés à servir de base aux plans arrêtés en vue d'organiser la production et de servir de guide à une consultation et à une action internationales judicieuses, et d'autre part, les recommandations analogues que le Conseil

de la FAO a formulées lors de sa première session, en novembre 1947. La Conférence prend acte que le Directeur général se propose de mettre à la disposition des Etats-Membres des statisticiens et des économistes pour aider ces nations à s'acquitter de ces travaux.

*La Conférence —*

— *Recommande*

1) que le Directeur général s'occupe dans le plus bref délai possible de mettre des membres de son personnel à la disposition des gouvernements pour les aider à fixer des objectifs et à élaborer des programmes de production, de consommation et de commerce qui tiennent compte des possibilités d'avenir ;

2) que les gouvernements indiquent au Directeur général l'aide dont ils auront besoin pour l'élaboration de ces objectifs et de ces programmes ;

3) que le Directeur général réunisse des conférences régionales de représentants et d'analystes gouvernementaux en vue d'établir sur le plan régional l'estimation de la situation agricole et la coordination des plans et des programmes nationaux avant la prochaine session annuelle de la Conférence.

**Bilans alimentaires**

C'est avec un vif intérêt que la Conférence apprend les progrès réalisés dans la mise en œuvre des bilans alimentaires pour près de 60 pays, et prend acte que ce travail s'est accompli grâce à la coopération des divisions de la Nutrition et de l'Economie. Les bilans alimentaires rassemblent les données importantes de chaque pays sur la production, le commerce et l'utilisation de toutes les denrées et permettent de résumer la situation alimentaire générale. La Conférence estime que la méthode du bilan alimentaire est très utile pour procéder à l'étude des progrès réalisés dans l'amélioration de la situation alimentaire dans tous les pays du monde. Elle suggère que les Etats-Membres soient conviés à dresser leurs propres bilans alimentaires et que la FAO se tienne prête à venir en aide

pêche en eau salée et en eau douce, qu'il est indispensable de posséder pour assurer un rendement maximum continu. Les différents aspects du problème scientifique qui se pose sont si complexes et le champ d'activité d'ordre international est si étendu, qu'aucun pays ne peut s'y attaquer à lui tout seul d'une manière efficace et complète. C'est en coopération que les nations doivent s'attaquer à ce problème dans une région déterminée. Là où cette tâche n'est pas assurée par des organismes déjà existants, la troisième session de la Conférence a recommandé que la FAO prenne des mesures pour créer des conseils régionaux dans les parties du monde qui ne sont pas activement desservies par ces organismes ou des organismes analogues, suivant l'ordre de priorité ci-dessous :

Atlantique nord-ouest,  
Pacific sud-ouest et océan Indien,  
Méditerranée et eaux adjacentes,  
Pacific nord-est,  
Pacific sud-est,  
Atlantique sud-ouest,  
Atlantique sud-est et océan Indien,

et que la délimitation de ces régions et la constitution des conseils soient laissées en suspens en attendant que les Etats-Membres intéressés puissent en délibérer et prendre les décisions nécessaires à leur sujet.

Ces conseils devraient s'occuper principalement de préciser les problèmes, de décider la priorité qu'il convient de leur accorder et de coordonner les efforts des Etats-Membres pour l'exécution des programmes de recherche arrêtés. La FAO avait mission de fournir le secrétariat de ces conseils, et il était entendu que lorsque deux Etats au moins représentés dans ces conseils travailleraient ou collaborent sous une forme ou une autre pour entreprendre et financer des recherches en com-

mun, la FAO pourrait, dans la mesure de ses moyens, assurer des services de secrétariat du même ordre.

Conformément à cette ligne de conduite, il a été conclu à Baguio un accord qui a déjà reçu l'approbation de six Gouvernements, et aux termes duquel la première réunion du nouvel organisme doit avoir lieu au plus tard le 9 mai 1949. La Conférence estime que la Division des Pêches mérite des félicitations pour avoir réussi à constituer ce Conseil. Bien que la résolution de la troisième session de la Conférence ne le spécifie pas, il était sous-entendu que les premiers efforts de la Division des Pêches seraient consacrés à la création de conseils régionaux dans les trois premières régions mentionnées plus haut. Le Conseil indo-pacifique des pêches s'est déjà vu attribuer la deuxième de ces régions, et l'on prévoit que certains projets suggérés par des Etats-Membres et déjà en cours d'exécution pourraient aboutir à la conclusion d'un traité relatif à la première région (Atlantique nord-ouest), et atteindraient sans doute dans cette région un grand nombre des objectifs visés par un Conseil des pêches. Il reste toutefois les autres régions mentionnées dans la résolution de la session de Genève et après avoir discuté la question à fond, la Conférence a pris acte avec satisfaction du progrès réalisé par la création du Conseil indo-pacifique des pêches et approuve de nouveau la création de conseils dans les parties du monde qui ne sont pas actuellement desservies par ces organismes ou par des organismes analogues.

*La Conférence —*

— *Recommande que le travail préparatoire nécessaire à la création de ces conseils des pêches soit entrepris dans les régions que, suivant les circonstances, le Directeur général jugera appropriées.*

## 7. DIVISION DES FORÊTS ET DES PRODUITS FORESTIERS

Au cours de l'année qui vient de s'écouler, la Division des Forêts et des produits forestiers se conformant aux recommandations de la troisième session de la Conférence, a passé des projets à l'action.

La Conférence se déclare satisfaite des résultats obtenus. A certains égards, il est vrai,

tous les objectifs qu'on se proposait n'ont pas été atteints, mais ceux qui l'ont été constituent le maximum de ce qui pouvait être réalisé avec le budget et le personnel dont disposait la Division.

En raison de ces limitations budgétaires, le programme de travail élaboré pour 1949

qui avait déjà été approuvé par la Commission consultative permanente, constitue le meilleur choix possible de projets et d'actions. La Conférence exprime son approbation générale à l'égard de ce programme.

La Conférence attire toutefois l'attention sur la nécessité d'une étroite liaison entre la Division de l'Agriculture et la Division des Forêts et des produits forestiers en ce qui concerne les problèmes urgents de la relation entre la culture nomade et les forêts dans les pays tropicaux.

Elle tient tout particulièrement à exprimer l'intérêt qu'elle attache aux études que la Division a déjà entreprises ou se propose d'entreprendre, telles que l'uniformisation des appellations vernaculaires et commerciales en matière de bois tropicaux, la législation forestière, les problèmes de l'instruction technique forestière dans les pays riches en forêts, et les études sur les combinats sylvicoles pour lesquelles s'offrent des possibilités de coopération avec différentes organisations déjà existantes.

Un certain nombre des points du programme ont particulièrement retenu l'attention de la Conférence.

### *Activités régionales*

Les activités régionales constituent le meilleur moyen de développer des politiques forestières régionales par la coordination des programmes nationaux et l'encouragement aux échanges commerciaux à l'intérieur des régions. En conséquence,

#### *La Conférence —*

- *Invite la Commission européenne des forêts et produits forestiers à soumettre directement ses travaux au Conseil de la FAO, et invite par la même occasion les gouvernements européens à continuer à donner leur appui à la dite Commission et à faciliter le travail de toute organisation subsidiaire ou affiliée qui sera créée.*
- *Approuve les conclusions et recommandations contenues dans le rapport de la Conférence latino-américaine des forêts et produits forestiers, et invite tous les gouvernements intéressés à prendre les mesures nécessaires pour mettre en œuvre ces recommandations.*

- Prend note avec reconnaissance de l'offre du Gouvernement brésilien d'accueillir le Groupe de travail des forêts et produits forestiers de la FAO pour l'Amérique latine et
- *Invite le Directeur général à créer ce groupe sans délai, et*
- *Invite tous les gouvernements d'Amérique latine à coopérer à l'établissement d'une Commission des forêts et produits forestiers qui devra tenir sa première réunion en 1949,*
- *Invite ces gouvernements à établir des plans quinquennaux pour assurer l'expansion de leurs forêts et de leurs industries forestières,*
- *Demande que les propositions en vue d'établir un centre forestier international d'étude et de recherche pour l'Amérique latine soient mises en œuvre effectivement.*

#### *La Conférence —*

- Constate avec satisfaction que, conformément à une recommandation formulée à la troisième session de la Conférence, des voyages d'étude ont été effectués par le personnel et qu'une conférence du bois et des forêts est en préparation pour 1949, en vue d'étudier les problèmes particuliers aux pays d'Asie et d'Extrême-Orient, ainsi que ceux de la zone du Pacifique.
- Se réjouit d'apprendre que les gouvernements de la Birmanie, de l'Inde et de la Nouvelle-Zélande ont offert leur hospitalité à cette conférence ; elle comprend parfaitement que le Directeur général ait besoin de renseignements complémentaires pour être en mesure d'accepter l'une ou l'autre de ces invitations.
- Espère que les gouvernements intéressés pourront envoyer à Washington les renseignements nécessaires avant le 15 janvier 1949, et
- *Prie le Directeur général de fixer, au plus tard le 31 janvier 1949, le lieu et la date de la conférence du bois et des forêts pour l'Extrême-Orient en tenant naturellement compte des desiderata des divers gouvernements intéressés ; elle exprime l'espérance que tous les Etats-Membres de la région prendront part à cette réunion et que des*

techniciens qualifiés seront inclus dans leurs délégations.

*La Conférence —*

- Recommande que, vu la rareté en Asie du bois de chauffage qui, on le sait, empêche depuis longtemps les populations d'utiliser comme engrais la bouse de vache, au lieu de s'en servir comme combustible ; vu aussi le besoin de fourrages pour la production animale et de nombreux produits forestiers secondaires, la FAO s'attache le plus tôt possible à aider les gouvernements de l'Asie à coordonner leurs efforts en vue d'étudier les méthodes destinées :
  - a) à accroître l'approvisionnement en bois de chauffage par la plantation d'essences à croissance rapide ;
  - b) à combiner le pâturage et la culture des forêts partout où cela sera possible et où les massifs boisés pourront être utilisés comme terrains de parcours ; et
  - c) à augmenter la production de produits dits accessoires, tels que laques, miel, cire et plantes médicinales.

*Relations avec les autres institutions des Nations Unies*

La Conférence constate avec satisfaction les progrès qu'a permis de réaliser en Europe dans le sens de provoquer une augmentation de la production et de l'exportation du bois, le programme relatif au matériel de production exécuté en collaboration avec la Commission économique pour l'Europe et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement. Elle considère que l'expérience ainsi acquise mérite d'être étudiée sur un plan plus vaste et qu'elle devrait servir de modèle pour les mesures analogues à prendre dans d'autres régions. En particulier,

*La Conférence —*

- Recommande que le Comité du bois continue à collaborer avec la Commission économique pour l'Europe et
- Exprime l'espérance qu'il sera possible d'accentuer encore la collaboration avec la Banque internationale pour la reconstruction et le développement en vue d'aider les gouvernements des pays insuffisamment développés au point de vue industriel à

mettre en valeur des ressources forestières encore inexploitées et à établir des industries forestières modernes intégrées, tout en tenant compte des besoins forestiers à court et à long termes.

- Conseille à la FAO de continuer à collaborer avec l'Organisation internationale des réfugiés, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et autres institutions internationales, en vue d'aider à l'établissement des techniciens et du personnel forestiers qui désiraient fonder de nouveaux foyers dans les pays ayant besoin d'un personnel compétent pour assurer l'expansion de leurs forêts et de leurs industries forestières ; et accueille chaleureusement la collaboration de l'UNESCO à l'occasion de la Conférence préparatoire que l'on se propose de réunir pour étudier les problèmes mondiaux de la pâte de bois, et espère que cette collaboration prendra en temps utile un caractère de permanence.
- Approuve le projet du Directeur général d'établir un contact étroit dans le domaine pratique avec la Commission économique pour l'Amérique latine et avec la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient dans les questions relatives aux programmes régionaux de la Division en Amérique latine et en Extrême-Orient.

*Relations avec les autres organisations internationales*

La Conférence estime qu'il appartient à la FAO de coordonner toutes les activités intéressant la forêt et ses produits et d'assurer un contact direct et étroit entre ses techniciens et les stations de recherche. En conséquence,

*La Conférence —*

- Après avoir pris connaissance du rapport présenté à ce sujet par la Division des Forêts et des produits forestiers,
- Invite le Directeur général à donner suite à l'entente intervenue entre l'Union internationale des Instituts de recherche forestière et la FAO,
- Se déclare satisfaite de l'organisation et du fonctionnement de la Commission inter-

nationale du peuplier, ainsi que des dispositions incluses dans ses statuts pour assurer une étroite coopération avec la FAO,

- Invite tous les pays intéressés à adhérer à cette Commission,
- Exprime la satisfaction que lui cause le projet d'organiser une commission internationale du châtaignier dans des conditions identiques à celles prévues pour la Commission internationale du peuplier, et
- Invite également tous les pays intéressés à adhérer à cette Commission.

### ***Troisième Congrès forestier mondial***

#### *La Conférence —*

- Prend note avec satisfaction de l'invitation du gouvernement de la Finlande à tenir à Helsinki, en juillet 1949, le Troisième Congrès forestier mondial. Elle a pris connaissance avec intérêt du rapport concernant la préparation du Congrès, qu'a présenté à ce sujet la Division, conformément aux recommandations de la troisième session de la Conférence,
- Espère que les spécialistes forestiers de toutes les parties du monde tiendront à assister en très grand nombre à cette réunion, et
- Prie le Directeur général de présenter à la prochaine session de la Conférence de la FAO un rapport sur les résultats dudit Congrès.

### ***Conférence préparatoire sur les problèmes mondiaux de la pâte de bois***

Etant donné l'incertitude des perspectives en ce qui concerne la capacité de production et la demande de pâte de bois,

#### *La Conférence —*

- Estime qu'on devrait s'intéresser davantage à cet important produit, et
- Approuve en conséquence l'organisation, dans un très bref délai, d'une conférence préparatoire sur les problèmes mondiaux de la pâte de bois, dans le but de procéder à une vaste enquête sur la situation et les perspectives mondiales, et de formuler un

programme précis de statistiques internationales.

- Apprécie hautement la coopération du gouvernement du Canada et de l'Association canadienne de la pâte de bois et du papier, qui ont invité la Conférence à tenir sa première session à Montréal, et prie instamment tous les pays qui disposent de pâte de bois de participer activement à ces initiatives.

### ***Equipement forestier***

Le développement technique et l'application de méthodes modernes à l'exploitation forestière sont entravées par les difficultés qu'éprouvent un grand nombre de pays à se procurer l'outillage dont ils ont besoin. Le programme d'équipement forestier établi pour l'Europe est une manifestation probante des avantages de la collaboration internationale dans ce domaine.

#### *La Conférence —*

- Recommande en conséquence que la Division prête une attention croissante au problème des besoins techniques en matière forestière et de la modernisation de l'équipement forestier, et qu'elle continue à assister de ses conseils les gouvernements sur l'emploi et la provenance de cet équipement et pour les aider à établir des programmes pour son acquisition et pour le financement de ces programmes.

### ***Statistiques forestières***

#### *La Conférence —*

- Approuve le travail qu'a accompli la FAO en rassemblant et publiant des statistiques forestières. Parmi elles figurent *Les ressources forestières mondiales*, *l'Annuaire statistique des produits forestiers* et les *Statistiques du bois*, ces dernières établies en collaboration avec la Commission économique pour l'Europe. La Conférence signale à l'attention des gouvernements que les retards apportés à répondre aux questionnaires et les renseignements incomplets qui ont été fournis nuisent considérablement au rendement de la FAO dans ce domaine. La Conférence souligne l'im-

portance d'études périodiques des ressources forestières, et

— Recommande que la FAO intensifie dans la mesure du possible ses travaux sur l'amélioration des inventaires forestiers.

*La Conférence* —

— Attire l'attention sur le rapport de la Commission européenne des forêts et produits forestiers (première session), et

— Recommande que les propositions concernant la statistique des forêts et des produits forestiers contenues dans ce rapport reçoivent à l'avenir de la part de la Division, toute l'attention qu'elles méritent.

**Progrès techniques**

La Conférence souligne l'importance de l'application de méthodes statistiques modernes à l'aménagement des forêts et aux pratiques sylvicoles dans les différentes parties du monde, et reconnaît l'importance attachée par les Etats-Membres aux conseils que les services de la FAO peuvent leur fournir dans ce domaine. En conséquence,

*La Conférence* —

— Souligne combien il est important d'établir des écoles forestières dans tous les pays possédant d'importantes ressources forestières, et

— Recommande

1) que les études entreprises par la FAO sur l'éducation forestière soient activement poursuivies. Elle invite les Etats-Membres à coopérer au développement des établissements d'instruction dans le domaine de la forêt et des produits forestiers ;  
2) que la FAO poursuive vigoureusement l'étude de la normalisation des méthodes d'essai des produits forestiers ainsi que ses travaux sur la chimie du bois ; et  
3) que, en ce qui concerne l'urgente nécessité d'une mise en exploitation rationnelle des forêts vierges, et reconnaissant l'importance d'établir des industries forestières intégrées, la Division examine les possibilités existant dans ce domaine de concert avec le Département des Affaires économiques des Nations Unies.

***Agriculture et forêts tropicales***

Les effets destructifs du pâturage abusif d'une agriculture nomade de la surexploitation forestière et du brûlage excessif dans les régions tropicales et subtropicales mènent à une situation qui met en danger la vie même de millions d'individus. La dégradation progressive du sol et l'altération du régime des eaux réclament l'attention immédiate des gouvernements de ces régions. Grâce à l'expérience accumulée par certains pays qui souffrent actuellement des conséquences des abus du passé, il est possible d'attaquer dès à présent ce problème, comme l'ont prouvé cette année les travaux de la Conférence interaméricaine sur la conservation des ressources naturelles renouvelables tenue à Denver (E.-U.) en septembre 1948, et ceux de la Conférence des sols africains, tenue à Goma (Congo belge) au mois de novembre 1948.

La recherche des causes de dégradation des sols et l'application des méthodes de lutte font partie des attributions de la FAO comme l'a positivement reconnu le Comité des forêts et produits forestiers de la Commission intérimaire. Les conférences qui ont fait suite ont réaffirmé qu'il s'agissait d'une question exigeant la collaboration des Divisions de l'Agriculture, et des Forêts et des produits forestiers. Pour assurer une utilisation harmonieuse des sols, la sécurité des populations et l'amélioration de leur niveau de vie, il est en effet essentiel que les experts travaillent en étroite collaboration pour assurer l'application des meilleures techniques agricoles, forestières et pastorales. Parmi les problèmes particuliers qui doivent entrer dans le cadre d'une telle étude on peut citer notamment :

- 1) la pratique des jachères forestières,
- 2) l'influence du patronage sur les forêts,
- 3) les méthodes d'aménagement pastoral,
- 4) l'amélioration de l'utilisation des herbacées et des autres fourrages,
- 5) la protection des bassins fluviaux et le contrôle de l'irrigation et
- 6) les problèmes sociaux.

Pour assurer une action rapide,

*La Conférence* —

— Recommande au Directeur général

1) de convoquer à une date et dans un endroit appropriés, une réunion inter-

gouvernementale sur l'utilisation du sol dans les régions tropicales et subtropicales. 2) d'inviter les gouvernements à se faire représenter à cette réunion par des administrateurs et des techniciens ;

3) de charger cette réunion de définir les problèmes à étudier et de répartir les travaux à effectuer entre les organismes administratifs et de recherche qui existent déjà dans un grand nombre de pays.

## 8. DIVISION DE LA VIE RURALE

La Conférence a examiné les activités de la Division de la Vie rurale en 1948 et le programme pour 1949, à la lumière des résolutions de la troisième session de la Conférence. Le rapport qu'elle avait reçu de la première réunion de la Commission consultative permanente de la Vie rurale l'a beaucoup aidée dans ses délibérations.

La Conférence prend note que les travaux de la Division ont été générés en 1948 par les limitations imposées aux ressources en personnel et en crédits qu'elle avait à sa disposition. Compte tenu de ces limitations et du fait que la Division a dû consacrer pendant la première année de son existence une grande partie de ses efforts à sa propre organisation et aux prises de contact nécessaires, la Conférence se déclare satisfaite des résultats atteints dans la mise en œuvre des résolutions de la Conférence réunie à Genève. Entre autres résultats, une quantité considérable de renseignements a été recueillie sur les conditions de la vie rurale et les programmes qui la concernent ; une collaboration étroite avec les autres divisions de la FAO et avec les organisations internationales officielles et non officielles a été établie ; un ouvrage fondamental sur les éléments essentiels de la vie rurale a été terminé ; une étude sur l'école Shanton Bailie dans la province du Kan-sou (Chine) a été réalisée, et la Division a élaboré et mis en train une étude sur le progrès et la réforme de la vie rurale au Danemark. La Conférence estime que les efforts de ce genre méritent d'être poursuivis et amplifiés.

### *Rôle et fonctionnement de la Division de la Vie rurale*

Bien que le troisième objectif de l'Organisation « améliorer la condition des populations rurales », intéresse tous les services techniques de la FAO, c'est à la Division de la Vie rurale qu'incombe plus particulièrement le soin de l'atteindre.

*La Conférence —*

— *Approuve la recommandation de la Commission consultative permanente qui « souligne combien il importe de se préoccuper non seulement de l'amélioration des conditions matérielles telles que la nutrition, l'hygiène, le logement, les vêtements, les autres biens de consommation et les commodités rurales, mais aussi des conditions de la vie familiale, des relations communautaires, de l'éducation, des distractions, de l'utilisation des loisirs et autres éléments psychologiques du bien-être rural » ; et estime que, compte tenu de la variété et de la complexité des conditions affectant la vie rurale par rapport au personnel et aux autres moyens disponibles, la Division devrait spécialement se consacrer aux méthodes permettant l'amélioration des différents aspects de la vie rurale ; et qu'en particulier, elle devrait accorder une grande attention à l'éducation et au développement des organisations rurales (notamment les coopératives et les organisations rura-*

les féminines et de jeunesse) en vue d'améliorer les conditions de vie des populations rurales ; et

- *Appuie* la recommandation de la Commission consultative permanente à l'effet que la Division devrait continuer d'accorder une attention toute particulière aux groupes démographiques ruraux et aux régions où le besoin d'effectuer des améliorations est le plus impérieux.

### ***Rassemblement des informations***

#### ***La Conférence*** —

- Reconnaissant que le travail qui consiste à rassembler, analyser et diffuser les informations est l'une des tâches essentielles et permanentes de la Division, et que la coopération des gouvernements est nécessaire à l'accomplissement de cette tâche,
- *Souscrit* à la recommandation de la troisième session de la Conférence à l'effet que les Etats-Membres signalent les problèmes particuliers relatifs à la vie rurale qui les intéressent et sur lesquels ils ont besoin de renseignements ; et insiste sur l'intérêt qu'il y a *a)* d'inclure dans les rapports des gouvernements à la FAO tous renseignements concernant les conditions de vie, les programmes et les travaux de nature à intéresser les autres Membres, et *b)* de communiquer, dès leur parution, les rapports et autres documents publiés sur ces questions.
- *Appuie* la proposition de la Commission consultative permanente de la Vie rurale, à l'effet que les Etats-Membres qui prendront part au recensement mondial de 1950 soient conviés à étudier les moyens de faire figurer dans leurs projets de recensement des questions propres à favoriser l'obtention de tous les renseignements possibles sur les conditions de vie de leurs groupes démographiques ruraux ;
- *Souscrit a)* à la proposition demandant qu'une attention particulière soit accordée sans délai au rassemblement d'informations sur les niveaux de vie (y compris l'hygiène, le logement et la sécurité sociale des populations rurales), l'éducation, les organisations rurales féminines et de jeunesse, les coopératives, le crédit et le régime foncier ;

*b)* à la suggestion présentée à l'effet que la FAO mette à la disposition des gouvernements des renseignements sur les méthodes et les techniques qui ont donné de bons résultats et sont susceptibles d'être adoptées ailleurs ; et

- *Estime* qu'il importe que la Division continue à se tenir en contact avec les institutions des Nations Unies, les autres organisations internationales et les autres Divisions de la FAO, afin de mieux répartir le travail qui vise à rassembler les renseignements en vue d'éviter les doubles emplois et de faciliter l'échange des informations.

### ***Relations avec les autres organisations internationales***

La Conférence estime qu'il convient non seulement d'élargir les dispositions arrêtées de concert avec les Nations Unies et les autres institutions internationales en vue du rassemblement et de l'échange des informations, mais aussi d'utiliser toutes les occasions de resserrer les relations de personnel à personnel en vue d'encourager les activités communes et l'assistance mutuelle par des moyens différents. Elle considère que la désignation de représentants des institutions des Nations Unies auprès de la Commission consultative permanente de la Vie rurale serait utile pour consolider cette coopération.

La Conférence a également reconnu l'importance d'établir des relations étroites, quand cela sera possible, avec les organisations rurales, les groupements religieux et autres qui sont en mesure de signaler les besoins des populations rurales ou s'intéressent à l'amélioration de leurs conditions de vie.

En conséquence la Conférence félicite la Division de la Vie rurale de rechercher la collaboration de toutes les organisations internationales intergouvernementales et non gouvernementales qui s'intéressent à la vie rurale, et accueille avec faveur leur coopération à la Division de la Vie rurale en mettant leurs services à la disposition des populations rurales du monde. La

Conférence estime que cette coopération aidera de façon appréciable la FAO à s'acquitter vis-à-vis des Etats-Membres du rôle de premier plan qu'elle est appelée à jouer dans le domaine de la vie rurale.

### ***Etudes et rapports***

La Conférence accueille avec faveur les plans de la Division pour la mise en train d'études sur les travaux importants réalisés par certains pays à l'égard de l'éducation, du régime foncier, de l'hygiène rurale, du coopérativisme et d'autres aspects des conditions de vie. Ces travaux sont susceptibles d'intéresser d'autres pays qui sont parvenus au même stade de développement et se trouvent aux prises avec des problèmes analogues. Elle se rend compte que dans bien des parties du monde la faible étendue des exploitations ou la propriété indivise ou commune de la terre font obstacle à l'adoption de méthodes modernes d'agriculture. Elle note que la troisième session de la Conférence a souligné l'importance d'accorder une attention particulière à la mise en exploitation et à la colonisation des terres selon des principes coopératifs. En conséquence elle estime que l'étude des méthodes adoptées pour résoudre les problèmes de cet ordre peut guider les nations qui se heurtent à des problèmes analogues ou qui s'intéressent aux plans de colonisation et de mise en exploitation des terres, et elle approuve le projet d'étudier les formes de régimes fonciers communautaires (ou coopératifs) que doivent entreprendre de concert la Division de l'Agriculture et les spécialistes extérieurs.

La Conférence est également d'avis qu'il y a lieu d'étudier le problème connexe des conditions régissant l'étendue optimale des exploitations, en particulier dans la mesure où celle-ci influe sur les méthodes, coopératives ou autres, qui visent à améliorer le régime foncier, surtout dans les pays de population dense et de petite propriété.

La Conférence estime qu'il y aurait lieu pour la Division de la Vie rurale d'entreprendre les recherches analytiques et systématiques qui clarifieraient certains problèmes et préciseraient les méthodes d'action à adopter pour résoudre les problèmes de la vie rurale. Elle accepte la proposition faite par la Division de procéder à une enquête de ce genre

sur le rôle des industries rurales dans le développement des régions insuffisamment évoluées du point de vue économique.

La deuxième et la troisième session de la Conférence ont attiré l'attention sur l'opportunité d'étudier les possibilités d'expansion industrielle dans les régions agricoles. La Conférence réitère cette opinion et considère que le développement de ces industries constitue un moyen important de mettre en œuvre des ressources naturelles et humaines actuellement négligées ou insuffisamment utilisées, pour accroître la production agricole et améliorer les conditions de la vie rurale.

La Conférence estime que la Division de la Vie rurale doit se tenir prête à assister les Etats-Membres dans la préparation et la poursuite d'enquêtes sur les conditions de vie et les problèmes relatifs à la vie rurale, au cas où de telles enquêtes seraient nécessaires.

### ***Activités régionales***

La Conférence estime que les coopératives constituent l'une des méthodes les plus propres à réduire les dépenses afférentes au matériel d'exploitation agricole, ainsi qu'au crédit et au marketing, à faire baisser les prix des biens de consommation pour la population entière et à développer le système d'assurances sur les récoltes et les autres formes d'aide mutuelle qui permettront aux populations rurales d'améliorer la production et les conditions de vie.

#### *La Conférence —*

- Félicite par conséquent la FAO des premières mesures qu'elle a prises dans le domaine des coopératives ; et accueille avec faveur le projet de tenir en Extrême-Orient, au cours de 1949, une conférence de spécialistes ayant une expérience pratique du coopérativisme ;
- *Recommande* que des conférences semblables aient lieu dans d'autres régions si demande en est faite ; et en outre, que la FAO intensifie son action à l'égard des coopératives de crédit agricole et des coopératives de consommation et de marketing, en offrant d'éclairer les Etats-Membres sur les méthodes propres à faciliter la mise en œuvre de ces program-

mes coopératifs, grâce à la collaboration aussi bien des bureaux centraux que des bureaux régionaux de la FAO. A cette fin,

*La Conférence —*

- *Demande avec instance au Directeur général d'étudier la possibilité d'ajouter au personnel actuel des techniciens qualifiés qui collaboreraient avec les divisions de la FAO chargées du développement des activités coopératives, et d'obtenir, au besoin, l'autorisation du Conseil de la FAO pour le virement des fonds nécessaires. Pour l'exécution de ce programme, la FAO devrait s'entendre et coopérer avec l'Organisation internationale du Travail, la Fédération internationale des producteurs agricoles et l'Alliance coopérative internationale.*

La Conférence est d'avis que de petites réunions ou des conférences d'experts telles que la Conférence projetée pour l'étude des coopératives en Extrême-Orient, seraient également précieuses à l'égard d'autres aspects de la vie rurale et devraient être organisées, le cas échéant, afin de faciliter la comparaison des points de vue, des renseignements et des résultats, de signaler les problèmes qui méritent d'être approfondis et de suggérer les mesures que la FAO pourrait prendre pour aider les Etats-Membres. Etant donné que les problèmes posés par le bien-être et les conditions sociales diffèrent considérablement dans les différentes parties du monde, il serait normal de recevoir à ces conférences les experts de pays voisins.

Dans de nombreux pays, la préparation et l'application de programmes sociaux sont entravées par le manque de spécialistes en la matière.

*La Conférence —*

- *Etant d'avis que des cours destinés à la formation d'experts spécialisés dans les différents aspects de la vie rurale permettraient d'aider les Etats-Membres à vaincre la difficulté précitée, accueille favorablement la proposition d'instituer en 1949, en Amérique latine, des cours de formation*

*sur des méthodes pédagogiques visant à améliorer la vie rurale ; ces cours traiteront particulièrement des aspects sociaux et culturels du problème ainsi que de ses aspects pédagogiques, techniques, et*

- *Approuve la recommandation formulée par la Commission consultative permanente de la Vie rurale aux termes de laquelle il convient d'étudier dans quelle mesure il est possible d'obtenir la collaboration de l'Union panaméricaine, de l'Institut interaméricain des sciences agricoles, de l'UNESCO, de l'OIT et d'autres organisations internationales.*

*Comptes rendus analytiques et collation des données juridiques sur les conditions de l'agriculture*

*La Conférence —*

- *Considérant*

*1) l'importance pour les différentes divisions de la FAO de rassembler des données juridiques et l'utilité de l'œuvre de documentation entreprise par l'Institut international d'Agriculture, puis continuée et complétée par le Bureau régional de la FAO pour l'Europe, œuvre qui présente un intérêt pratique pour le monde entier ;*

*2) l'intérêt particulier que la Division de la Vie rurale porte aux questions juridiques et à la législation dans leurs rapports avec les communautés rurales et leurs diverses activités ; et*

*3) le fait que la Division de la Vie rurale, de par la nature même de son rôle sociologique, est mieux à même que n'importe quel autre organisme de poursuivre la compilation de données juridiques,*

- *Appuie la recommandation de la Commission consultative permanente, et*
- *Considère que le Service législatif du Bureau de Rome soit maintenu et suggère qu'il soit rattaché à la Division de la Vie rurale.*

précieuse constituée grâce aux efforts de tous les membres de cet Institut, et

- Ayant soigneusement étudié la résolution adoptée, en février 1948, par la Commission permanente de l’Institut international d’Agriculture conformément au désir exprimé par la quinzième Assemblée générale de cet Institut, à l’effet que cette bibliothèque constitue le noyau d’une institution consacrée au progrès et à la documentation en matière d’agriculture, et portant le nom de David Lubin, grand animateur de la coopération internationale dans le domaine agricole et placée sous les auspices de la FAO et, le cas échéant, d’autres organisations,
- *Approuve* le principe dont s’inspire cette résolution, qui est soumise au Conseil pour qu’il l’étudie et en fasse rapport à la prochaine session de la Conférence de la FAO ;
- *Recommande* que la FAO tire le parti optimum de cette bibliothèque et cela autant que possible de concert avec les autres organisations internationales ;
- *Accepte* particulièrement et provisoirement l’offre de coopération de l’UNESCO, afin d’éviter toute interruption de ce service, et
- *Prie* instamment les Etats-Membres et les Commissions nationales de liaison avec la FAO de soutenir cette institution et de tenir la bibliothèque à jour en lui transmet-

tant toutes publications relatives à l’agriculture.

#### **Programme de publications à long terme**

Plusieurs délégations ont présenté des propositions concernant le développement et la réorganisation des publications périodiques de la FAO. La discussion de ces propositions a révélé de considérables divergences de vues qui n’ont pu être conciliées dans le temps limité que la Conférence avait à sa disposition. Il a donc été décidé d’incorporer au procès-verbal (documents C48/II/SR 10, 11, 12 et 17) toutes les propositions et discussions à ce sujet et d’inviter le Directeur général à préparer, dans un bref délai, un rapport sur le programme à long terme de publication de la FAO pour le soumettre au Conseil. Les délégués, toutefois, ont été unanimes à reconnaître qu’en attendant l’adoption et l’application d’une nouvelle politique de publication, les revues périodiques actuelles, notamment le Bulletin européen *Alimentation et Agriculture* et *Unasylva*, devraient être maintenues.

Les délégués ont également exprimé l’espérance qu’en attendant une décision concernant le nouveau programme de publication de la FAO, il sera procédé aussitôt que possible à la publication de bulletins spéciaux pour l’Amérique latine et l’Extrême-Orient dans la mesure où le permettront les ressources budgétaires.

## **10. ACTIVITÉS RÉGIONALES**

La Conférence prend note avec satisfaction de l’importance de plus en plus grande qui est accordée aux travaux effectués sur le plan régional comme le montre le fait qu’un tiers des fonds disponibles pour les travaux techniques en 1949 a été affecté aux projets locaux et régionaux. Elle approuve le point de vue exprimé par plusieurs délégations à l’effet que la FAO sera jugée en grande partie d’après les résultats qu’elle aura obtenus régionalement, et approuve en conséquence l’intention du Directeur général de s’efforcer de réaliser la centralisation des politiques et de la direction technique au siège central et la

décentralisation de l’exécution moyennant la nomination de représentants régionaux assistés par des bureaux régionaux permanents. Tout le travail régional sera ainsi étroitement intégré à l’Organisation et aux politiques du siège central, et il deviendra possible d’empêcher que les bureaux régionaux deviennent autonomes et poursuivent des politiques indépendantes.

La Conférence a fait état des plans du Directeur général en vue de prendre des dispositions régionales, tels qu’ils sont exposés dans le document CL 4/10 « Dispositions relatives à l’œuvre régionale », et elle approuve ces plans

en général. Les activités régionales de la FAO sont inscrites au programme de travail pour 1949 sous la rubrique des divisions intéressées à chaque projet et en conséquence, la Conférence n'a pas à les examiner sur le plan régional.

La Conférence se déclare satisfaite du travail accompli en Europe et estime que l'adaptation des activités de la FAO aux problèmes et aux conditions particulières à cette région, la coopération établie entre les Etats-Membres, les institutions spécialisées des Nations Unies et d'autres organisations publiques et privées, ainsi que les autres méthodes utilisées en Europe, peuvent constituer un modèle satisfaisant pour le développement des activités de la FAO en Europe ainsi que dans d'autres régions.

*La Conférence —*

- *Recommande* que soit poursuivi le programme entrepris en Europe puisque toute interruption ou régression dans son exécution porterait un grave préjudice au prestige de la FAO.
- *Insiste* auprès du Directeur général pour qu'il considère attentivement l'expérience acquise en Europe par l'Institut international d'Agriculture et le Bureau régional de la FAO pour l'Europe en ce qui concerne le développement des activités de la FAO dans les différentes parties du monde, pour atteindre les principaux objectifs de la FAO sans que ses travaux subissent des interruptions.

*La Conférence —*

- *Approuve* la décision d'établir un Bureau régional pour l'Asie et l'Extrême-Orient, et prend note qu'à la quatrième session du Conseil, le Directeur général a annoncé qu'il avait choisi Bangkok comme centre provisoire de l'activité de l'Organisation en Extrême-Orient, étant entendu que ce choix ne saurait faire préjuger de la décision concernant un siège permanent;

*— Recommande*

- 1) que le Conseil procède à un examen de la situation afin de présenter à la cinquième session de la Conférence une recommandation pour déterminer le siège définitif ou,

suivant le principe de rotation, le prochain siège temporaire;

2) que, dans le choix d'un tel emplacement, le Conseil tienne particulièrement compte *a)* de la convenance du climat et du milieu local, *b)* de l'accessibilité par les voies maritimes et aériennes, et *c)* de l'emplacement des sièges régionaux et des activités des autres organisations internationales.

La Conférence prend également note avec satisfaction de la décision du Directeur général d'établir sans plus attendre un bureau régional pour l'Amérique latine, conformément à la recommandation de la troisième session de la Conférence.

La Conférence espère que le Directeur général se trouvera prochainement en mesure de nommer des représentants permanents pour l'Extrême-Orient et l'Amérique latine choisis parmi des personnes appartenant à ces régions et au courant de leurs problèmes. À ces exceptions près, la Conférence approuve le projet du Directeur général de nommer dans les régions les personnes les plus compétentes au point de vue technique, quelle que soit leur nationalité.

Conformément aux principes énoncés au début de ce chapitre, la Conférence reconnaît qu'il n'est pas souhaitable de s'en tenir à une formule rigide pour fixer les crédits affectés aux diverses régions. Elle estime que le programme de travail actuel est assez bien équilibré sur ce rapport, mais elle espère qu'il sera possible d'intensifier les activités de la FAO dans l'Extrême-Orient, le Proche-Orient et l'Amérique latine, puisque ces régions ont un besoin tout particulier de conseils et d'assistance et pourraient, si elles disposaient des moyens nécessaires, parvenir à des résultats tangibles et d'une portée mondiale. En conséquence, la Conférence invite le Directeur général à examiner, dans le plus bref délai possible, les sections du chapitre II du présent rapport où sont esquissés les problèmes qui, de l'avis des gouvernements de chaque région, méritent l'attention immédiate de la FAO.

Des conférences régionales destinées à étudier des problèmes techniques précis ont souvent donné les meilleurs résultats. La Conférence estime que de telles consultations pourraient constituer à l'avenir un élément utile

dans la préparation du travail des sessions annuelles de la Conférence de la FAO.

La Conférence prend note avec satisfaction de l'étroite collaboration établie entre la FAO et la Commission économique pour l'Europe et est frappée des économies et de l'efficacité qui en résultent. Elle convie le Directeur gé-

néral à poursuivre et à étendre les dispositions prises en vue de coopérer avec la Commission économique pour l'Europe, et à essayer d'établir, partout où cela serait possible, une coopération analogue entre les bureaux régionaux de la FAO et les autres commissions régionales des Nations Unies.

## II. CRÉATION DE LA COMMISSION INTERNATIONALE DU RIZ

La Conférence de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture a étudié les recommandations formulées par la Conférence du riz tenue à Baguio (Philippines) du 1<sup>er</sup> au 13 mars 1948, et approuvées en principe par le Conseil de la FAO lors de sa réunion d'avril 1948 ; elle a noté la gravité de la situation créée par la persistance de la pénurie mondiale du riz et les problèmes à longue échéance qui se posent relativement à la production, à la conservation, à la distribution et à la consommation de cette denrée, tels qu'ils sont esquissés dans le *Rapport de la Conférence du riz*. Elle affirme sa conviction que les problèmes rizicoles exigent une action internationale concertée et en particulier la mise au point et la coordination de mesures visant à assurer sur le plan national l'accroissement de la production.

Conformément à une suggestion présentée par la Commission provisoire de coordination pour les tentatives internationales relatives aux produits de base, en vue d'éviter certaines confusions de termes, la Conférence suggère de remplacer le terme « Conseil » par celui de « Commission » dans l'appellation proposée

pour le nouvel organisme, et cela sans modifier sa constitution ou son mandat primitifs. En conséquence,

*La Conférence* —

- *Approuve* la création d'une Commission internationale du riz, conformément aux stipulations du projet de constitution d'un Conseil international du riz élaboré à la Conférence de Baguio, et,
- *Recommande*
  - 1) que la Commission internationale du riz soumette au Conseil de la FAO, à intervalles réguliers, des rapports sur ses activités, et
  - 2) que le Directeur général procède dans le plus bref délai possible à l'organisation de cette Commission en préparant :
    - a) un règlement intérieur comportant toutes dispositions propres à assurer l'intégration des activités de la Commission internationale du riz aux politiques et aux travaux de la FAO, et
    - b) les règlements financiers et administratifs nécessaires. (Voir page 85).

## 12. ACTION SUR LA RÉSOLUTION DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

*La Conférence* —

- Pleinement consciente de la nécessité d'une coopération étroite entre les institutions agricoles et non agricoles pour la solution de nombreux problèmes agricoles et reconnaissant toute l'importance de « la coordination des mesures destinées à remédier à la crise alimentaire mondiale » qu'envisa-

geaient les décisions prises au cours de la sixième session du Conseil économique et social,

- *Approuve* les mesures prises par le Directeur général en collaboration avec d'autres organisations pour essayer de supprimer les goulots d'étranglement industriels qui gênent la production agricole, et notam-

ment la création, dans le domaine des biens d'équipement agricole, de groupes de travail mixtes composés de représentants de la FAO et de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient d'une part, et de la FAO et de la Commission économique pour l'Amérique latine d'autre part, et

- *Recommande* que le Directeur général ne cesse de rechercher la coopération des commissions régionales et d'autres institutions internationales pour toutes questions présentant un intérêt commun. En outre,

*La Conférence* —

- *Recommande* que soient constitués chaque fois que possible des comités, des commissions ou des groupes de travail

mixtes, chargés de questions intéressant plusieurs institutions internationales, de façon à assurer un maximum d'efficacité, et que les Comités mixtes FAO/CEE de l'agriculture et du bois, composés de représentants des Etats-Membres et dont le fonctionnement est assuré conjointement par les organisations intéressées, servent de modèle à ces dispositions d'ordre régional.

La Conférence se déclare satisfaite des mesures qui ont été prises pour établir une collaboration étroite entre la FAO et la Commission économique pour l'Europe, prend note des activités et des publications utiles qui ont déjà résulté de cette collaboration et exprime l'espoir qu'il sera possible de la poursuivre dans les domaines appropriés.

### 13. ÉCHANGE DE RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES

La Conférence rappelle que la communication au jour le jour des statistiques à la FAO a donné lieu à discussion lors de la dernière session de la Conférence et que cette dernière a présenté aux gouvernements certaines recommandations leur demandant de transmettre à la FAO les publications, imprimées et autres, et les premiers exemplaires des publications ayant trait à l'alimentation et à l'agriculture, dès que ces publications sont disponibles. La Conférence se réjouit d'apprendre que des progrès ont été réalisés dans ce sens et que les publications parviennent au siège de la FAO en nombre supérieur à celui de l'année dernière.

Néanmoins, la Conférence se permet de signaler de nouveau à l'attention des gouvernements la nécessité de transmettre à la FAO, avec promptitude et régularité, leurs rapports, publiés ou inédits, relatifs à l'alimentation et à l'agriculture.

La troisième session de la Conférence a recommandé également que la FAO établisse un tableau indiquant les dates auxquelles elle désire recevoir les renseignements dont elle a besoin aux différentes époques de l'année et qu'elle le communique aux gouvernements ; qu'elle prenne également les dispositions né-

cessaires pour demander ces renseignements aux gouvernements aussi longtemps à l'avance que possible de la date limite fixée pour l'envoi des réponses. La Conférence constate que des progrès ont été réalisés dans ce sens l'année dernière et demande instamment à la FAO de poursuivre ce programme.

La Conférence note et approuve les mesures prises pour faciliter la coopération sur les questions statistiques avec les autres institutions internationales, notamment en ce qui concerne la publication du Bulletin trimestriel *Statistiques du bois* dont les données sont rassemblées et publiées de concert par la FAO et la CEE ; elle approuve également le projet de collaborer avec les Nations Unies et le Fonds monétaire international au rassemblement des statistiques commerciales dont ont besoin plusieurs institutions.

La Conférence note et approuve les dispositions prises en vue d'assurer avec régularité la publication des statistiques courantes relatives à l'alimentation et à l'agriculture, aux forêts et aux pêches. Elle est pénétrée de la nécessité de transmettre rapidement ces renseignements à la FAO, si l'on veut que cette dernière les publie dans le plus bref délai.

*La Conférence —*

*— Recommande*

- 1) que la FAO et les Etats-Membres continuent à prendre leurs dispositions pour que les renseignements parviennent rapidement à la FAO, notamment celles qui permettraient de transmettre directement les demandes de données statistiques aux bureaux chargés de les fournir;
- 2) que les Etats-Membres assistent le Bureau de Statistique des Nations Unies

en fournissant les renseignements courants relatifs au commerce des produits agricoles, demandés par le « Questionnaire sur le commerce unifié » qui est actuellement distribué aux Etats-Membres par le Bureau de Statistique des Nations Unies, et

- 3) que la FAO continue à perfectionner les méthodes qui permettront d'assurer dans les moindres détails la diffusion généralisée des renseignements fournis à la FAO par les Etats-Membres.

## 14. APPROBATION DU PROGRAMME

Vu les considérations exposées dans le présent chapitre,

*La Conférence —*

- Loue le programme de travail pour 1949 qu'a présenté le Directeur général,
- *Lui donne* par les présentes son approbation formelle, sous réserve des modifications nécessaires pour donner suite aux recommandations et,
- *Demande au Directeur général d'inclure*

dans le programme de travail pour 1949 les projets supplémentaires mentionnés dans le présent rapport et d'apporter des mises au point à son programme, de concert avec le Conseil, compte tenu des discussions de la Conférence et des suggestions contenues dans la déclaration du Président (document intitulé *Conséquences budgétaires des recommandations et des solutions présentées par la deuxième Commission*).

### DOCUMENTS SOUMIS A LA DEUXIÈME COMMISSION

*Le travail de la FAO, 1947/48 (C48/10)*

*Programme des activités de la FAO pour 1949 (C48/2)*

*Les problèmes de la nutrition dans les pays consommateurs de riz de l'Asie - Rapport du Comité de la nutrition, Baguio (Philippines), 23-28 février 1948*

*Rapport de la Conférence du riz, Baguio (Philippines), 1-13 mars 1948*

*Rapport de la Conférence sur les problèmes de la nutrition propres à l'Amérique latine, Montevideo (Uruguay), 18-28 juillet 1948 (N48/CO2/11)*

*La composition des aliments en principes nutritifs calorigènes et le calcul de leur valeur énergétique utile*

*Nutrition Work in Collaboration with UNICEF in Europe (C48/II/12)*

*Milk in Europe (C48/2/14)*

*Report of FAO Nairobi Rinderpest Meeting, Nairobi, Kenya, 28 October-1 November 1948*

*Programme du recensement mondial de l'Agriculture de 1950*

*A Summary of FAO's Agricultural Advisory Work under UNRRA Transfer Funds (C48/II/16)*

*Rapport sur l'établissement de normes de qualité pour les produits des pêches entrant dans le commerce international (48/II/15)*

*Rapport de la Conférence latino-américaine des forêts et produits forestiers, Teresopolis (Brésil) 19-30 avril 1948 (F48/Co 1/21 Rév.)*

*Les ressources forestières mondiales (Unasylva, Vol. II, N° 4)*

*Annuaire statistique des produits forestiers — 1947 Statistiques du bois, Bulletin trimestriel, Genève Rapport de la Commission européenne des forêts et produits forestiers, Genève, 6-10 juillet 1948 (C48/II/5)*

*Relations entre la FAO et l'Union internationale des stations de recherches forestières (C48/II/6)*

*Mémorandum concernant l'équipement des exploitations forestières et des industries du bois (C48/II/9)*

*Third Meeting of FAO Committee on Wood Chemistry (C48/II/13)*

*Report of the Standing Advisory Committee on Rural Welfare, 28 October 1948 (W48/S-1)*

*Note du Directeur général relative aux modes de consultation internationale sur les questions d'ordre technique (C48/II/7)*

*Mémorandum présenté par la Délégation française au sujet des méthodes de travail de la FAO (C48/II/10)*

*Bureau européen de la FAO - Programme de travail pour l'Europe en 1949 (C48/II/17 Rév.)*

*Programme de travail pour le Proche-Orient en 1949 (C48/II/18)*

*Rapport de la Conférence régionale FAO pour le Proche-Orient, Le Caire, 14 février 1948 (CL2/11)*

*Rapport du Comité de contrôle financier (troisième session) (C48/4)*

## IV. QUESTIONS D'ORDRE CONSTITUTIONNEL, ADMINISTRATIF ET FINANCIER

### *Comptes vérifiés*

*La Conférence* —

- *Approuve* les comptes vérifiés du deuxième exercice financier, qui se clôture par un excédent de 145.400,50 dollars de recettes par rapport aux dépenses.  
(Voir Annexe C, page 101).

### *Caisse des pensions*

*La Conférence* —

- *Approuve* la recommandation du Comité de contrôle financier et de la quatrième session du Conseil concernant l'affiliation de la FAO à la Caisse des pensions du personnel des Nations Unies et, en conséquence, autorise le Directeur général à entamer des pourparlers avec le Secrétaire général des Nations Unies et à conclure un accord avec lui à ce sujet, sous réserve des considérations suivantes :

*a)* que le versement prévu soit ramené à une contribution commune d'environ 18 pour cent au total, la part du membre du personnel étant maintenue à 7 ½ pour cent, part que ce dernier a accepté de verser au Fonds de prévoyance au moment où il est entré au service de la FAO, et la contribution de l'Organisation étant augmentée d'environ 3 pour cent, passant ainsi de 7 ½ pour cent à environ 10 ½ pour cent;

*b)* que les membres du personnel de la FAO soient autorisés à adhérer à la Caisse des pensions avec effet rétroactif à compter de la date où ils sont entrés au service de la FAO ou à compter de la date qui pourra être fixée au cours des pourparlers engagés avec les Nations Unies;

*c)* que l'affiliation à la Caisse des pensions soit obligatoire pour tout le personnel admissible de la FAO, sous réserve que les membres dudit personnel qui ne rempliraient pas les conditions requises pour être admis à faire partie de la Caisse des pensions soient autorisés à continuer à faire partie du Fonds de prévoyance actuel du personnel de la FAO ou d'y adhérer moyennant la contribution actuelle;

*d)* que, lorsque les membres du personnel de la FAO remplissant les conditions requises seront affiliés à la Caisse des pensions les comptes individuels desdits membres au Fonds de prévoyance du personnel soient liquidés;

*e)* que le Directeur général, au cours de ses pourparlers avec le Secrétaire général des Nations Unies, s'assure bien que le plan de participation faisant l'objet de l'accord soit acceptable du point de vue actuarial, même si l'intégration complète à la Caisse des pensions des Nations Unies paraît irréalisable, et que par conséquent le plan s'applique seulement aux membres du personnel de la FAO.

### *Programme des impressions pour 1948*

*La Conférence* —

- Prend acte du mémorandum sur le programme des impressions pour 1948, que le Directeur général lui a présenté, et
- *Autorise* le Directeur général à compléter autant que possible en 1949 l'exécution du programme restreint d'impressions pour 1948 et à effectuer le remboursement de ces dépenses au moyen de fonds destinés aux impressions et prévus actuellement au

budget de 1948, sous réserve que ces dépenses devront être effectuées au plus tard le 28 février et liquidées au plus tard le 30 avril 1949.

La Conférence, en donnant cette autorisation, demande que l'on prenne des mesures pour éviter qu'une telle demande se renouvelle lors de la cinquième session de la Conférence.

### **Priviléges et immunités diplomatiques**

*La Conférence —*  
— *Constate*

1) que, par une résolution adoptée le 21 novembre 1947, l'Assemblée générale des Nations Unies a approuvé une Convention sur les priviléges et immunités des institutions spécialisées, qui a été soumise pour ratification aux institutions spécialisées, à chacun des Etats-Membres des Nations Unies et à chacun des Etats-Membres d'une ou plusieurs institutions spécialisées pour adhésion ;

2) que ladite Convention se compose de clauses « standard » applicables à toutes les institutions spécialisées ainsi que de projets d'annexes séparés se rapportant à chacune de ces institutions ; et que ladite Convention entrera en vigueur pour chaque institution spécialisée quand le texte définitif de l'annexe concernant ladite institution aura été adopté par celle-ci et transmis au Secrétaire général des Nations Unies, avec avis de ratification des clauses « standard » modifiées par ladite annexe et l'engagement de donner une suite effective aux Sections 8, 18, 22, 23, 24, 31, 32, 42, et 45 de ladite Convention ;

3) que ladite Convention ne comporte aucune limitation et ne porte aucun préjudice aux priviléges et immunités qui ont été ou qui seront accordés par un Etat quel qu'il soit à une institution spécialisée quelle qu'elle soit par suite de l'établissement du siège central ou des bureaux régionaux de cette institution sur le territoire dudit Etat ; et

— *Accepte* les clauses « standard » de ladite Convention sur les priviléges et immunités des institutions spécialisées modifiées par

l'Annexe II relative à la FAO, approuvée par la Conférence et dont le texte suit :

### **Annexe II**

Dans leur application à l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (ci-après désignée par le terme « l'Organisation »), les clauses « standard » seront mises en vigueur sous réserve des dispositions suivantes :

1. L'article V et la Section 25, alinéas 1 et 2 (1) de l'Article VII s'appliqueront au Président du Conseil de l'Organisation sous réserve que tout abandon de l'immunité du Président, d'après la Section 16, sera effectué par le Conseil de l'Organisation.

2. (i) Les experts (autres que les fonctionnaires auxquels se rapporte l'Article VI) siégeant dans des comités de l'Organisation, ou chargés par celle-ci de missions, bénéficieront des priviléges et immunités suivants, dans la mesure où ils leur seront nécessaires pour s'acquitter effectivement de leurs fonctions, y compris le temps passé en déplacements pour le compte desdits comités ou missions :

a) immunités contre arrestation de leur personne ou saisie de leurs bagages personnels ;

b) en ce qui concerne les propos énoncés oralement ou par écrit, ou les actes accomplis dans l'exercice de leurs fonctions officielles, immunité contre toute action en justice, cette immunité devant continuer de s'appliquer même si l'intéressé ne siège plus dans des comités de l'Organisation ou n'est plus chargé par elle de missions ;

c) seront accordées les mêmes exonérations en ce qui concerne les restrictions sur le change et sur leurs bagages personnels que celles dont bénéficient les représentants officiels des gouvernements étrangers en missions temporaires d'un caractère officiel ;

d) inviolabilité de leurs papiers et documents relatifs aux travaux dont ils s'acquittent pour le compte de l'Organisation.

(ii) Relativement à d) de l'alinéa 2 (i) ci-dessus, s'appliquera le principe énoncé dans la dernière phrase de la Section 12 des clauses « standard » ;

(iii) Les priviléges et immunités sont accordés aux experts pour servir les intérêts de l'Organisation et non pour servir les intérêts personnels du bénéficiaire. L'Organisation aura le droit et même le devoir de renoncer à l'immunité de n'importe quel expert si, de l'avis de l'Organisation, cette immunité empêchait la justice de suivre son cours et si cette renonciation ne portait pas préjudice aux intérêts de l'Organisation.

3. Les priviléges, immunités, exemptions et facilités mentionnés à la Section 21 des clauses « standard » seront également accordés au Directeur général adjoint de l'Organisation.

- Autorise le Directeur général de la FAO à transmettre ladite Annexe au Secrétaire général des Nations Unies et à lui faire savoir que la FAO accepte les clauses « standard » modifiées par ladite annexe et s'engage à donner effet aux dispositions indiquées à la Section 37 des clauses « standard » conformément aux termes desdites dispositions ;
- Invite les Etats-Membres de la FAO à devenir parties à la Convention sur les priviléges et immunités des institutions spécialisées et à s'engager à en appliquer les avantages à la FAO ; et
- Autorise le Directeur général à communiquer le texte de la Convention sur les priviléges et immunités des institutions spécialisées, notamment la deuxième annexe de ladite Convention relative à la FAO, aux Membres de la FAO qui ne sont pas membres des Nations Unies, et à les inviter à devenir parties à la Convention conformément aux termes de l'Article 42 de la Convention. Par ailleurs,

*La Conférence —*

- Attire l'attention des Etats-Membres sur la résolution suivante adoptée par l'As-

semblée générale des Nations Unies le 21 novembre 1947 :

« Considérant qu'il a été reconnu nécessaire de faire bénéficier aussi rapidement que possible les institutions spécialisées des priviléges et immunités indispensables pour leur permettre de s'acquitter efficacement de leurs fonctions ;

« Considérant qu'un délai considérable s'écoulera forcément avant que la convention entre en vigueur à l'égard des diverses institutions,

« L'Assemblée générale recommande qu'en attendant d'adhérer formellement à la Convention générale sur les priviléges et immunités des institutions spécialisées et aux annexes relatives à chacune des institutions, les Etats-Membres de l'Organisation des Nations Unies accordent immédiatement dans toute la mesure du possible, le bénéfice des priviléges et immunités qui y sont prévus, à ces institutions ou aux ayants droit par rapport à ces institutions. Il est entendu que les institutions spécialisées prendront elles-mêmes toutes mesures parallèles nécessaires pour obtenir de ceux de leurs membres qui ne seraient pas membres de l'Organisation des Nations Unies un traitement analogue. »

***Laissez-Passer***

*La Conférence —*

— *Constate*

- 1) que le Conseil économique et social des Nations Unies a adopté le 25 février 1948 une résolution invitant le Secrétaire général à conclure avec toute institution spécialisée qui le désirerait un accord additionnel pour étendre aux membres du personnel de cette institution le bénéfice des dispositions de l'Article VII de la Convention sur les priviléges et immunités des Nations Unies et, en attendant l'entrée en vigueur d'un tel accord, à prendre les dispositions appropriées pour que les fonctionnaires de l'institution spécialisée intéressée puissent bénéficier du laissez-passer des Nations Unies à titre provisoire

et sous réserve qu'ils ne l'utiliseront que dans les pays qui auront antérieurement pris l'engagement de reconnaître la validité du laissez-passer délivré dans ces conditions ;

2) que, conformément à ladite résolution du Conseil économique et social, le Directeur général de la FAO a conclu en juillet 1948 un accord avec le Secrétaire général des Nations Unies prévoyant l'adjonction, à l'accord signé le 3 février 1947 par la FAO et les Nations Unies, de la clause ci-après qui deviendra l'Article XVI :

« XVI. Les fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture ont le droit d'utiliser le laissez-passer des Nations Unies, conformément aux accords spéciaux que doivent négocier le Secrétaire général des Nations Unies et le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture. »

et que cette clause doit être appliquée aussitôt qu'elle aura été ratifiée, tant par l'Assemblée générale des Nations Unies que par la Conférence de la FAO ;

— *Ratifié par les présentes* ledit accord additionnel et invite le Directeur général à en informer le Secrétaire général des Nations Unies.

#### **Politiques à suivre en matière d'information et de publications et modes de communication avec les Etats-Membres**

La Conférence, après avoir examiné le mémoire relatif aux politiques à suivre en matière d'information et de publications ainsi que des modes de communication avec les Etats-Membres, qui lui a été présenté par le Directeur général, estime que ce document expose utilement les problèmes qui se posent dans ce domaine et est persuadée que l'amélioration des modes de communication entre les Etats-Membres et la FAO exige des mesures pratiques de la part des Etats-Membres et de l'Organisation afin que la recherche de mesures et de procédures utiles puisse se faire en commun.

Quant à son examen des travaux de l'Organisation, la Conférence a étudié les questions

soulevées par le mémoire du Directeur général qui traite de façon plus spécifique des publications et autres travaux en matière d'information.

#### *La Conférence —*

— Reconnaît que, pour les Etats-Membres, une Commission nationale de liaison avec la FAO active et bien organisée, ou tout autre intermédiaire, est essentielle si l'on veut que les priviléges et les obligations attachés à la qualité de Membre de la FAO ne restent pas lettre morte. En conséquence, elle

— *Recommande* que les Etats-Membres étudient avec le plus grand soin les mesures qu'ils peuvent le plus aisément prendre pour porter au maximum l'efficacité des Commissions nationales de liaison avec la FAO ou de tous autres intermédiaires et, sous ce rapport, appelle leur attention sur les critères que l'expérience a permis de fixer jusqu'ici en matière de bon fonctionnement de ces intermédiaires nationaux et qu'on trouvera exposés aux pages 3 et 4 du mémoire sur les politiques à suivre en matière d'information, de publications et de modes de communication avec les Etats-Membres.

#### ***Siège de la cinquième session de la Conférence***

#### *La Conférence —*

— Ayant été invitée par le gouvernement de Cuba à tenir sa cinquième session à La Havane (Cuba) et

— Ayant été informée que les frais afférents à la session de la Conférence seraient sensiblement les mêmes, qu'elle se tienne à la Havane ou à Washington,

— *Accepte* avec reconnaissance l'aimable invitation du gouvernement de Cuba, et

— *Invite* le Directeur général à prendre les dispositions nécessaires, de concert avec le gouvernement cubain, à l'égard des services que ce Gouvernement sera en mesure de fournir.

#### ***Accords entre institutions***

#### *La Conférence —*

— Ayant pris connaissance des projets d'accord entre l'Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture et l'Organisation mon-

diale de la santé, et entre l'Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture et l'Organisation pour l'éducation, la science et la culture ;

- Constatant que ces projets d'accord ont déjà été adoptés par l'Assemblée mondiale de la santé et le Conseil exécutif de l'UNESCO, et vu que ces accords entreront en vigueur dès qu'ils auront reçu l'approbation de la Conférence de la FAO ; et
- Tenant compte des dispositions de l'Article XVI de l'accord intervenu entre les Nations Unies et l'Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture, aux termes duquel l'Organisation s'est engagée à faire part au Conseil économique et social de la portée de toute convention conclue entre l'Organisation et toute autre institution spécialisée avant la conclusion de cette convention ;
- *Décide* que le projet d'accord entre l'Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture et l'Organisation mondiale de la santé, et le projet d'accord entre l'Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture et l'Organisation pour l'éducation, la science et la culture sont acceptables pour la Conférence ; et
- *Autorise* le Directeur général à signifier l'approbation de la Conférence par l'apposition de sa signature sur les deux projets d'accords et les mette ainsi en vigueur dès que le Conseil économique et social aura été informé des termes de ces accords.

***Fédération mondiale des Associations des Nations Unies***

*La Conférence* —

- *Approuve* la recommandation de la deuxième session du Conseil relative à l'octroi du statut de première catégorie à la Fédération mondiale des Associations des Nations Unies.

***Office international du vin***

*La Conférence* —

- Ayant entendu une déclaration du représentant de l'Office international du vin exprimant le désir de cet Office de conclure un accord officiel avec l'Organisation

des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture,

- *Demande* au Directeur général de prendre en considération la déclaration faite au nom de l'Office international du vin.

***Rapports avec l'UNESCO***

La Conférence a pris note des articles *b*) et *c*) du document sur les Rapports avec les organisations internationales relatif à la proposition de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture de publier des brochures en 1949 sur les « Questions alimentaires et démographiques », ainsi que de l'approbation donnée par la quatrième session du Conseil aux mesures prises par le Directeur général pour attirer l'attention de l'UNESCO sur l'importance de l'action coordonnée de la part des deux organisations dans la préparation des brochures sur des questions alimentaires et démographiques que l'UNESCO se propose de publier.

***Rapports avec les organisations internationales***

La Conférence prend acte du rapport de la quatrième session du Conseil relatif aux rapports avec les organisations internationales.

***Tribunal administratif***

La Conférence a étudié attentivement la disposition constitutionnelle prévoyant une juridiction administrative (Acte constitutif — Article XV (3) et la décision prise par la quatrième session du Conseil de la FAO de transmettre la recommandation du Directeur général à ce sujet. Elle a noté la teneur de l'Article 39 du Règlement du personnel qui est l'un des articles revisés qu'a approuvés la quatrième session du Conseil, et aux termes duquel un comité d'appel intérieur est créé pour jouer un rôle consultatif auprès du Directeur général. Elle a également constaté que la création d'un Tribunal administratif des Nations Unies qui servirait de Comité d'appel central pour les Nations Unies et ses institutions spécialisées, a été remise à plus tard, ajournement qui empêche pour le moment la FAO d'avoir recours à un organe extérieur de la même nature.

Des vues divergentes ont été exprimées quant aux pouvoirs et attributions du tribunal administratif qu'il est question d'établir. Certains délégués estimaient qu'il ne devrait jouer qu'un rôle consultatif auprès du Directeur général, tandis que d'autres ont exprimé l'avis que l'Article XV (3) de l'Acte constitutif avait pour objet de conférer à ce tribunal le pouvoir de régler les différends. En outre, apprenant que certains membres du personnel, licenciés avant que la quatrième session du Conseil ait approuvé le Règlement revisé du personnel, ont demandé que leur cas soit soumis au tribunal administratif prévu par l'Acte constitutif, la Conférence exprime le désir qu'on accorde la considération voulue à leurs requêtes.

Compte tenu des complexités de la situation, de l'avantage qu'il y aurait à essayer de synthétiser les différents points de vue exprimés, tout en laissant au Directeur général l'autorité en matière d'administration intérieure, compte tenu également de sa responsabilité en tant que chef de l'administration de l'Organisation et enfin de l'expérience qui peut éventuellement servir de base et qui permettra sans doute d'acquérir le fonctionnement du Comité intérieur d'appel prévu à l'Article 39 du Règlement revisé du personnel ;

#### *La Conférence —*

- Ayant pris acte en outre de la demande qui lui a été adressée par le Directeur général d'approuver la création d'un tribunal administratif, conformément au paragraphe 3 de l'Article XV de l'Acte constitutif, et au troisième paragraphe de la huitième partie du rapport de la quatrième session du Conseil, relative au Règlement du personnel ;
- *Estime* qu'il est souhaitable de mettre en vigueur, dès que cela sera possible, la mesure proposée par le Directeur général afin de sauvegarder le statut légal du personnel prévu à l'article XV ; en conséquence,
- *Demande au Conseil* de prendre les dispositions nécessaires, y compris les avis de personnes compétentes en matière de droit international, pour préparer et soumettre à la prochaine session de la Conférence un projet de règlement pour la création d'un

tribunal administratif, en tenant compte des statuts du tribunal du Bureau international du Travail et du projet de règlement du tribunal administratif des Nations Unies.

- *Demande au Conseil* de modifier l'Article 39 du Règlement général du personnel de façon à étendre la compétence du Comité d'appel à l'examen des griefs d'un membre du personnel relatifs à la question tout entière des conditions de travail, et à spécifier que le Directeur général fournira au Comité l'assistance juridique que le Comité jugera nécessaire.
- *Demande* au Directeur général de prendre des dispositions pour que soit examiné, sous le régime de l'Article 39 du Règlement du personnel, le cas des membres du personnel licenciés avant que la quatrième session du Conseil ait approuvé ce règlement
- *Demande* aussi au Conseil de soumettre à la prochaine session de la Conférence un rapport sur le fonctionnement du Comité d'appel.

#### *Barème des contributions et problèmes des devises*

La Conférence estime que, depuis la première session tenue en 1945, époque à laquelle a été établie l'échelle des contributions, certains changements se sont produits, surtout en ce qui concerne la prospérité relative des Etats-Membres, et que ces changements nécessitent la révision de ce barème.

Toutefois, avant de procéder à une révision, la Conférence est d'avis que tous les facteurs contribuant à la situation de chaque pays devront être pris en considération, en particulier :

- a) le revenu national, la dette publique et le rapport qu'elle a avec le revenu national ;
- b) la population et le revenu par habitant ;
- c) le besoin relatif de services, tel que l'indiquent la production et les normes de production, les normes de régime et de nutrition et les niveaux de consommation alimentaire ;

- d) l'importation et l'exportation des produits agricoles ;
- e) les limites maxima et minima de contributions ;
- f) le barème des contributions des autres organisations internationales, particulièrement les Nations Unies, ou les modifications apportées à ces barèmes.

Pendant la session actuelle, la Conférence n'a pu entreprendre cette révision, malgré les renseignements importants contenus dans les documents et les conclusions des travaux de recherche qui lui ont été soumis. Elle estime qu'il faut encore accomplir un important travail de préparation et, en conséquence,

*La Conférence —*

- *Demande au Conseil de créer, au cours de sa prochaine session, un comité spécial chargé de proposer à l'examen du Conseil et de la prochaine session de la Conférence un nouveau barème des contributions.*

Ce comité spécial pourrait comprendre des délégués de cinq Etats-Membres de l'Organisation, choisis en raison de leur compétence à l'égard des affaires économiques en général et non pas seulement des affaires financières. Ces représentants devraient être en mesure de consacrer le temps nécessaire à la préparation du nouveau barème des contributions jusqu'à conclusion de cette tâche. La Conférence estime en outre que les demandes présentées par certaines délégations en vue de la réduction de leurs contributions devraient également être renvoyées à ce comité, avec le mé-

moire soumis par une autre délégation et contenant des propositions au sujet du calcul du barème des contributions. La Conférence est d'avis que, si d'autres Etats-Membres présentaient des propositions semblables à celles contenues dans ce mémoire, ils aideraient beaucoup le Comité spécial à préparer la révision du barème des contributions.

A l'égard des problèmes relatifs aux devises, la Conférence estime que cette question, étant étroitement liée à celle du siège permanent, ne saurait recevoir une solution à l'heure actuelle. En conséquence, la Conférence exprime l'avis que cette question devrait également être renvoyée au Comité spécial mentionné ci-dessus.

***Budget pour 1949***

*La Conférence —*

- *Approuve les estimations prévues pour le budget de 1949 (Cf. Annexe B. page 100), et attire l'attention sur ses recommandations concernant le programme de travail de l'Organisation pour 1949 (page 78).*
- *Approuve la proposition visant à financer la Commission internationale du riz, comme il a été prévu au rapport du Comité de contrôle financier (quatrième session), pour un montant de 24.600 dollars, dont 10.000 devraient être prévus au budget, Chapitre VII, (Représentant régional pour l'Asie et l'Extrême-Orient), et le reliquat (14.600 dollars) audit budget, Chapitre VI (Division de l'Agriculture), au cas où la Commission sus-mentionnée serait établie.*

**Amendements au règlement financier**

**Composition du Comité de contrôle financier**

*La Conférence —*

- *Approuve les recommandations de la quatrième session du Conseil d'après lesquelles les membres du Comité de contrôle financier seront rééligibles, à condition qu'un nouveau membre au moins soit élu chaque année au moment de la constitution du Comité.*

**Virement de fonds d'un chapitre à un autre du budget**

*La Conférence —*

- *Approuve l'amendement ci-après de l'Article XIV (3) au Règlement financier : « Les virements d'un chapitre à un autre du budget peuvent être autorisés par le Conseil sur recommandation du Directeur général. En cas d'urgence ces virements peuvent être autorisés par le Comité de*

contrôle financier sur recommandation du Directeur général, sous réserve que les motifs ayant déterminé ces virements soient portés en détail et sans tarder à la connaissance du Conseil. »

En approuvant cet amendement, la Conférence tient à souligner que, à son avis, des cas tels que ceux qu'envisage la deuxième phrase de l'article modifié devront présenter un caractère d'urgence et ne pas avoir pour effet de changer la structure fondamentale du budget.

#### **Dépôts**

##### *La Conférence —*

— Approuve l'amendement à l'Article XIII (2) du Règlement financier, dont le texte suit : « Les fonds, y compris le Fonds de roulement, qui ne sont pas destinés à être immédiatement utilisés sont déposés dans les banques désignées moyennant intérêt, ou investis en valeurs, conformément aux avis du Comité de contrôle financier et avec son approbation. »

#### **Dépenses**

##### *La Conférence —*

— Approuve l'amendement à l'Article XIV (5) dont le texte suit :

« Les engagements concernant un exercice financier qui n'auront pas été liquidés au 31 décembre pourront être liquidés au moyen des fonds imputés sur le budget de cet exercice financier, sous réserve que le paiement en soit réellement effectué au plus tard le 30 avril de l'année suivante. Les paiements effectués après le 30 avril de l'année

suivante le seront avec les fonds imputés sur le budget de l'exercice financier au cours duquel des paiements de ce genre seront réellement effectués. Tous paiements de ce genre imputés sur le budget d'un exercice ultérieur figureront dans un chapitre spécial, et des dispositions seront prises à cette fin par virement de fonds dans le cadre du budget de l'exercice suivant, conformément à l'Article XIV (3). »

#### ***Recettes et examen des comptes vérifiés***

La Conférence est d'avis qu'à la suite de l'amendement de l'Article XIV (5) du Règlement financier, il convient de modifier deux autres articles ; en conséquence,

##### *La Conférence —*

— Décide que les Articles X et XVIII (1) se liront comme suit :

##### *« Article X - Recettes*

« Toutes les recettes en numéraire perçues par l'Organisation (à l'exception des *fonds reçus* pour des fins particulières) sont portées au crédit du revenu général de l'Organisation et figurent au *compte de l'exercice financier au cours duquel elles ont été reçues*.

##### *« Article XVIII (1) - Examen des comptes vérifiés*

« Dès que son rapport est prêt, et au plus tard le 30 juin qui suit la clôture de l'exercice financier, le commissaire aux comptes communique directement au Président du Conseil les résultats de la vérification annuelle. »

#### **Rapport de la Troisième Commission sur le siège permanent de la FAO**

La troisième session de la Conférence a déferé la question du siège permanent de la FAO au Conseil, afin qu'il poursuive l'examen de cette question en tenant compte de tous les emplacements possibles, et qu'il soumette, à l'intention de la session actuelle, une recommandation comportant, s'il le faut, un amendement à l'Article XXXII du Règlement intérieur. Le Conseil a désigné un Comité spécial chargé d'étudier la question. Le Comité a présenté son rapport ainsi que d'autres

documents pertinents à la quatrième session du Conseil. Ce rapport et ces documents ont été transmis à la Conférence, accompagnés d'une lettre adressée au Directeur général par le Ministre de l'Autriche à Washington, lettre qui n'a été reçue qu'après l'ouverture de la Conférence. Le Conseil a recommandé le rapport et les documents à l'attention de la Conférence, ajoutant qu'à son avis, Copenhague, Rome et Washington seraient les localités qui seraient disponibles dans les moindres

délais et qui convenaient par ailleurs aux fins de l'Organisation.

La Troisième Commission a longuement débattu la question du siège. En dépit de quelques divergences d'opinion, l'accord a toujours été complet sur le fait que le critère à observer pour déterminer le choix de la localité devait être le souci d'assurer l'installation convenable et le fonctionnement satisfaisant et durable de la FAO.

Le Conseil n'a fait aucune recommandation sur l'amendement de l'Article XXXII. Une motion antérieurement déposée par le délégué du Royaume-Uni, recommandant à la Conférence que l'Article soit amendé, a été repoussée à une faible majorité, la plupart des délégués estimant que, puisque l'Article avait pour objet de spécifier l'emplacement du siège, il serait inutile de l'amender avant que cet emplacement ne soit fixé.

Au cours du débat sur le choix de l'emplacement proprement dit, les opinions se sont déclarées avec force non seulement en faveur des villes recommandées par le Conseil, mais aussi, dans certains cas, en faveur de Genève et de New-York. Bien que de nombreux arguments aient été présentés en faveur et de l'Europe et de l'Amérique, la discussion s'est limitée à une comparaison entre les avantages offerts par la côte est des Etats-Unis et les possibilités d'économie qu'offrent les capitales européennes. Les partisans de l'Amérique ont fait ressortir qu'à New-York ou à Washington il serait possible d'entretenir les relations les plus étroites avec les Nations Unies, le Conseil économique et social, la Banque internationale et le Fonds monétaire international, sans parler des possibilités d'accéder à la somme de connaissances et de ressources qu'offrent les bibliothèques, les institutions et les techniciens des Etats-Unis. Les partisans de l'Europe ont fait valoir la réduction considérable des frais de fonctionnement d'une organisation installée sur ce continent, point particulièrement important du fait de la situation financière de la FAO, et ils ont fait observer que si l'Organisation s'installait en Europe, les Etats-Membres pourraient verser une grande partie de leur contribution en devises faibles. Ils ont souligné que, non seulement Rome et Copenhague sont à proximité d'autres organisations internationales établies en Europe

et avec lesquelles la FAO doit également entretenir des rapports étroits, mais encore qu'il existe de longue date dans ces deux villes des traditions agricoles qui seraient fort utiles au fonctionnement heureux et durable de l'Organisation.

Un nouvel élément a été introduit dans le débat par la réception de la lettre suivante adressée par le Secrétaire général des Nations Unies :

« Paris  
le 18 novembre 1948

« Monsieur le Directeur général,

« J'ai appris que, parmi les sujets qui seront discutés au cours de la session de la Conférence qui vient de s'ouvrir, figure celui de l'emplacement du siège de la FAO, et je prends la liberté de vous écrire, dans l'éventualité où vous voudriez prendre en considération lors de vos discussions la possibilité d'établir le siège de la FAO sur l'emplacement réservé aux Nations Unies à New-York.

« Il n'a pas été possible de prévoir parmi les bâtiments en cours de construction un édifice particulier pour les institutions spécialisées et ceci d'une part pour des raisons d'économie et d'autre part, du fait que la mise sur pied de la plupart de ces institutions est encore peu avancée et qu'elles n'étaient pas en mesure de fournir les plans détaillés des locaux qui leur seraient nécessaires. Toutefois, la situation s'est fort éclaircie et il se peut que nous soyons très prochainement à même d'étudier un plan financier concernant l'édifice suggéré pour les institutions spécialisées, à l'extrémité nord-est de l'emplacement. Nous espérons qu'il sera bientôt possible de déterminer en collaboration avec certaines autres institutions la superficie des locaux qui leur seraient nécessaires dans cet édifice.

« En attendant que soit attribué aux institutions spécialisées un emplacement permanent, un certain nombre de locaux seront temporairement disponibles dans le bâtiment du secrétariat que nous espérons voir terminé pour l'automne de 1950.

« Je désire vous assurer que, conformément aux termes de l'accord que nous avons conclu avec votre Organisation, nous serions heureux de vous fournir l'aide dont vous avez besoin pour l'établissement du siège permanent de

otre Organisation au siège permanent des Nations Unies. En ce qui nous concerne, nous nous félicitierions de voir la FAO décidée à établir son siège parmi nous, ce qui présenterait à notre avis des avantages considérables pour le travail de l'ensemble des Nations Unies dans le domaine économique.

« Veuillez croire, Monsieur le Directeur général à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

TRYGVE LIE  
Secrétaire général »

Bien que l'Université de l'Etat de Maryland ait offert de façon précise de fournir un emplacement dans la région de Washington et de prêter son concours financier, le gouvernement des Etats-Unis lui-même n'a pas été en mesure de faire à la Conférence l'offre ferme d'un emplacement ou d'un édifice sans l'approbation du Congrès. Ce fait, s'ajoutant à la lettre reçue des Nations Unies, a porté de nombreux délégués à estimer que la décision devait être remise jusqu'à plus ample informé.

En définitive deux motions ont été présentées à la Commission. L'une, proposée par le délégué de la Chine, recommandait à la Conférence que le siège soit établi sur la côte est des Etats-Unis, sous réserve d'obtenir des conditions satisfaisantes. L'autre, proposée par

le délégué du Canada, recommandait l'ajournement de la décision en attendant un supplément d'informations et de négociations. La Commission a décidé par 22 voix contre 14 de voter tout d'abord sur la motion canadienne. Celle-ci a été amendée sur la suggestion du délégué des Pays-Bas et finalement présentée à la Commission sous la forme suivante :

La Troisième Commission recommande que la décision concernant le siège permanent de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture soit ajournée, et que la présente session de la Conférence charge le Conseil de poursuivre sans délai les recherches sur les emplacements possibles, de pousser les négociations avec les autorités compétentes concernant les termes et les conditions auxquels pourraient être obtenus les emplacements jugés convenables, et d'en faire rapport à la Conférence, de préférence à l'occasion d'une session spéciale que convoquera le Directeur général dès que le rapport du Conseil sera disponible.

La Commission a recommandé cette résolution à l'approbation de la Conférence par 22 voix contre 17, avec 4 abstentions et 9 absents. (Cf. « Décisions générales de la Conférence », page 3.)

#### DOCUMENTS SOUMIS A LA TROISIÈME COMMISSION

*Rapport du Comité de contrôle financier (troisième session) (C 48/4)*  
*Rapport du Comité de contrôle financier (quatrième session) (C 48/14)*  
*Rapport du Conseil de la FAO - Quatrième session*  
*Acte constitutif, Règlement intérieur, Règlement financier, Règlement intérieur du Conseil*  
*Memorandum of the Director-General on the 1948 Printing Program (C 48/III/3)*  
*Convention on the Privileges and Immunities of the Specialized Agencies (C 48/16)*  
*Laissez-Passer (C 48/16 B)*  
*Information and Publications Policies and Channels of Communication with Member Governments (C 48/17)*  
*Revision du règlement du personnel présenté au Conseil par le Directeur général (CL 4/7)*

*Relations with International Organizations (C 48/15)*  
*Rapport sur les lieux où pourrait être installé le siège de la FAO (C 48/13)*  
*Note sur la nomination du Président du Conseil de la FAO (C 48/12)*  
*Note relative à l'élection de six membres du Conseil de la FAO (C 48/11)*  
*Admission de nouveaux membres (C 48/7)*  
*Admission d'observateurs à la Conférence (C 48/6)*  
*Projet de budget - Quatrième exercice financier (C 48/3)*  
*Comptes vérifiés du deuxième exercice financier se terminant le 31 décembre 1947 (C 48/5)*  
*Communication du Saint-Siège (C 48/18)*  
*Administrative Tribunal (C 48/19)*  
*Note by the Director General on Site of Fifth Session of the Conference (C 48/III/4)*

## ANNEXES

- A. Délégués et observateurs assistant à la quatrième session de la Conférence
- B. Budget du quatrième exercice financier (1949)
- C. Comptes vérifiés du deuxième exercice financier (1947)

## Annexe A

### DÉLÉGUÉS ET OBSERVATEURS ASSISTANT A LA QUATRIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE

#### *Etats - Membres*

##### *Arabie saoudite*

(Voir page 98)

##### *Australie*

*Membre* : J. G. CRAWFORD, Directeur de la Division de l'Économie agricole, Ministère du Commerce et de l'Agriculture, Canberra.

*Suppléant* : J. U. GARSIDE, Conseiller commercial, Ambassade d'Australie, Washington.

*Adjoints* : E. S. KEEHN, Administrateur de la Division de la Production agricole, Ministère du Commerce et de l'Agriculture, Melbourne.

D. J. MUNRO, Deuxième Secrétaire, Ambassade d'Australie, Washington

##### *Autriche*

*Membre* : OTTO SAGMEISTER, Ministre fédéral du Ravitaillement, Vienne

*Suppléants* : RUDOLF PHILIPP, Chef de Service, Président de la Commission nationale de liaison avec la FAO, Vienne

FRANZ GRUENSEIS, Chef de Service, Ministère de l'Agriculture, Vienne

*Adjoints* : ANTON CESCHI, Président de la Sous-Commission des Forêts et Produits forestiers, Commission nationale de liaison avec la FAO, Vienne

RUDOLF FISCHER, Conseiller, Ministère du Ravitaillement, Vienne

LUDWIG KLEINWAECHTER, Ministre d'Autriche, Légation d'Autriche, Washington

*Conseillers* : EMIL BEDUS, Directeur des Services forestiers, Vienne

STEFAN GOEROEG, Chef du Service de l'Alimentation et de l'Agriculture, Légation d'Autriche, Washington

WILLY GOERTZ, Conseiller économique, Légation d'Autriche, Washington

##### *Belgique*

*Membre* : ARTHUR WAUTERS, Président de la Commission nationale de liaison avec la FAO, Bruxelles

*Suppléant* : P. KRONACKER, Chambre des Représentants, Bruxelles

*Adjoints* : PIERRE E. JASPAR, Chef de la Mission économique belge, Washington

M. H. J. VAN DEN ABELE, Directeur général, Ministère des Colonies, Bruxelles

A. D. JACKSENS, Mission économique belge, Washington

ROGER COUNTRY, Attaché agricole, Ambassade de Belgique, Washington

LOUIS H. A. LECLERCQ, Conseiller provincial, Bruxelles

RENÉ B. BLUM, Mission économique belge, Washington

##### *Birmanie*

*Membre* : U. TIN, Président de l'Office national de Marketing agricole, Rangoon

*Suppléant* : U. MYAT TUN, Chef du Service de liaison, Office national de Marketing agricole, Rangoon

##### *Bolivie*

*Membre* : RICARDO MARTINEZ VARGAS, Ambassadeur de Bolivie, Washington

*Suppléant* : CARLOS ROMERO, Ministre Conseiller, Ambassade de Bolivie, Washington

*Conseillers* : GERMAN ROVIRA, Conseiller commercial, Ambassade de Bolivie, Washington

ENRIQUE KEMPF-MERCADO, Premier Secrétaire, Ambassade de Bolivie, Washington

##### *Brésil*

*Membre* : WALDER DE LIMA SARMANHO, Ministre et Conseiller commercial, Ambassade du Brésil, Washington

*Suppléant* : NEWTON DE CASTRO BELLEZA, Président de la Commission des Relations agricoles internationales, Ministère de l'Agriculture, Rio-de-Janeiro (Brésil); Représentant du Brésil au Conseil de la FAO

*Adjoints* : ANTONIO DA CUNHA BAYMA, Conseiller technique près le Ministère de l'Agriculture, Ministère de l'Agriculture, Rio-de-Janeiro  
JOSUÉ DE CASTRO, Directeur de l'Institut de Nutrition. Université du Brésil, Rio-de-Janeiro  
ARMANDO PEREGRINO SEABRA FAGUNDES, Chef de la Division de l'Alimentation du Service de l'Alimentation des Assurances sociales (SAPS) Ministère du Travail, Rio-de-Janeiro

*Conseillers* : JORGE DE CARVALHO E SILVA, Deuxième Secrétaire, Ambassade du Brésil, Washington  
CARLOS CALERO RODRIGUES, Troisième Secrétaire, Ambassade du Brésil, Washington  
LUIZ PARENTE DE MELLO, Troisième Secrétaire, Ambassade du Brésil, Washington  
DARIO BROSSARD, Professeur d'Économie rurale, Université de Rio-Grande

### *Canada*

*Membre* : G. S. H. BARTON, Ministre Suppléant de l'Agriculture, Ottawa

*Conseillers* : J. G. BOUCHARD, C. B. E., Ministre Suppléant Adjoint de l'Agriculture, Ottawa  
J. F. BOOTH, O. B. E., Directeur Adjoint du Service du Marketing, Division Économique, Département de l'Agriculture, Ottawa  
G. P. BOUCHER, Division économique, Département de l'Agriculture, Ottawa  
HAZEL D. BURWASH, Département des Affaires étrangères, Ottawa  
H. H. HANNAM, Fédération canadienne de l'Agriculture, Ottawa  
D. A. MACDONALD, Chef du Service des Forêts du Dominion, Département des Mines et des Ressources naturelles, Ottawa  
I. S. McARTHUR, Economiste en Chef, Département des Pêches, Ottawa  
C. J. MORROW, Conseil des Pêches du Canada, Ottawa  
G. R. PATERSON, Conseiller agricole, Ambassade du Canada, Washington  
W. D. PORTER, Chef du Service des Récoltes, Division de l'Agriculture, Bureau des Statistiques du Dominion, Ottawa

*Service de presse et d'information* : R. S. MCKAY, Directeur Adjoint des Services d'Information, Département de l'Agriculture, Ottawa

*Charge de l'information* : R. B. W. MARVEN, Département de l'Agriculture du Dominion, Ottawa

*Secrétaire* : S. C. HUDSON, Économiste principal, Division économique, Département de l'Agriculture, Ottawa

### *Ceylan*

*Membre* : G. C. S. COREA, Ambassadeur de Ceylan, Ambassade de Ceylan, Washington

*Suppléant* : G. S. PEIRIS, Deuxième Secrétaire, Ambassade de Ceylan, Washington

### *Chili*

*Membre* : HIGINIO GONZALEZ, Conseiller de la Délegation chilienne près les Nations Unies, New-York

*Suppléant et Conseiller* : PEDRO ALVAREZ SUAREZ, Conseiller économique, Ambassade du Chili, Directeur de la Chilean Nitrate Sales Corporation à New-York

*Conseiller-Secrétaire* : FERNANDO DAHMEN

### *Chine*

*Membre* : V. K. WELLINGTON KOO, Ambassadeur de Chine, Washington

*Suppléant* : CHEN-PING HSIEH, Ministre Adjoint chargé des Questions politiques, Ministère de l'Agriculture et des Forêts, Nankin

*Adjoints* : CHIH-MAI CHEN, Conseiller principal, Ministère du Ravitaillement, Nankin  
K. S. SIE, Conseiller principal, Ministère de l'Agriculture et des Forêts, Nankin  
FRANK H. C. LIU, Directeur du Service des Contrôles, Ministère du Ravitaillement, Nankin

*Conseillers* : PAUL C. MA, Directeur du Service agricole, Ministère de l'Agriculture et des Forêts, Nankin  
LU-CHUNG KWAN, Ministère de l'Agriculture et des Forêts, Nankin  
SHOU-ENG KOO, Ministère du Ravitaillement, Bureau de Washington  
SING-CHEN CHANG, Ministère de l'Agriculture et des Forêts, Bureau de Washington  
CHONG TWANMO, Ministère de l'Agriculture et des Forêts, Bureau de Washington

### *Colombie*

(Absent)

### *Costa-Rica*

*Membre* : MARIO A. ESQUIVEL, Ambassadeur de Costa-Rica, Washington

*Suppléant* : OSCAR VARGAS, Attaché, Ambassade de Costa-Rica, Washington

### *Cuba*

*Membre* : JOSÉ M. CASANOVA, Sénateur, La Havane

*Suppléants* : MARIO FUENTES AGUILERA, La Havane  
ENRIQUE PEREZ-CISNEROS, Attaché commercial, Ambassade de Cuba, Washington

*Adjoint* : RAMON G. OSUNA, Attaché, Ambassade de Cuba, Washington

*Conseillers* : JULIO CASTILLO, Ministère d'Etat, La Havane  
MARIANO MARTINEZ, Ministère du Commerce, La Havane.

### *Danemark*

*Membre* : HENRIK DE KAUFFMANN, Ambassadeur du Danemark, Washington

*Suppléant* : A. P. JACOBSEN, Conseiller agricole, Ministère de l'Agriculture, Copenhague

*Adjoints* : B. S. DINESEN, Ministère des Pêches, Copenhague  
ARNE HØGSBRO-HOLM, Secrétaire général du Conseil agricole, Copenhague

Mme RIGMOR SKADE, Ministère des Finances, Copenhague  
K. K. SKOVOGAARD, Professeur, Ecole royale vétérinaire et agricole, Copenhague  
SØREN SØRENSEN, Conseiller agricole, Ambassade du Danemark, Washington  
ERIK A. UHL, Ministère de la santé, Copenhague

*Secrétaire : ERNA PETERSEN, Ministère des Affaires étrangères, Copenhague*

#### *Egypte*

*Membre : MAHMOUD BEY ZAKI, Sous-Secrétaire d'Etat, Ministère du Commerce et de l'Industrie (Approvisionnements), le Caire*

*Suppléant : MOHAMED BEY ALI KILANY, Sous-Secrétaire d'Etat à l'Agriculture, Le Caire*

*Adjoints : AHMED ABDEL-LATIF, Contrôleur des Céréales et des Meuneries, Ministère du Commerce et de l'Industrie (Approvisionnements), Le Caire*

MOHAMED K. EL-SABY, Contrôleur, Service des Pêches, Le Caire

ANWAR NIAZI, Deuxième Secrétaire, Ambassade royale d'Egypte, Washington

ABDEL RAHMAN BEY SERRY, Directeur général du Service des Statistiques agricoles, Ministère de l'Agriculture, Le Caire

ABDEL RAZEK SIDKY, Directeur de la Station d'Elevage, Ministère de l'Agriculture, Le Caire

MOHAMED ABDEL-AZIZ ZAYED, Conseiller Commercial, Ambassade royale d'Egypte, Washington

ton

#### *Etats-Unis d'Amérique*

*Membre : CHARLES F. BRANNAN, Secrétaire d'Etat à l'Agriculture, Washington*

*Suppléants : ALBERT J. LOVELAND, Sous-Secrétaire d'Etat à l'Agriculture, Washington*

FRED J. ROSSITER, Directeur adjoint, Office des Relations étrangères pour l'Agriculture, Ministère de l'Agriculture, Washington

EDWARD G. CALE, Chef adjoint, Service des Ressources internationales, Ministère des Affaires étrangères, Washington

*Conseillers parlementaires : GEORGE D. AIKEN, Sénat des Etats-Unis, Washington*

ELMER THOMAS, Sénat des Etats-Unis, Washington

S. OTIS BLAND, Chambre des Représentants des Etats-Unis, Washington

HAROLD D. COOLEY, Chambre des Représentants des Etats-Unis, Washington

CLIFFORD R. HOPE, Chambre des Représentants des Etats-Unis, Washington

*Conseillers : EDWARD W. ALLEN, Commissaire des Etats-Unis, Commission internationale des Pêches et Commission internationale des Pêches au Saumon dans le Pacifique*

ANDREW W. ANDERSON, Chef de la Section des Pêches commerciales, Service de la Faune terrestre et maritime, Ministère de l'Intérieur, Washington

STANLEY ANDREWS, Représentant pour l'Alimentation, l'Agriculture et les Forêts, OMGUS

Mme PERSIA CAMPBELL, Vice-Présidente de l'Association nationale des Consommateurs, Washington

WILBERT M. CHAPMAN, Adjoint spécial au Sous-Ministre, Ministère des Affaires étrangères, Washington

PHILIP V. CARDON, Chef de l'Administration des Recherches agricoles, Ministère de l'Agriculture, Washington

CHARLES R. CARRY, Directeur du Service des Produits des Pêches, National Canners Association, Washington

JOHN H. DAVIES, Secrétaire exécutif du National Council of Farmer Cooperatives, Washington

URSULA DUFFUS, Service des Affaires d'Organisations internationales Ministère des Affaires étrangères, Washington

FOSTER F. ELLIOTT, Chef Adjoint, Bureau de l'Economie agricole, Ministère de l'Agriculture, Washington

CARL N. GIBBONEY, Directeur Suppléant, Service des Denrées, Bureau du Commerce international, Ministère du Commerce, Washington

TOM GILL, « Society of American Foresters », Washington

ALBERT S. GOSS, Directeur, « The National Grange », Washington

GEORGE M. INGRAM, Chef par intérim du Personnel administratif international, Ministère des Affaires étrangères, Washington

CHARLES E. JACKSON, Directeur général de l'Institut national des Pêches, Washington

WILLIAM A. JUMP, Directeur du Bureau du Budget et des Finances, Ministère de l'Agriculture, Washington

WILLIAM A. MINOR, JR., Adjoint au Ministre, Ministère de l'Agriculture, Washington

WESLEY R. NELSON, Commissaire Adjoint, Bureau de la Mise en valeur des Terres, Ministère de l'Intérieur, Washington

W. RAYMOND OGG, Directeur des Affaires internationales, « American Farm Bureau Federation », Washington

JAMES G. PATTON, Président de la « National Farmers'Union », Washington

HAZEL K. STIEBELING, Directrice du Bureau de la Nutrition humaine et de l'Economie domestique, Ministère de l'Agriculture, Washington

RALPH S. TRIGG, Directeur de l'Administration de la Production et du Marketing, Ministère de l'Agriculture, Washington

LYLE F. WATTS, Directeur du Service forestier, Ministère de l'Agriculture, Washington

ORIS V. WELLS, Directeur du Bureau de l'Economie agricole, Ministère de l'Agriculture, Washington

FAITH M. WILLIAMS, Directrice du Service des Conditions de Travail à l'Etranger, Bureau des Statistiques du Travail, Ministère du Travail, Washington

MILBURN L. WILSON, Directeur du Service du Développement agricole, Ministère de l'Agriculture, Washington

*Secrétaire technique : JAMES O. HOWARD, Directeur de la Division de l'Information pour l'Agriculture étrangère, Office des Relations étrangères pour l'Agriculture, Ministère de l'Agriculture, Washington*

*Secrétaire exécutif : HENRY F. NICHOL, Division des Conférences internationales, Ministère des Affaires étrangères, Washington*

*Secrétaire administratif* : MALCOLM E. PEAKE, Division des Conférences internationales, Ministère des Affaires étrangères, Washington

*Chef archiviste* : ELLEN M. DUGGAN, Division des Conférences internationales, Ministère des Affaires étrangères, Washington

#### **Ethiopie**

*Membre* : ATO HADDIS ALEMAYEHOU, Premier Secrétaire, Légation de l'Ethiopie, Washington

*Conseiller* : HOWARD JEROME TRUEBLOOD, Conseiller près le Ministère du Commerce et de l'Agriculture, Addis-Abéba

#### **Equateur**

*Membre* : OSWALDO GARCIA, Conseiller commercial, Bureau commercial de l'Equateur, Ambassade de l'Equateur, Washington

*Suppléant* : FRANCISCO C. BANDA, Délégué de l'Equateur au Conseil économique et social interaméricain, Washington

#### **Finlande**

*Membre* : KALLE TEODOR JUTILA, Ministre de Finlande, Légation de la Finlande, Washington

*Suppléant* : ARTTURI LEHTINEN, Conseiller commercial, Légation de la Finlande, Washington

#### **France**

*Membre* : PIERRE PFLIMLIN, Ministre de l'Agriculture, Paris

*Suppléant* : ANDRÉ MAYER, Professeur au Collège de France, Paris

*Conseillers* : EUGÈNE DEMONT, Directeur du Service des Approvisionnements français aux Etats-Unis, Washington

HENRI LAYEILLON, Directeur général du Ravitaillement pour la zone française d'occupation en Allemagne

CHRISTIAN VALENSI, Attaché financier, Ambassade de France, Washington

ANDRÉ ALLOY, Service des Pêches, Administration de la Marine marchande

PIERRE CHOUARD, Professeur, Chargé de Mission au Ministère français de l'Agriculture Service du Ravitaillement, Paris

MICHEL CÉPÈDE, Chef du Service des Etudes et de la Documentation, Ministère de l'Agriculture, Paris

HENRI JANTON, Service des Conférences internationales, Ministère de l'Economie nationale, Paris

R. G. LEHMANN, Service des Approvisionnements français aux Etats-Unis, Washington

PIERRE MAESTRACCI, Chargé de Mission, Cabinet du Ministre de l'Agriculture, Paris

PIERRE VALDANT, Service des Affaires économiques, Ministère des Territoires d'Outre-Mer, Paris

JEAN DUPARD, Service des Approvisionnements français aux Etats-Unis, Washington

ANDRÉ BOUSSINGAULT, Service des Approvisionnements français aux Etats-Unis, Washington

GEORGES J. MISSÉ, Service des Approvisionnements français aux Etats-Unis, Washington

*Secrétaire* : GILLES DE BOISGELIN, Attaché à l'Amambassade de France, Washington

#### **Grèce**

*Membre* : LAMEROS EUTAXIAS, Sous-Secrétaire d'Etat à la Coordination économique, Président de la Commission nationale de liaison avec la FAO, Ministère de l'Agriculture, Athènes

*Suppléant* : NICOLAS CHRISTODOULOU, Directeur général, Ministère de l'Agriculture, Vice-Président de la Commission nationale de liaison avec la FAO, Athènes

*Conseillers* : COSTAS P. CARANICAS, Conseiller économique, Ambassade de Grèce, Washington PAUL ECONOMOU-GOURAS, Conseiller, Ambassade de Grèce, Washington

#### **Guatemala**

*Membre* : MARCO ANTONIO RAMIREZ, Sous-Secrétaire à l'Economie et au Travail ; Membre de la Commission nationale de liaison avec la FAO, Guatemala

#### **Haïti**

*Membre* : RENÉ COLIMON, Deuxième Secrétaire, Ambassade d'Haïti, Washington

#### **Honduras**

*Membre* : JULIAN R. CACERES, Ambassadeur du Honduras, Ambassade du Honduras, Washington

*Secrétaire* : HUMBERTO R. PORTILLA, Ambassade du Honduras, Washington

#### **Hongrie**

(Absent)

#### **Islande**

*Membre* : MAGNUS VIGNIT MAGNUSSON, Conseiller, Légation d'Islande, Washington

#### **Inde**

*Membre* : DINKER RAO DESAI, Ministre de l'Alimentation et des Approvisionnements civils, Gouvernement de Bombay, Inde

*Suppléant* : B. B. SEN, C. I. E., I. C. S., Secrétaire, Ministère de l'Agriculture, Gouvernement de l'Inde, New-Delhi

*Adjoints* : PANJABRAO DESHMUKH, Membre de l'Assemblée constituante Hindoue, New-Delhi SHRI DIP NARAIN SINHA, Membre de l'Assemblée constituante Hindoue, New-Delhi SARDAR BAHADUR SIR DATAR SINGH, Vice-Président du Conseil Hindou des Recherches agricoles, New-Delhi

*Conseiller* : W. R. NATU, Conseiller économique et statistique près le Gouvernement de l'Inde, Ministère de l'Agriculture, New-Delhi

*Service de presse et d'information* : SHIV KUMAR SHASTRI, Adjoint à l'Information, Ambassade de l'Inde, Washington

*Conseiller-Secrétaire* : N. G. ABHYANKAR, Conseiller à l'Alimentation, Ambassade de l'Inde, Washington

*Observateur* : R. PATEL

#### ***Irak***

*Membre* : SAYID AMIN MUMAYIZ, Ambassade d'Irak, Washington

*Conseillers* : ADNAN PACHACHI, Attaché, Ambassade d'Irak, Washington  
MOHAMMED ADHAM, Attaché, Ambassade d'Irak Washington

#### ***Irlande***

*Membre* : JAMES M. DILLON, T. D., Ministre de l'Agriculture, Dublin

*Adjoints* : JOHN DEMPSEY, Secrétaire-adjoint, Ministère de l'Agriculture, Dublin  
JOHN HENNIGAN, Directeur administratif, Ministère de l'Agriculture, Dublin  
JOHN D. HOURIHANE, Inspecteur de la Santé, Ministère de la Santé, Dublin  
HUGH J. McCANN, Conseiller, Légation d'Irlande, Washington  
JOHN C. NAGLE, Secrétaire-adjoint, Ministère de l'Agriculture, Président de la Commission nationale de liaison avec la FAO, Dublin

#### ***Italie***

*Membre* : ANTONIO SEGANI, Ministre de l'Agriculture, Rome

*Suppléant* : VITTORIO RONCHI, Haut-Commissaire au Ravitaillement, Rome

*Conseiller* : UGO PARI, Secrétaire général, Commission nationale de liaison avec la FAO, Rome

*Adjoints* : PAOLO ALBERTARIO, Directeur général, Ministère de l'Agriculture, Rome  
CARLO PELLEGRINI, Directeur général, Bureau du Haut-Commissaire au Ravitaillement, Rome  
RAPHAEL FESTA CAMPANILE, Ministère de l'Agriculture, Rome  
M. MIRAGLIA, Ministère de l'Agriculture, Rome  
PAOLO ROGERS, Délégation technique italienne, Washington  
CLEMENTE B. COLONNA, Délégation technique, Washington

*Secrétaire* : VITTORIO DE ASARTA, Commission nationale de liaison avec la FAO, Rome

#### ***Liban***

*Membre* : GEORGE HAKIM, Chargé d'affaires, p. i., Légation du Liban, Washington

*Suppléant* : EMILE MATTAR, Attaché, Légation du Liban, Washington

#### ***Liberia***

*Membre* : RICHARD BRIGHT, Conseiller, Légation du Libéria, Washington

#### ***Luxembourg***

*Membre* : HUGUES LE GALLAIS, Ministre du Luxembourg, Washington

*Suppléant* : PAUL PATERNOT, Ingénieur commercial, Washington

#### ***Mexique***

*Membre* : FRANCISCO DE P. MIRANDA, Directeur de l'Institut national de Nutrition, Ministère de la Santé, Mexico, DF

*Suppléant* : MANUEL JUSTO SIERRA, Premier Secrétaire, Ambassade du Mexique, Washington

*Conseillers* : RAPHAEL NIETO, Conseiller, Ambassade du Mexique, Washington  
AGUSTIN OCHOA, Attaché, Ambassade du Mexique, Washington  
GONZALO ANDRADE ALCOCER, Adjoint à l'Attaché agricole, Ambassade du Mexique, Washington

#### ***Nicaragua***

*Membre* : ALFREDO J. SACASA, Conseiller commercial et industriel, Ambassade du Nicaragua, Washington

#### ***Norvège***

*Membre* : R. J. MORK, Recteur et Professeur, Collège d'Agriculture de Norvège, Vollebekk

*Suppléant* : A. LANGSAETER, Professeur, Institut de Recherches forestières, Vollebekk

*Adjoints* : MAGNE OPPEDAL, Attaché des Pêches, Ambassade de Norvège, Washington  
JOHN RINGEN, Directeur de la Société agricole royale de Norvège, Oslo  
BERGLIOT QUILLER WERENSKIOLD, Directrice de l'Institut national de Recherches sur l'Economie domestique, Stabekk

*Adjoint-Secrétaire* : OLE MJELDE, Secrétaire de la Commission nationale de liaison avec la FAO, Oslo

*Secrétaire adjointe* : INGER-MARIE MAGELSEN, Ambassade de Norvège, Washington

#### ***Nouvelle-Zélande***

*Membre* : E. J. FAWCETT, Directeur général, Ministère de l'Agriculture, Wellington

*Suppléant* : R. W. MARSHALL, Attaché commercial, Légation de la Nouvelle-Zélande, Washington

*Adjoint* : J. S. SCOTT, Chef du Service commercial, Bureau du Commissaire commercial de la Nouvelle-Zélande, Washington

*Conseillers* : L. J. K. FUTTER, Comptable, Bureau du Commissaire commercial de la Nouvelle-Zélande, Washington  
W. N. PERRY, Président, « Federated Farmers, Inc. » de la Nouvelle-Zélande

*Secrétaire* : LINDA GAIR, Bureau du Commissaire commercial de la Nouvelle-Zélande, Washington

#### ***Pakistan***

*Membre* : MIRZA ABOL HASSAN ISPAHANI, Ambassadeur du Pakistan, Ambassade du Pakistan, Washington

*Suppléant* : H. S. M. ISHAQUE, Co-Secrétaire, Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de l'Hygiène, Pakistan

*Adjoints* : M. O. A. BAIG, Conseiller, Ambassade du Pakistan, Washington  
M. M. FAROOKHI, Secrétaire commercial, Ambassade du Pakistan, Washington  
SAJJAD HYDER, Troisième Secrétaire, Ambassade du Pakistan, Washington  
ABDUS SABUR KHAN, Pakistan oriental  
A. SABUR, Membre de l'Assemblée législative  
*Adjoint-Secrétaire* : A. M. KHAN, Secrétaire adjoint, Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de l'Hygiène, Pakistan

#### *Panama*

*Membre* : JULIO ERNESTO HEURTEMATTE, Conseiller commercial, Ambassade de Panama, Washington

#### *Paraguay*

(Absent)

#### *Pays-Bas*

*Membre* : NICOLAS H. BLINK, Commissaire aux Affaires agricoles internationales, Gouvernement des Pays-Bas, La Haye  
*Suppléant* : E. DE VRIES, Conseiller près le Service des Territoires d'Outre-Mer, La Haye  
*Conseillers* : M. J. L. DOLS, Conseiller au Ministère de l'Agriculture, des Pêches et du Ravitaillement, La Haye  
S. HERWEIJER, Directeur du Service de la Reconstruction agricole, La Haye  
A. LUIJTJES, Représentant du Gouvernement de l'Indonésie à la Haye  
G. P. F. ROYACKERS, Secrétaire général de l'Institut d'Agriculture, La Haye  
M. SOEBIARTO, Fonctionnaire supérieur au Service des Affaires économiques d'Indonésie, Batavia  
J. B. RITZEMA VAN IKEMA, Attaché agricole, Ambassade des Pays-Bas, Washington  
HENRIK J. VAN KRETSCHMAR VAN VEEN, Attaché agricole, Ambassade des Pays-Bas, Washington  
*Secrétaire* : W. G. A. LAMMERS, Attaché agricole adjoint, Ambassade des Pays-Bas, Washington  
*Secrétaire adjointe* : HELEN SCHLESGEL, Ambassade des Pays-Bas, Washington

#### *Pérou*

(Absent)

#### *Pologne*

*Membre* : JOSEF WINIEWICZ, Ambassadeur de Pologne, Washington  
*Suppléants* : ZYGMUNT LITYNSKI, Conseiller commercial, Ambassade de Pologne, Washington  
JANUSZ ZOLTOWSKI, Ministre plénipotentiaire, Conseiller financier près l'Ambassade de Pologne, Washington  
STEFAN ROGOZINSKI, Conseiller, Ambassade de Pologne, Washington  
*Secrétaire* : TERESA HALINA KOWARSKA, Ambassade de Pologne, Washington

#### *Portugal*

*Membre* : ANTONIO DE SOUSA DA CAMARA, Président de la Commission nationale de liaison avec la FAO, Lisbonne

*Suppléant* : JOSE PENALVA FRANCO FRAZAO, Conde de Penha Garcia, Vice-Président de la Commission nationale de liaison avec la FAO, Lisbonne

*Adjoint* : RODRIGO PEDRO DE CASTRO (Nova Goa), Commission nationale de liaison avec la FAO, Lisbonne

*Conseiller* : JOSE ALVES, Commission nationale de liaison avec la FAO, Lisbonne

#### *République Dominicaine*

*Membre* : HANS COHN, Ministre-Conseiller, Ambassade de la République Dominicaine, Washington

#### *République des Philippines*

*Membre* : DOMINGO PAGUIRIGAN, Parlementaire, Président de la Commission interministérielle de l'Agriculture, Manille

*Adjoints* : FELIX MARAMBA, Directeur du Service des Pêches, Manille

DEOGRACIAS V. VILLADOLID, Directeur du Service des Pêches, Manille  
MANUEL SUMULONG, Secrétaire, Commission nationale de liaison avec la FAO, Manille

*Conseiller* : JOSE TEODORO JR., Attaché commercial, Ambassade de la République des Philippines, Washington

#### *Royaume-Uni*

*Membre* : THOMAS WILLIAMS, M. P., Ministre de l'Agriculture et des Pêches, Londres

*Suppléant* : R. H. FRANKLIN, C. B., C. B. E., Ministre de l'Agriculture et des Pêches, Londres

*Adjoints* : P. N. R. BUTCHER, Ministère de la Santé, Londres

CHARLES CAMPBELL, Services d'Information britanniques, Washington

sir GERARD CLAUSON, K. C. M. B., O. B. E., Ministère des Colonies, Londres

B. E. COCKRAM, C. M. G., O. B. E., Conseiller, Ambassade britannique, Washington

A. T. A. DOBSON, C. V. O., C. B., C. B. E., Ministère de l'Agriculture et des Pêches, Londres

A. N. DUCKHAM, O. B. E., Conseiller, Ambassade britannique, Washington

Sir RALPH ENFIELD, C. B., Ministère de l'Agriculture et des Pêches, Londres

Miss N. K. FISHER, Ministère du Commerce, Londres

R. MCCHEERY, Bureau du Haut-Commissaire pour la Rhodésie du Sud, Londres

G. R. OAKE, Service des Approvisionnements britanniques aux Etats-Unis, Washington

D. B. TEBBIT, Deuxième Secrétaire, Ambassade britannique, Washington

J. R. TREVALDWYN, Ambassade britannique, Washington

NORMAN WRIGHT, Ministère du Ravitaillement, Londres

J. A. PAYNE, O. B. E., Ministère de l'Agriculture, Secrétaire particulier du Ministre  
*Conseillers* : E. H. GARDENER, Vice-Président, Union nationale des Agriculteurs de Grande-Bretagne  
E. G. GOOCH, M. P., Président, Union nationale des Travailleurs agricoles  
Sir GORDON MUNRO, Délégation financière du Royaume-Uni, Washington  
*Secrétaire* : H. S. BARNES, Ministère de l'Agriculture et des Pêches, Londres  
*Secrétaire adjoint* : P. J. MACFARLAN, Attaché agricole adjoint, Ambassade britannique, Washington  
*Adjointe au Chef de la délégation* : Mlle M. L. COLDMAN, Ministère de l'Agriculture et des Pêches, Londres

#### *Salvador*

*Membre* : LUIS ESCALON, Sous-Secrétaire à l'Agriculture et à l'Industrie, Salvador  
*Secrétaire* : SALVADOR JAUREGUI, Ambassade du Salvador, Washington

#### *Siam*

*Membre* : PHRA PRAKAS SAHAKORN, Sous-Secrétaire à l'Agriculture, Ministère de l'Agriculture, Bangkok  
*Suppléant* : NAI INSEE CHANDRASTITYA, Ministère de l'Agriculture, Bangkok  
*Adjoint* : M. L. JIDJEUA KAMBHU, Secrétaire de la Commission nationale de liaison avec la FAO, Bangkok

#### *Suisse*

*Membre* : WERNER FUCHS, Conseiller, Légation Suisse, Washington  
*Suppléant* : H. KELLER, Directeur adjoint, Division de l'Agriculture, Ministère des Affaires économiques, Berne  
*Adjoint* : L. MAIRE, Vice-Président de la Commission nationale de liaison avec la FAO, Berne  
*Secrétaire* : JURG NIEHANS, Attaché, Légation Suisse, Washington

#### *Syrie*

*Membre* : FAIZ EL-KHOURI, Ministre de Syrie aux Etats-Unis d'Amérique, Légation de la Syrie, Washington  
*Suppléant* : HUSNI A. SAWWAH, Conseiller, Légation de la Syrie, Washington  
*Conseiller* : GEORGE J. TOMEH, Attaché, Légation de la Syrie, Washington

#### *Tchécoslovaquie*

*Membre* : VLADIMIR OUTRATA, Ambassadeur de Tchécoslovaquie, Ambassade de Tchécoslovaquie, Washington  
*Suppléant* : OTTO PASSER, Chef de Service, Ministère du Ravitaillement, Prague  
*Adjoints* : JAROSLAV KOPEC, Conseiller principal, Ministère de l'Agriculture, Prague  
RUDOLF KURAZ, Consul général de Tchécoslovaquie à New-York  
JAN PATEK, Conseiller, Ambassade de Tchécoslovaquie, Washington

#### *Turquie*

*Membre* : MEHMET ALI BAGANA, Directeur général adjoint de l'Organisation nationale pour l'Équipement agricole de la Turquie, Ankara

#### *Union Sud-Africaine*

*Membre* : P. R. VILJOEN, Haut-Commissaire pour l'Union Sud-Africaine au Canada, Ottawa  
*Suppléant* : P. J. DU TOIT, Président adjoint, Conseil Sud-Africain pour la Recherche scientifique et industrielle, Prétoria  
*Adjoints* : C. H. SPAMER, Secrétaire, Direction de l'Approvisionnement et de la Distribution alimentaire de l'Union Sud-Africaine, Prétoria  
REES DAVIES, Attaché agricole, Légation de l'Union Sud-Africaine, Washington  
W. A. HORROCKS, Secrétaire commercial, Légation de l'Union Sud-Africaine, Washington

#### *Uruguay*

*Membre* : JUAN FELIPE YRIART, Premier Secrétaire, Ambassade de l'Uruguay, Washington  
*Suppléant* : ALBERTO MUNILLA, Secrétaire de la Commission nationale de liaison avec la FAO, Ministère des Affaires étrangères, Montevideo

#### *Venezuela*

*Membre* : ANTONIO CASAS-BRICENO, Conseiller, Ambassade du Venezuela, Washington  
*Adjoints* : HUMBERTO CEBALLOS, Ministère de la Santé publique et du bien-être social, Venezuela  
PABLO LIENDO, Ministère de la Santé publique et du bien-être social, Venezuela  
PABLO SOUCY, Ecole forestière, Venezuela

#### *Yougoslavie*

*Membre* : VATROSLAV HOFMAN, Conseiller de l'Attaché commercial, Ambassade de Yougoslavie, Washington

## Observateurs

### ÉTATS NON MEMBRES REPRÉSENTÉS A LA SESSION PAR DES OBSERVATEURS

#### Arabie saoudite\*

Observateurs : AHMED ABDUL JABBAR, Premier Secrétaire, Légation de l'Arabie saoudite, Washington  
ARTHUR W. SHAW, Division des Achats, Légation de l'Arabie saoudite

#### Argentine

Observateur : RUDOLFO E. BARBAGELATA, Conseiller agricole, Ambassade de la République Argentine, Washington

#### Bulgarie

Observateurs : B. ATHANASSOV, Chargé d'Affaires p. i., Légation de la République populaire de Bulgarie, Washington  
BERRYE P. WATKINS, Secrétaire de M. Athanassov, Légation de la République populaire de Bulgarie, Washington

#### Corée

Observateur : Ho JIK KIM, Ecole Maynard de Nutrition, Université Cornell, Ithaca, New-York

\* L'Arabie saoudite a été admise à la qualité de Membre de l'Organisation au cours de la cinquième séance plénière tenue le 23 novembre 1948

Conseillers : HYUN KUN, Ministère de l'Agriculture, Séoul  
MILLIARD PECK, Ministère de l'Armée, Séoul

#### Iran

Observateur : ABBAS G. ARDALAN, Attaché financier, Ambassade de l'Iran, Washington

#### Israël

Observateur : LUDWIG SAMUEL, Mission de l'Etat d'Israël, Washington

#### Saint-Marin

Observateur : VICTOR L. ANFUSO, Consul général de la République de Saint-Marin, New-York

#### Suède

Observateur : N. GUNNAR LANGE, Sous-Secrétaire d'Etat à l'Agriculture, Stockholm  
Suppléants : KNUT HELMAR OLSSON, Secrétaire principal, Ministère des Approvisionnements, Stockholm  
O. GREGOR M. BENDZ, Attaché agricole, Ambassade de Suède, Washington  
KARL FREDERICK SVARDSTROM, Professeur adjoint, Fédération de l'Association des Fermiers suédois, Stockholm

## NATIONS UNIES ET INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES

#### Nations Unies

Représentants : PERCE R. JUDD, Département des Questions économiques  
KEITH A. AICKIN, Département juridique  
GERALD WEN, Division commune de Coordination et de liaison

#### Commission intérimaire de l'Organisation internationale du commerce

Représentant : PERCE R. JUDD, Secrétaire de la Commission provisoire de coordination des ententes internationales relatives aux produits de base, Nations-Unies

#### Banque internationale pour la reconstruction et le développement

Représentants : PAUL F. CRAIG-MARTIN, Chef de la Section agricole, Division de la Technologie économique, Département de l'Economie  
KYRIAKOS VARVARESSOS, Conseiller près le Directeur du Département de l'Economie

#### Fonds international de secours à l'enfance

Représentants : DONALD R. SABIN, Chef du Service de Conservation du Lait  
KARL BORDERS, Secrétaire administratif

#### Fonds monétaire international

Représentante : Mlle GERTRUD LOVASY

#### Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Représentant : S. N. DAS GUPTA, Conseiller pour les sciences agricoles, Section des sciences naturelles, Paris

#### Organisation internationale du Travail

Représentants : ELIZABETH ROWE, Secrétaire administrative, Bureau de Washington  
ROBERT W. COX, Section des organisations internationales

#### Organisation mondiale de la santé

Représentant : GEORGE E. HILL

## OBSERVATEURS SPÉCIAUX

### *Saint-Siège*

*Représentants* : Son Eminence Monseigneur LUIGI LIGUTTI, Secrétaire général de la Conférence nationale catholique de la Vie rurale  
Le Révérend WILLIAM J. GIBBONS, NCRLC, Conseil d'Administration  
Monseigneur DONALD A. MACLEAN, Professeur de morale internationale, Université catholique d'Amérique, Washington

### *Commandement supérieur des Forces alliées - Japon*

*Représentants* : W. C. HERRINGTON, Chef de la Division des Pêches, Section des Ressources nationales, Grand Quartier général  
TADEO IMAI, Université de Tokohu, Sendai  
MOTONAGA OHTO, Section de Liaison, Ministère de l'Agriculture, Tokyo  
MARK WILLIAMSON, Directeur suppléant, Division de l'Agriculture, Section des Ressources nationales, Grand Quartier général

## ORGANISATIONS INTERNATIONALES GOUVERNEMENTALES

### *Bureau international de Chimie analytique*

*Représentant* : ATHERTON SEIDELL

### *Comité consultatif international du coton*

*Représentant* : RODNEY WHITAKER, Secrétaire administratif, Comité consultatif international du Coton, Washington

### *Conseil international pour l'exploration de la mer*

*Représentant* : A. T. A. DOBSON, C. V. O., C. B., C. B. E., premier Vice-Président

### *Office international du vin*

*Représentant* : B. A. SAMARAKIS, Secrétaire général

### *Organisation des Etats américains*

*Représentants* : JOSE L. COLOM, Directeur de la Division de l'Agriculture et de la Conservation, Union panaméricaine, Washington  
RALPH H. ALLEE, Directeur de l'Institut inter-américain des Sciences agricoles, Turrialba, (Costa-Rica)  
FRED L. SOPER, Directeur du Bureau sanitaire panaméricain, Washington  
J. R. MURDOCK, Directeur adjoint du Bureau sanitaire panaméricain, Washington

## ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON GOUVERNEMENTALES

### *Alliance coopérative internationale*

*Représentants* : WALLACE J. CAMPBELL  
GARDNER JACKSON  
MURRAY D. LINCOLN, Ligue coopérative des Etats-Unis d'Amérique, Washington

### *Association mondiale des femmes rurales*

*Représentantes* : HELEN CARLTON-SMITH, Vice-Présidente  
GRACE FRYINGER  
HELENDREEN DODDERIDGE

### *Chambre de commerce internationale*

*Représentant* : DONALD W. SAWTELLE, Chambre de Commerce des Etats-Unis, Washington

### *Conseil international des femmes*

*Représentantes* : EDITH GOODE  
LAURA D. BARNEY

### *Fédération internationale des producteurs agricoles*

*Représentants* : ANDREW CAIRNS, Secrétaire général

MAXINE LEWIS, Adjointe au Secrétaire général  
EVE CONNEL, Adjointe au Secrétaire général

### *Fédération mondiale des Associations des Nations Unies*

*Représentant* : CHARLES L. MARBURG, Vice-Président

### *Fédération syndicale mondiale*

*Représentant* : ERNST SCHWARZ, Conseiller près le Conseil économique et social, Congrès des Organisations industrielles, New-York

### *Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge*

*Représentants* : JAMES J. BURR, Activités internationales, Croix-Rouge américaine, Washington  
PAULINE MURRAH, Service de la Nutrition, Croix-Rouge américaine, Washington

### *Union internationale de la protection de l'enfance*

*Représentante* : MARY A. DINGMAN, Conseillère près le Conseil économique et social des Nations-Unies, New-York

## Annexe B

**BUDGET DU QUATRIÈME EXERCICE FINANCIER  
FINISSANT LE 31 DÉCEMBRE 1949**

<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
Montant net à la charge des Etats-Membres... \$ 4.614.000	Dépenses ordinaires (voir détail des prévisions de dépenses ci-jointes) \$ 5.000.000
Recettes diverses:	Subventions pour travaux spéciaux ..... (pour mémoire)
Produit de la vente de pu- blications.... \$ 2.500	
Revenu des som- mes placées, etc. ..... 25.000	
Divers ..... 500	28.000
Prélèvement sur le solde créiteur du 2 <sup>ème</sup> exer- cice financier ..... 358.000	
Subventions pour travaux spéciaux (Administra- tion des Nations Unies pour le Secours et la Restauration)..... (pour mémoire)	\$ 5.000.000
	\$ 5.000.000

## PRÉVISIONS DES RECETTES - QUATRIÈME EXERCICE FINANCIER

## Barème des contributions

Etats-Membres	Montant	Etats-Membres	Montant
Arabie saoudite . . . . .	\$ 5.000	Italie . . . . .	\$ 106.000
Australie . . . . .	125.000	Liban . . . . .	2.500
Autriche . . . . .	2.500	Libéria . . . . .	2.500
Belgique . . . . .	70.500	Luxembourg . . . . .	2.500
Birmanie . . . . .	15.000	Mexique . . . . .	70.000
Bolivie . . . . .	11.000	Nicaragua . . . . .	2.500
Brésil . . . . .	130.000	Norvège . . . . .	34.000
Canada . . . . .	190.000	Nouvelle-Zélande . . . . .	43.000
Chili . . . . .	43.000	Panama . . . . .	2.500
Chine . . . . .	325.000	Paraguay . . . . .	2.500
Colombie . . . . .	26.500	Pays-Bas . . . . .	76.000
Costa-Rica . . . . .	2.500	Pérou . . . . .	26.500
Cuba . . . . .	26.500	Pologne . . . . .	65.500
Danemark . . . . .	34.000	Portugal . . . . .	43.000
Egypte . . . . .	65.000	République Dominicaine . . . . .	2.500
Equateur . . . . .	2.500	République des Philippines . . . . .	13.500
Etats-Unis d'Amérique . . . . .	1.250.000	Royaume-Uni et Ceylan . . . . .	735.000
Ethiopie . . . . .	11.000	Salvador . . . . .	2.500
Finlande . . . . .	5.000	Siam . . . . .	15.000
France . . . . .	284.500	Suisse . . . . .	90.000
Grèce . . . . .	21.000	Syrie . . . . .	10.000
Guatemala . . . . .	2.500	Tchécoslovaquie . . . . .	77.000
Haïti . . . . .	2.500	Turquie . . . . .	75.000
Honduras . . . . .	2.500	Union Sud-Africaine . . . . .	86.500
Hongrie . . . . .	7.500	Uruguay . . . . .	22.000
Inde et Pakistan . . . . .	212.500	Venezuela . . . . .	22.000
Irak . . . . .	16.500	Yugoslavie, (R. F. P. de) . . . . .	31.000
Irlande . . . . .	53.000		
Islande . . . . .	2.500		
			\$ 4.614.000

**PRÉVISIONS DE DÉPENSES POUR LE QUATRIÈME EXERCICE FINANCIER**  
**Etat sommaire des dépenses par chapitre**

Chapitre	Prévisions de dépenses pour 1949	Crédits votés pour 1948	Dépenses effectuées en 1947
I. Sessions de la Conférence et du Conseil .....	\$ 152.000	\$ 185.534	\$ 219.201
II. Missions de caractère général.....	1.000	200.000	55.068
III. Bureau de Directeur général et personnel chargé de l'élaboration de la politique générale .....	320.889	251.851	185.345
IV. Services administratifs .....	471.537	371.139	406.201
V. Frais généraux.....	628.381	382.935	571.938
VI. Programme technique, par divisions .....	2.956.173	2.828.875	2.238.073
VII. Représentants régionaux .....	<sup>1</sup> 330.000	<sup>2</sup> 497.818	361.036
VIII. Réserve et imprévus .....	140.020	281.848	—
IX. Engagements non liquidés des années précédentes.. (pour mémoire)			
<b>TOTAL .....</b>	<b>\$ 5.000.000</b>	<b>\$ 5.000.000</b>	<b>\$ 4.036.862</b>

<sup>1</sup> Les prévisions de dépenses pour les représentants régionaux, qui comprennent les traitements et autres dépenses d'agents techniques détachés du Siège auprès des bureaux régionaux, ainsi que les frais afférents aux autres activités régionales représentant au total pour 1949 une dépense d'environ 1 million de dollars.

<sup>2</sup> Dans les prévisions pour 1949, la fonction de conseiller régional a été supprimée, celle-ci étant désormais assurée par les représentants régionaux. Les frais afférents aux agents techniques détachés auprès des Bureaux régionaux sont compris pour 1949 dans les frais des Divisions techniques.

## Annexe C

### COMPTES VÉRIFIÉS DU DEUXIÈME EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 1947

American Security Building  
 Washington 5, D. C.  
 le 15 juin 1948

Au Conseil de l'Organisation des Nations-Unies  
 pour l'Alimentation et l'Agriculture  
 1201 Connecticut Avenue, N. W.,  
 Washington 6, D. C.

Messieurs,

Conformément aux instructions reçues, nous avons procédé à l'examen des livres et comptes de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture où sont consignés les recettes et les paiements afférents à la période de 12 mois se terminant le 31 décembre 1947, et nous avons l'honneur de vous soumettre par les présentes notre rapport y relatif accompagné des documents ci-après :

Bilan à la date du 31 décembre 1947	Tableau I
Etat sommaire des recettes et des dépenses du second exercice financier.....	Tableau II
Etat des contributions.....	Tableau III
Etat des dépenses par poste budgétaire au titre du second exercice financier.....	Tableau IV
Etat des opérations du Fonds de prévoyance du personnel au titre du second exercice financier....	Tableau V

Etat des opérations relatives aux fonds transférés de l'Administration des Nations Unies pour le secours et la restauration et à la subvention de la Corporation vénézuélienne du Développement..

Tableau VI

Etat des opérations du Fonds de roulement pour le second exercice financier .....

Tableau VII

Etat des dépenses par rubrique administrative pour la période de 12 mois qui s'est terminée le 31 décembre 1947 .....

Tableau VIII

La Conférence, au cours de sa deuxième session qui s'est tenue en septembre 1946, a prolongé jusqu'au 31 décembre 1947 le second exercice financier commençant le 1<sup>er</sup> juillet 1946, et qui couvre ainsi une période de 18 mois. Nous avions précédemment, en date du 7 mai 1947, soumis un rapport sur notre examen des comptes, et sur l'état sommaire des recettes et des dépenses pour la période de 6 mois qui s'est terminée le 31 décembre 1946. Cependant, afin de faire ressortir les opérations d'ensemble du second exercice financier, les états ci-joints comprennent des recettes et des dépenses pour la période de 6 mois qui s'est terminée le 31 décembre 1946.

### Portée de l'examen

Nous avons procédé à notre examen en nous conformant aux règles généralement acceptées de l'apurement des comptes et, toutes les fois que cela nous a paru nécessaire, nous avons vérifié les livres de comptes et pièces justificatives ou effectué d'autres mesures de contrôle, mais nous n'avons pas vérifié en détail les opérations au comptant ou autres.

Les opérations du Bureau régional de l'Organisation pour l'Europe ont été examinées par d'autres comptables et l'on a constaté la concordance du montant des recettes et dépenses indiqué dans leur rapport avec celui qui figure dans les états tenus à Washington.

Les avoirs dans les banques des Etats-Unis à la date du 31 décembre 1947 concordaient avec les soldes qui nous ont été communiqués directement par les dépositaires, et au cours de notre examen, le montant de la petite caisse de Washington a été vérifié.

Nous avons contrôlé et vérifié le montant des sommes dues par les membres du personnel au titre d'avances pour frais de voyage et de prêt, et nous avons également procédé à une contre-vérification des soldes à la date du 31 décembre 1947.

Nous avons reçu directement confirmation du Ministère des Finances des Etats-Unis du montant des bons du Trésor du Gouvernement des Etats-Unis appartenant à l'Organisation à la date du 31 décembre 1947.

Nous avons examiné le dossier relatif aux contributions des Etats-Membres portées sur les livres, mais nous n'avons pas procédé à une vérification par échange de correspondance directe avec ces Etats.

### Bilan

#### Avoirs en banque et en caisse :

Les avoirs en banque et en caisse à la date du 31 décembre 1947, tels qu'ils apparaissent dans les livres, se décomposent comme suit :

Riggs National Bank, Washington, D. C. :	
Compte général .....	\$ 945.176,17
Compte appointements .....	145.468,89
Dépôt fixe .....	501.734,88
	<hr/>
	\$ 1.592.379,94

McLachlen Banking Corporation, Washington D. C. ....	
	<hr/>
Petite caisse. ....	130.929,48
	<hr/>
	300,00
	<hr/>
	\$ 1.723.609,42

Bureau régional pour l'Europe :	
American Express Co., Rome	7.921,95
Banque Nationale Suisse, Genève (476,80 francs suisses) .....	111,42
Avoirs en caisse .....	1.090,16
	<hr/>
	\$ 9.123,53
	<hr/>
TOTAL .....	\$ 1.732.732,95

Les avoirs du Bureau régional de la FAO pour l'Europe ci-dessus mentionnés comprennent 704.383,61 lires italiennes converties en dollars au taux approximatif de 583 lires italiennes pour un dollar, taux en vigueur à l'époque.

#### Contributions à recouvrer des Etats-Membres

Les montants indiqués au Tableau I comme contributions dues respectivement pour le premier exercice financier et pour le second, à savoir \$ 65.750,00 et \$ 1.518.925,00 représentent les contributions des Etats-Membres non encore encaissées à la date du 31 décembre 1947. Une réserve pour les contributions à recouvrer s'élève à \$ 1.584.674,00 a été constituée à partir du 31 décembre 1947 et l'actif diminue de ce montant de sorte que les contributions à recouvrer apparaissent sur le bilan à cette date pour une valeur nominale de \$ 1,00. On pense cependant que tout l'arriéré sera encaissé. A la date du 30 avril 1948, un total de \$ 709.475,00 avait été perçu à savoir \$ 22.250,00 représentant les contributions dues au titre du premier exercice financier et \$ 687.225,00, les contributions dues au titre du second exercice financier.

#### Bons du Trésor des Etats-Unis (7/8%)

En avril 1947, \$ 1.500.000,00 (valeur nominale) de bons du Trésor des Etats-Unis (7/8%) ont été achetés pour la somme de \$ 1.501.409,10. A la date du 31 décembre 1947 ces valeurs ont produit des intérêts s'élèvent à \$ 9.843,75, et ce montant figure au bilan sous la rubrique intérêts à recouvrer. Le montant net de \$ 8.706,23 représentant les intérêts accumulés, déduction faite des intérêts à la date de l'achat, soit \$ 322,75 et la prime afférente à l'année 1947, soit \$ 814,77 est inscrite en recettes au Tableau II.

#### Sommes à recouvrer

Le montant de \$ 20.375,01 qui figure au bilan au titre des sommes à recouvrer représente les sommes qui doivent être remboursées par des agences de voyage et autres institutions internationales en raison de dépenses effectuées pour leur compte. Un montant de \$ 14.989,67, dû par Thomas Cook & Son et compris dans la somme ci-dessus, a été perçu au début de janvier 1948.

#### Avances consenties à des membres du personnel

La somme de \$ 72.493,99 représente les avances consenties à des membres du personnel pour leurs frais de voyage, les prêts qui leur sont accordés pour qu'ils s'acquittent de l'impôt sur le revenu, celui-ci devant en définitive être à la charge de l'Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture et enfin, diverses autres avances.

#### Mobilier, matériel et automobiles

Du mobilier, du matériel et des automobiles ont été achetés pendant la même période pour une somme de \$ 170.096,05. Il a été pourvu à leur amortissement par leur imputation au compte dépenses, le montant dont il s'agit étant compris au Tableau II à la rubrique bâtiments, matériel, etc. Nous n'avons pu examiner l'inventaire du mobilier et des installations, aucun n'ayant été établi à la date du 31 décembre 1947; mais nous avons été informés que l'Organisation y procède au cours de l'année 1948 et qu'à l'avenir on établira et tiendra à jour un inventaire.

*Comptes à payer et dépenses prévues antérieurement au 31 décembre 1947*

Conformément aux dispositions du paragraphe 5 de l'Article XIV du Règlement financier, un montant de \$ 247.182,39 a été inscrit parmi les sommes à débourser en date du 31 décembre 1947, représentant des dépenses engagées avant le 31 décembre 1947 pour lesquelles les crédits nécessaires étaient prévus au budget de 1947 et liquidés en janvier 1948. Le Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, au cours de sa réunion du 5 avril 1948, a approuvé le rapport du Comité de contrôle financier qui recommandait que les dépenses engagées à la date du 31 décembre 1947 et non liquidées à la date du 31 décembre 1948 soient également inscrites au compte du second exercice financier sous leurs rubriques respectives. En conséquence, une somme de \$ 223.673,00, représentant l'estimation des dépenses supplémentaires effectivement engagées, afférentes au second exercice financier et qui n'avaient pas été liquidées en janvier 1948 a également été comprise dans les sommes restant à débourser qui figurent au bilan ci-joint. Dans la mesure où notre examen nous a permis de nous en assurer, il semblerait que toutes les obligations de quelque importance existant au 31 décembre 1947 figuraient sur les livres de comptes à cette date.

*Subventions spéciales*

Subvention de l'Administration des Nations-Unies pour le secours et la restauration : à la date du 19 février 1947 l'Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture a conclu un accord avec l'Administration des Nations Unies pour le secours et la restauration aux termes duquel l'UNRRA acceptait d'avancer une somme de \$ 600.000,00 à l'Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture (et toute somme supplémentaire approuvée par le Comité central du Conseil de l'Administration) en contre-partie des services consultatifs jusqu'alors assurés par l'UNRRA dans le domaine de la restauration agricole et que la FAO, dans la limite des fonds ainsi disponibles, continuerait à fournir. A la date du 31 décembre 1947, une somme totale de \$ 1.140.400,34 avait été reçue de l'UNRRA aux termes de cet accord dont \$ 173.970,64 avaient été dépensés, ce qui laissait un solde de \$ 966.429,70, comme l'indique le Tableau VI.

Subvention de la Corporation vénézuélienne de Développement : à la demande du Gouvernement du Vénézuéla, l'Organisation a envoyé une mission technique dans ce pays. Tous les frais de ladite mission doivent être à la charge du Gouvernement vénézuélien, et, à la date du 26 décembre 1947, une somme de \$ 10.000,00 a été reçue de la Corporation vénézuélienne de Développement au titre d'avances pour les dépenses de la mission. Au 31 décembre 1947, \$ 300,47 avaient été dépensés, ce qui laisse un solde de \$ 9.699,53 comme le montre le Tableau VI.

*Fonds de roulement*

L'Article XI du Règlement financier prévoit que le solde inemployé du budget du premier exercice financier doit constituer le noyau du Fonds de roulement et, au cours de la troisième session de la Conférence, le Comité de contrôle financier a déclaré dans son rapport joint à celui des commissaires

aux comptes pour le premier exercice financier, que les arriérés des contributions au titre dudit exercice reçus après le 30 juin 1946 seraient ajoutés au Fonds de roulement. En conséquence, les contributions afférentes au premier exercice financier perçues au cours du deuxième exercice financier et qui s'élevaient à \$ 158.875,00 ont été versées au Fonds de roulement comme le montre le Tableau VII ci-joint. Les contributions afférentes au premier exercice non perçues au 31 décembre 1947 soit \$ 65.750,00 seront versées à ce fonds dès réception.

Le budget du deuxième exercice financier approuvé au cours de la deuxième session de la Conférence de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture prévoyait le transfert au Fonds de roulement d'une somme de \$ 557.400,00 provenant des excédents budgétaires. L'Organisation a l'intention de transférer cette somme en prélevant sur les contributions qui seront perçues ultérieurement au titre du deuxième exercice financier.

*Excédent budgétaire*

Le solde du compte « excédents budgétaires » à la date du 31 décembre 1947 soit \$ 145.400,50 représente l'excédent des recettes sur les dépenses du deuxième exercice financier. Cette somme sera accrue par la perception ultérieure des contributions au titre du deuxième exercice financier. Comme nous l'avons déjà dit dans ce rapport, une somme de \$ 557.400,00 doit être transférée au Fonds de roulement.

*Recettes et dépenses*

L'état des recettes et des dépenses, qui figure au Tableau II ci-joint, fait ressortir un excédent des recettes sur les dépenses se montant à \$ 145.400,50 pour le deuxième exercice financier allant du 1<sup>er</sup> juillet 1946 au 31 décembre 1947, déduction faite d'une somme de \$ 1.518.925,00 représentant les contributions non perçues. Les dépenses sont classées de façon à correspondre aux différents postes du budget du deuxième exercice financier tel qu'il a été approuvé par la deuxième session de la Conférence. Au Tableau IV les dépenses effectives sont comparées aux crédits prévus au budget tel qu'il a été approuvé. Les dépenses afférentes à la période de allant du 1<sup>er</sup> juillet 1946 au 31 décembre 1946 qui figurent sur cet état comprennent les paiements effectués pendant cette période et indiqués dans notre rapport en date du 7 mai 1947 ainsi que ceux faits en 1947 pour les dépenses engagées pendant l'exercice 1946.

Un état des dépenses pour la période de 12 mois se terminant le 31 décembre 1947, classées par articles, figure au Tableau VIII. Il n'a pas été procédé à une classification de ce genre pour les périodes antérieures à 1947.

*Fonds de prévoyance du personnel*

Le solde du Fonds de prévoyance du personnel qui a été constitué en attendant la création d'une caisse des pensions était au 31 décembre 1947 de \$ 421.495,10. Ce solde était constitué par un dépôt de \$ 231.113,36 à la Riggs National Bank au compte du Fonds de prévoyance et d'une somme de \$ 190.381,74 à verser par le Fonds général et en dépôt à la Riggs National Bank au compte ordinaire.

Les versements au Fonds de prévoyance sont effectués au moyen de retenues opérées à raison de sept et demi pour cent sur les traitements des membres du personnel permanent assurant un service exclusif. L'Organisation verse une somme égale. A la date du 31 décembre 1947, une somme supplémentaire de \$ 124.883,85 a été inscrite aux dépenses de l'Organisation et versée provisoirement au solde de ce fonds. Cela représente un versement supplémentaire de six et demi pour cent destiné à porter la participation de l'Organisation à quatorze pour cent, taux qui deviendrait applicable si l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture adhérât à la Caisse des pensions des Nations Unies.

#### *Vérification intérieure des comptes*

Conformément à l'Article XVI du Règlement financier, une section pour la vérification intérieure des comptes a été créée en 1947 et a commencé à fonctionner vers la fin de l'année, mais, étant donné le manque de personnel, un programme complet de vérification intérieure des comptes n'a pu être exécuté en 1947. Nous croyons savoir que le nombre de personnel a maintenant été augmenté et

que le programme de vérification intérieure des comptes sera développé de manière à comporter une vérification de toutes les opérations inscrites dans les comptes de l'Organisation, le maintien d'un état de toutes les dépenses engagées et leur comparaison avec les crédits inscrits au budget approuvé.

\* \* \* \* \*

Les comptes semblent avoir été généralement bien tenus et, dans la mesure où nous avons pu le constater, les documents à l'appui ont été trouvés en règle. Au cours de notre examen, nous avons noté certains points faibles dans les méthodes comptables et dans le système de vérification intérieure ; nous en avons discuté avec les fonctionnaires de l'Organisation. Nos recommandations relatives à ces points figurent dans la lettre de couverture qui accompagne le présent rapport.

C'est avec plaisir que nous remercions les fonctionnaires et employés de l'Organisation de la courtoisie dont ils ont fait preuve à l'égard de nos représentants pendant toute la durée de notre examen.

Veuillez agréer, Messieurs, les assurances de notre considération très distinguée.

PRICE, WATERHOUSE & Co.

Tableau I

BILAN — 31 DÉCEMBRE 1947

<i>Actif</i>	<i>Passif, Fonds de roulement et Excédent</i>
<i>Fonds Généraux :</i>	
Avoir en banque et en caisse	\$ 1.732.732,95
Contributions des Etats-Membres à recouvrer :	
Au titre du premier exercice financier .....	\$ 65.750,00
Au titre du deuxième exercice financier .....	1.518.925,00
	<hr/>
	1.584.675,00
	<hr/>
<i>A déduire</i> — Réserve .....	1.584.674,00
Bons du Trésor des Etats-Unis 7/8%, valeur nominale \$ 1.500.000.....	1.500.271,58
Sommes à recouvrer .....	20.375,01
Avances consenties à des membres du personnel.	72.493,99
Dépôts et cautionnements ..	679,50
Intérêts à recevoir .....	10.470,92
Mobilier, matériel et automobiles.....	\$ 170.096,05
<i>A déduire</i> — Amortissement.	170.096,05
	<hr/>
	\$ 3.337.024,95
	<hr/>
<i>Caisse de prévoyance du personnel :</i>	
Avoir en banque .....	\$ 231.113,36
Somme à verser des fonds généraux .....	190.381,74
	<hr/>
	\$ 421.495,10
	<hr/>
	\$ 3.758.520,05
	<hr/>
<i>Fonds généraux :</i>	
Sommes à payer et passif ...	\$ 519.243,67
A verser au Fonds de prévoyance du personnel....	190.381,74
Subventions extraordinaires (Voir Tableau VI) :	
Fonds transférés de l'Administration des Nations Unies pour le secours et la restauration .....	\$ 966.429,70
Subvention reçue de la Corporation vénézuélienne de Développement .....	9.699,53
	<hr/>
	976.129,23
<i>Fonds de roulement (Voir Tableau VII) .....</i>	1.505.869,81
<i>Excédents :</i>	
Excédent des recettes sur les dépenses pour le deuxième exercice financier, du premier juillet 1946 au 31 décembre 1947 (Voir Tableau II) .....	145.400,50
	<hr/>
	\$ 3.337.024,95
<i>Caisse de prévoyance du personnel :</i>	
Solde de la caisse (Voir Tableau V) :	
Versements des membres du personnel .....	\$ 144.195,90
Versements de l'Organisation .....	144.195,90
Somme prévue pour la contribution supplémentaire provisoire de l'Organisation .....	124.883,85
Excédent .....	8.219,45
	<hr/>
	\$ 421.495,10
	<hr/>
	\$ 3.758.520,05
	<hr/>

*Tableau II*

ÉTAT SOMMAIRE DES RECETTES ET DES DÉPENSES  
POUR LE DEUXIÈME EXERCICE FINANCIER

Du 1<sup>er</sup> juillet 1946 au 31 décembre 1947

*Recettes :*

Montant des contributions des Etats-Membres, Tableau III.....	\$ 6.822.750,00
<i>A déduire</i> - Défalcation pour contributions non perçues.....	1.518.925,00

Contributions nettes perçues .....	\$ 5.303.825,00
------------------------------------	-----------------

*Autres recettes :*

Intérêts des Bons du Trésor des Etats-Unis .....	8.706,23
Intérêts sur compte en banque .....	2.362,05
Produit de la vente des publications .....	1.672,72
Divers .....	1.822,32

<b>TOTAL .....</b>	<b>\$ 5.318.388,32</b>
--------------------	------------------------

*Dépenses :*

Conférence, comités et conférences techniques.....	\$ 517.544,68
Commissions régionales et missions spéciales.....	67.858,59
Traitements et indemnités .....	2.682.043,30
Frais de voyages officiels et de déménagement .....	370.337,60
Caisse de prévoyance du personnel .....	274.395,23
Bâtiments, matériel, etc. .....	875.222,39
Imprévus .....	385.586,03

<b>TOTAL, TABLEAU IV.....</b>	<b>\$ 5.172.987,82</b>
-------------------------------	------------------------

Excédent des recettes sur les dépenses .....	<sup>1</sup> \$ 145.400,50
--	----------------------------

<sup>1</sup> Tableau I.

**Tableau III**  
**ÉTAT DES CONTRIBUTIONS**

Etats-Membres	Contributions à recouvrer au 30 juin 1946 et afférentes au premier exercice financier	Montant des contributions pour le deuxième exercice financier	Contributions perçues avant le 30 juin 1946 au titre du deuxième exercice financier	Contributions perçues durant la période allant du 1er juillet 1946 au 31 décembre 1947 et afférentes au :		Contributions à recouvrer à la date du 31 décembre 1947 et afférentes au :	
				Premier exercice financier	Deuxième exercice financier	Premier exercice financier	Deuxième exercice financier
Australie .....	\$ 187.500,00			\$ 187.500,00			
Autriche .....		2.500,00				\$ 2.500,00	
Belgique .....		105.750,00			70.500,00		35.250,00
Bolivie .....	\$ 4.250,00	16.500,00				\$ 4.250,00	16.500,00
Brésil .....	76.500,00	195.000,00		\$ 76.500,00			195.000,00
Canada .....		285.000,00	\$ 1.363,38		283.636,62		
Chili .....		64.500,00			43.000,00		21.500,00
Chine .....		487.500,00					487.500,00
Colombie .....	14.750,00	39.750,00				14.750,00	39.750,00
Cuba .....		39.750,00			39.750,00		
Danemark .....		51.000,00			51.000,00		
Egypte .....		97.500,00			65.000,00		32.500,00
Equateur .....	1.250,00	3.750,00				1.250,00	3.750,00
Etats-Unis d'Amérique .....		1.875.000,00			1.875.000,00		
Finlande .....		5.000,00					5.000,00
France .....		426.750,00			426.750,00		
Grèce .....	9.500,00	31.500,00		9.500,00			31.500,00
Guatemala .....	250,00	3.750,00		250,00			3.750,00
Haïti .....		3.750,00			3.750,00		
Honduras .....		3.750,00			3.750,00		
Hongrie .....		64.500,00			10.500,00		54.000,00
Inde et Pakistan .....		318.750,00			186.800,00		131.950,00
Irak .....		24.750,00			12.375,00		12.375,00
Irlande .....		79.500,00			79.500,00		
Islande .....		3.750,00	1.750,00		2.000,00		
Italie .....		159.000,00					159.000,00
Liban .....	1.250,00	3.750,00		1.250,00	3.750,00		
Libéria .....		3.750,00	1.750,00				2.000,00
Luxembourg .....		3.750,00	1.750,00		2.000,00		
Mexique .....	40.625,00	105.000,00		40.625,00	105.000,00		
Nicaragua .....	750,00	3.750,00		750,00			3.750,00
Norvège .....		51.000,00			51.000,00		
Nouvelle-Zélande .....		64.500,00			64.500,00		
Panama .....	250,00	3.750,00				250,00	3.750,00
Paraguay .....	1.250,00	3.750,00				1.250,00	3.750,00
Pays-Bas .....		114.000,00			114.000,00		
Pérou .....	14.750,00	39.750,00				14.750,00	39.750,00
Pologne .....	24.750,00	98.250,00		24.750,00	52.400,00		45.850,00
Portugal .....		64.500,00			64.500,00		
République Dominicaine .....		3.750,00	750,00		3.000,00		
République des Philippines .....		20.250,00					20.250,00
Royaume-Uni et Irlande .....		1.125.000,00			1.125.000,00		
Salvador .....	250,00	3.750,00		250,00			3.750,00
Siam .....		15.000,00			15.000,00		
Suisse .....		135.000,00			135.000,00		
Syrie .....	5.000,00	15.000,00		5.000,00			15.000,00
Tchécoslovaquie .....		115.500,00			57.750,00		57.750,00
Union Sud-Africaine .....		129.750,00			129.750,00		
Uruguay .....	12.500,00	33.000,00				12.500,00	33.000,00
Vénézuela .....		33.000,00			33.000,00		
Yougoslavie, (R.F.P. de) .....	16.750,00	58.500,00				16.750,00	58.500,00
	\$ 224.625,00	\$ 6.822.750,00	\$ 7.363,38	\$ 158.875,00	\$ 5.296.461,62	\$ 65.750,00	\$ 1.518.925,00

<sup>1</sup> Tableau II.  
<sup>2</sup> Tableau VII.  
<sup>3</sup> Tableau I.

Tableau IV

**ÉTAT DES DÉPENSES PAR POSTES BUDGÉTAIRES  
POUR LE DEUXIÈME EXERCICE FINANCIER**

	DÉPENSES				Crédits prévus au budget	Sommes effectivement dépensées
	1 <sup>er</sup> juillet 1946 au 31 décem. 1946	1 <sup>er</sup> janvier 1947 au 31 décem. 1947	Total pour l'exercice			
<i>Sessions de la Conférence, réunions des comités et conférences techniques :</i>						
Deuxième et troisième sessions de la Conférence . . . . .	\$ 185.159,38	\$ 160.646,50	\$ 345.805,88	\$ 350.000,00	\$ 4.194,12	
Comité exécutif . . . . .	21.167,16	24.419,92	45.587,08	120.000,00	63.159,37	
Conseil mondial de l'Alimentation . . . . .		11.253,55	11.253,55			
Comités spéciaux . . . . .	22.175,07	10.051,70	32.226,77	60.000,00	27.773,23	
Commissions consultatives permanentes . . . . .	11.791,24	35.477,23	47.268,47	157.500,00	110.231,53	
Conférences techniques (Note A) . . . . .	2.782,82	32.620,11	35.402,93	100.000,00	64.597,07	
	<b>\$ 243.075,67</b>	<b>\$ 274.469,01</b>	<b>\$ 517.544,68</b>	<b>\$ 787.500,00</b>	<b>\$ 269.955,32</b>	
<i>Commissions régionales et missions spéciales :</i>						
Commission pour l'Asie . . . . .				\$ 30.000,00	\$ 30.000,00	
Commission pour l'Amérique latine . . . . .				25.000,00	25.000,00	
Commission pour l'Europe . . . . .				20.000,00	20.000,00	
Missions spéciales :						
Mission en Grèce . . . . .	\$ 12.790,31	\$ 26.786,22	\$ 39.576,53			
Mission en Pologne . . . . .		28.057,24	28.057,24	150.000,00	82.141,41	
Mission au Siam . . . . .		224,82	224,82			
	<b>\$ 12.790,31</b>	<b>\$ 55.068,28</b>	<b>\$ 67.858,59</b>	<b>\$ 225.000,00</b>	<b>\$ 157.141,41</b>	
<i>Traitements et indemnités :</i>						
Traitements du personnel . . . . .	\$ 410.375,14	\$ 2.027.116,77	\$ 2.437.491,91	\$ 2.433.400,00	\$ (4.091,91)	
Impôt sur le revenu du personnel . . . . .	21.375,78	114.223,30	135.599,08	228.350,00	92.750,92	
Indemnités . . . . .	10.654,46	98.297,85	108.952,31	273.750,00	164.797,69	
	<b>\$ 422.405,38</b>	<b>\$ 2.239.637,92</b>	<b>\$ 2.682.043,30</b>	<b>\$ 2.935.500,00</b>	<b>\$ 253.456,70</b>	
<i>Frais de voyages officiels et de déménagement :</i>						
Frais de voyages officiels . . . . .	\$ 96.967,34	\$ 166.840,57	\$ 263.807,91	\$ 375.000,00	\$ 111.192,09	
Frais de déménagement . . . . .	20.734,09	85.795,60	106.529,69	375.000,00	268.470,31	
	<b>\$ 117.701,43</b>	<b>\$ 252.636,17</b>	<b>\$ 370.337,60</b>	<b>\$ 750.000,00</b>	<b>\$ 379.662,40</b>	
<i>Fonds de prévoyance du personnel :</i>						
Versements de l'Organisation au Fonds . . . . .	\$ 27.463,39	\$ 122.047,99	\$ 149.511,38			
Sommes prévues pour un versement supplémentaire (Note B) . . . . .		124.883,85	124.883,85			
	<b>\$ 27.463,39</b>	<b>\$ 246.931,84</b>	<b>\$ 274.395,23</b>	<b>\$ 342.600,00</b>	<b>\$ 68.204,77</b>	
<i>Bâtiments, matériel, frais divers :</i>						
Loyer, chauffage, eau, gaz, électricité, réparation et entretien des locaux . . . . .	\$ 52.529,56	\$ 245.617,41	\$ 298.146,97	\$ 135.000,00	\$ (163.146,97)	
Achat, location et réparation de mobilier et de matériel . . . . .	59.085,31	117.533,53	176.618,84	150.000,00	(26.618,84)	
Impression et reproduction des documents . . . . .	33.764,31	115.940,69	149.705,00	210.000,00	60.295,00	
Assurances . . . . .	2.108,36	10.581,30	12.689,66	15.000,00	2.310,34	
Papeterie et fournitures de bureau . . . . .	24.538,76	88.647,82	113.186,58	112.500,00	(686,58)	
Téléphone, télexgrammes et câblogrammes . . . . .	6.700,20	30.290,48	36.990,68	45.000,00	8.009,32	
Affranchissement . . . . .	4.321,39	25.914,42	30.235,81	60.000,00	29.764,19	
Bibliothèque . . . . .	2.391,52	8.113,74	10.505,26	37.500,00	26.994,74	
Transports locaux . . . . .	4.604,36	4.459,57	9.063,93	9.000,00	(63,93)	
Frais divers . . . . .	5.921,43	32.158,23	38.079,66	60.000,00	21.920,34	
	<b>\$ 195.965,20</b>	<b>\$ 679.257,19</b>	<b>\$ 875.222,39</b>	<b>\$ 834.000,00</b>	<b>\$ (41.222,39)</b>	
<i>Dépenses imprévues :</i>						
Institut international d'Agriculture . . . . .	\$ 82.766,56	\$ 250.085,06	\$ 332.851,62			
Rome . . . . .	13.757,82	22.880,13	36.637,95			
Commission préparatoire du Conseil Mondial de l'Alimentation . . . . .		15.896,46	15.896,46			
Dépenses pour le Bureau du Proche-Orient (Le Caire) . . . . .	200,00	200,00				
Divers . . . . .	<b>\$ 96.724,38</b>	<b>\$ 288.861,65</b>	<b>\$ 385.586,03</b>	<b>\$ 350.000,00</b>	<b>\$ (35.586,03)</b>	
<b>TOTAL</b> . . . . .	<b>\$ 1.136.125,76</b>	<b>\$ 4.036.862,06</b>	<b>\$ 5.172.987,82</b>	<b>\$ 6.224.600,00</b>	<b>\$ 1.051.612,18</b>	

## NOTES :

A) Les dépenses brutes faites au titre des conférences techniques au cours de l'année 1947 se sont élevées à \$ 34.067,46. Il convient de défaillir une somme de \$ 1.146,88 représentant la participation de la Tchécoslovaquie aux frais de séjour du personnel qui a assisté à la conférence technique des forêts et produits forestiers en juin 1947, et \$ 300,47, subvention reçue de la Corporation vénézuélienne du Développement comme l'indique le Tableau VI.

B) Au 31 décembre 1947, une somme de \$ 124.883,85 a été versée provisoirement à la Caisse de prévoyance du personnel. Cette somme représente un versement supplémentaire égal à 6-½ % des traitements et elle est destinée à porter la participation totale de l'Organisation à 14 %, taux qui deviendrait applicable si l'Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture s'affiliait à la Caisse des pensions des Nations Unies.

Tableau V

ÉTAT SOMMAIRE DES OPÉRATIONS DU FONDS DE PRÉVOYANCE DU PERSONNEL  
POUR LE DEUXIÈME EXERCICE FINANCIER

	1 <sup>er</sup> juillet 1946 au 31 déc. 1946	1 <sup>er</sup> janvier 1947 au 31 déc. 1947	Total pour l'exercice
Solde au début de l'exercice .....	\$ 14.256,78	\$ 69.124,95	\$ 14.256,78
<i>Ajouter :</i>			
Versements faits par l'Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture :			
Versements normaux .....	\$ 27.726,01	\$ 124.608,20 124.883,85	\$ 152.334,21 124.883,85
Versement supplémentaire provisoire .....	\$ 27.726,01	\$ 249.492,05	\$ 277.218,06
Versements du personnel .....	27.726,01	124.608,20	152.334,21
	\$ 55.452,02	\$ 374.100,25	\$ 429.552,27
	\$ 69.708,80	\$ 443.225,20	\$ 443.809,05
<i>Défauter :</i>			
Sommes remboursées aux membres du personnel ayant quitté l'Organisation :			
Versements de l'Organisation .....	\$ 111,69 472,16	\$ 6.935,56 14.794,54	\$ 7.047,25 15.266,70
Versements du personnel .....	\$ 583,85	\$ 21.730,10	\$ 22.313,95
Solde à la fin de l'exercice (Note) .....	\$ 69.124,95	\$ 421.495,10	<sup>1</sup> \$ 421.495,10

Se décomposant comme suit :

	Comptes des versements		
	Personnel	FAO	Surplus
			Total
Versements normaux depuis le début jusqu'au 31 décembre 1947 .....	\$ 159.656,00	\$ 159.656,00	\$ 319.312,00
Sommes remboursées aux membres du personnel quittant l'Organisation .....	(15.460,10)	(7.240,65) (8.219,45)	(22.700,75)
Sommes transférées au compte « excédent » .....			\$ 8.219,45
Actif applicable aux membres du personnel travaillant à la date du 31 décembre 1947 .....	\$ 144.195,90	\$ 144.195,90	\$ 296.611,25
Versement supplémentaire provisoire (voir le rapport ci-joint) .....		124.883,85	124.883,85
Solde à la fin de l'exercice .....	\$ 144.195,90	\$ 269.079,75	\$ 8.219,45
			\$ 421.495,10

NOTE : Le solde au 31 décembre 1946 a été rajusté de façon à tenir compte des versements effectués en 1947 mais afférents à la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 1946 au 31 décembre 1947.

<sup>1</sup> Tableau I.

*Tableau VI*

ÉTAT DES OPÉRATIONS RELATIVES AUX FONDS TRANSFÉRÉS DE  
L'ADMINISTRATION DES NATIONS UNIES POUR LE SECOURS ET LA RESTAURATION  
POUR LA PÉRIODE ALLANT DU 19 FÉVRIER 1947 AU 31 DÉCEMBRE 1947

*Recettes :*

Sommes reçues de l'Administration des Nations Unies pour le secours et la restauration .....	\$ 1.140.400,34
--	-----------------

*Dépenses :*

	Europe	Chine	Total
Traitements .....	\$ 122.994,05	\$ 10.300,87	\$ 133.294,92
Frais de voyages officiels et de déménagement .....	35.916,57		35.916,57
Téléphone, télégrammes et câblogrammes .....	1.096,78		1.096,78
Transports locaux .....	493,29		493,29
Affranchissement .....	758,10		758,10
Versements au Fonds de prévoyance .....	439,41		439,41
Impôt sur le revenu du personnel .....	101,63		101,63
Divers .....	1.869,94		1.869,94
	<u>\$ 163.669,77</u>	<u>\$ 10.300,87</u>	<u>\$ 173.970,64</u>
Solde au 31 décembre 1947 .....			<sup>1</sup> \$ 966.429,70

ÉTAT DES OPÉRATIONS RELATIVES A LA SUBVENTION REÇUE DE  
LA CORPORATION VÉNÉZUÉLIENNE DU DÉVELOPPEMENT

*Recettes :*

Somme reçue de la Corporation vénézuélienne du Développement .....	\$ 10.000,00
--	--------------

*Dépenses :*

Frais de voyages .....	\$ 281,02
Divers .....	19,45
Solde au 31 décembre 1947 .....	<u>300,47</u>
	<sup>1</sup> \$ 9.699,53

<sup>1</sup> Tableau I.

*Tableau VII*

ANALYSE DES OPÉRATIONS DU FONDS DE ROULEMENT POUR LE DEUXIÈME EXERCICE FINANCIER

Solde, au 30 juin 1946 — Excédent des recettes sur les paiements pour le premier exercice financier .....	\$ 1.354.358,19
<i>A déduire : Contributions au titre du deuxième exercice financier encaissées au cours du premier exercice financier .....</i>	7.363,38
<i>A ajouter : Contributions au titre du premier exercice financier encaissées au cours du deuxième exercice financier (Tableau III) .....</i>	\$ 1.346.994,81
Solde au 31 décembre 1947 .....	<u>158.875,00</u>
	<sup>1</sup> \$ 1.505.869,81

<sup>1</sup> Tableau I.

**Tableau VIII**  
**ÉTAT DES DÉPENSES PAR RUBRIQUES ADMINISTRATIVES**  
**POUR LA PÉRIODE DE DOUZE MOIS QUI S'EST TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1947**

	Traitements	Impôt sur le revenu du personnel	Indemnités	Frais de voyages officiels	Frais de déménagement	Fonds de prévoyance du personnel	Location, réparation, entretien des locaux	Achat, location et réparation du matériel	Impression et photocopie	Autres dépenses d'exécution	Total
Troisième session de la Conférence	\$ 37.715,52	\$ 75,48	\$ 89.908,30				\$ 2.000,00	\$ 2.826,25	\$ 13.063,25	\$ 15.057,70	\$ 160.646,50
Comité exécutif	634,68	28,52	23.379,77							376,95	24.419,92
Conseil mondial de l'Alimentation	1.699,09	8,50	9.037,75							508,21	11.253,55
Comités spéciaux	1.571,73	228,51	5.568,13				2.650,83		32,50		10.051,70
Commissions consultatives permanentes	489,52	29,17	34.898,00							60,54	35.477,23
Conférences techniques	4.213,63		19.891,05							6.479,43	32.620,11
Mission en Grèce	9.027,50		68,90							2,15	26.786,22
Mission en Pologne	13.152,35		14.218,72	\$ 10,05						676,12	28.057,24
Mission au Siam			21,75							4,41	198,66
Institut international d'Agriculture — Rome	160.064,69		327,17	32.000,36	74,90	\$ 2.120,80	6.323,77	393,75	36.485,56	12.294,06	250.085,06
Commission préparatoire du Conseil mondial de l'Alimentation	2.926,12		747,58	4.303,42			368,10		14.462,18	72,73	22.880,13
Dépenses pour le Bureau du Proche-Orient (Le Caire)	5.239,93			6.451,95	960,20					3.244,38	15.896,46
<b>Total partiel</b>	<b>\$ 236.734,76</b>	<b>\$ 1.466,68</b>	<b>\$ 239.726,35</b>	<b>\$ 1.045,15</b>	<b>\$ 2.120,80</b>	<b>\$ 11.342,70</b>	<b>\$ 3.220,00</b>	<b>\$ 83.771,57</b>	<b>\$ 38.970,93</b>	<b>\$ 618.398,94</b>	
Conseil international de la crise alimentaire	\$ 204.333,38	\$ 20.457,53	\$ 4.671,71	\$ 6.574,56	\$ 956,94	\$ 12.773,30				\$ 2.893,93	\$ 257.931,89
Bureau du Directeur général	42.244,93	483,00	9.520,00	12.362,32		3.136,04				2.245,19	69.991,48
Conseillers régionaux	51.224,43	365,00	6.812,94	22.969,18	6.288,16	2.624,47				406,44	90.690,62
Directeur de l'Administration générale	27.570,53	1.023,00	1.608,56	2.987,07	259,75	2.026,11				327,02	35.802,04
Coordination intérieure	13.480,96		959,92	251,00		999,01				151,83	15.842,72
Relations extérieures — avec les gouvernements	17.459,50	387,00	1.463,84	2.709,92	336,68	1.228,63				279,02	23.864,59
Relations extérieures — avec les Nations Unies	14.042,53	1.377,52	474,00	2.630,43		1.043,80				32,08	19.600,36
Secrétariat	9.100,54	1.780,75	7,51	2.571,03		668,10				4,16	14.132,09
Section des documents et des langues	167.248,71	6.326,93	5.171,10	596,65	1.415,84	9.625,82	\$ 12,34	213,38	418,93	15.198,16	206.227,86
Bibliothèque	36.374,51	1.791,92	1.587,36	451,68	2.253,74	2.148,35	3.696,43	3,75		8.114,73	56.422,47
Budget et finance	48.312,51	543,03	1.705,79	121,35		3.349,69				4.803,84	58.837,31
Services intérieurs	247.845,71	16.772,83	5.364,00	621,15	427,64	15.984,19	236.085,79	117.277,48	2,30	133.248,29	773.629,38
Personnel	31.287,61	5.013,59	1.276,14	150,69		2.232,73				5.936,92	45.897,68
Distribution des documents et vente des publications	16.377,81	77,00	73,72	90,42	163,06	1.008,95				935,10	18.726,46
Agriculture	118.505,51	6.188,36	5.516,73	15.365,50	15.994,48	6.280,22				5,39	197.633,62
Economie	555.263,11	27.345,97	24.341,51	41.875,52	22.344,52	28.472,85				3,30	42.216,00
Pêches	62.246,75	1.245,79	3.796,09	7.757,19	5.301,00	3.943,71				2.731,20	819,68
Forêts	143.597,14	6.517,05	11.697,49	23.891,44	11.429,04	10.151,68	5.822,85			1.133,60	235.848,91
Information	97.910,41	9.574,29	2.187,73	3.182,56	927,83	6.823,82				19,44	13.320,51
Nutrition	101.947,69	3.082,74	8.995,59	16.972,73	16.844,98	6.564,23				1.406,20	1.141,37
Vie rurale	20.742,50		1.066,12	2.708,18	765,94	962,29					10,20
Fonds non affectés			3.870,00		86,00	124.883,85					128.839,85
<b>Total partiel</b>	<b>\$ 2.027.116,77</b>	<b>\$ 114.223,30</b>	<b>\$ 98.297,85</b>	<b>\$ 166.840,57</b>	<b>\$ 85.795,60</b>	<b>\$ 246.931,84</b>	<b>\$ 245.617,41</b>	<b>\$ 117.533,53</b>	<b>\$ 115.940,69</b>	<b>\$ 200.165,56</b>	<b>\$ 3.418.463,12</b>
<b>Total général</b>	<b>\$ 2.263.851,53</b>	<b>\$ 114.223,30</b>	<b>\$ 99.764,53</b>	<b>\$ 406.566,92</b>	<b>\$ 86.840,75</b>	<b>\$ 249.052,64</b>	<b>\$ 256.960,11</b>	<b>\$ 120.753,53</b>	<b>\$ 199.712,26</b>	<b>\$ 239.136,49</b>	<b>\$ 4.036.862,06</b>